



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Société anonyme au capital de 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars entièrement libérées et en 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés

Siège Social : 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis –
Registre de commerce N° B 6151996
Tél 71 120 200 - Fax 71 120 308 E- mail web-uib.@uib.com.tn

Document de Référence "Union Internationale de Banques 2011"

15 JUL 2011

N° 11 - 002 /

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le sous le N°..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Pierre ALOUGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de L'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, de l'Intermédiaire International – Intermédiaire en bourse, 1 Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn, ainsi que sur le site de l'UIB www.uib.com.tn

GRUPE
SOCIETE
GENERALE

Juillet 2011



Sommaire

Document de Référence.....Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES14

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL28

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA BANQUE : 28

2.1.1. *Dénomination et siège social* :.....28

2.1.2. *Forme juridique et législation particulière applicable* :.....28

2.1.3. *Date de constitution et durée* :.....28

2.1.4. *Objet social : (article 3 des statuts)*.....28

2.1.5. *Registre de commerce* :.....29

2.1.6. *Exercice social* :.....29

2.1.7. *Clauses statutaires particulières* :.....30

2.1.8. *Capital social* :.....35

2.1.9. *Nationalité* :35

2.1.10. *Régime fiscal* :.....35

2.1.11. *Matricule fiscal* :.....35

2.1.12. *Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque* :.....35

2.1.13. *Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM* :35

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE : 36

2.3. EVOLUTION DU CAPITAL : 36

2.4. RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31/05/2011 : 37

2.4.1. *Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital au 31/05/2011* :.....38

2.4.2. *Capital détenu par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 31/05/2011:* 38

2.4.3. *Nombre d'actionnaires* :.....39

2.5 – DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE UIB AU 31/12/2010 39

2.5.1. *Présentation générale du groupe* :.....39

2.5.1.1 *Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2010* :.....39

2.5.1.2. *Schéma financier du groupe au 31/12/2010* :.....41

2.5.1.3 *Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2010* :.....42

2.5.1.4 *Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2010 et la date d'élaboration du document de référence* :.....42

2.5.1.5. *Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2010* :.....42

2.5.1.6. *Les engagements financiers du groupe au 31/12/2010* :.....42

2.5.1.7. *Politique actuelle et future de financement inter- société du groupe* :43

2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2010 :	43
2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2010:	44
2.6 RELATIONS DE L'UIB AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES* AU 31/12/2010	48
2.6.1 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS :	48
2.6.2 TRANSFERTS DE RESSOURCES :	48
2.6.3 RELATIONS COMMERCIALES :	48
2.6.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AU 31/12/2010 :	48
2.7 DIVIDENDES :	52
2.8 MARCHÉ DES TITRES :	52
2.9 NOTATION DE LA BANQUE :	53
CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE.	54
3.1 PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'UIB :	54
3.2 ORGANISATION DE LA BANQUE :	56
3.2.1 Organigramme de l'UIB au 31/12/2010 :	56
3.2.2 Gouvernance :	57
3.2.3 Contrôle interne :	60
3.2.4 Système d'information :	61
3.2.5 Politique sociale :	62
3.2.6 Effectifs et réseau de la banque :	63
3.3 ACTIVITÉS ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2010 :	67
3.3.1 Les Ressources :	67
3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :	67
3.3.2 Les Emplois :	68
3.3.3 Les résultats d'exploitation :	71
3.5 – MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET RISQUES)	77
3.6 – FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPÉCULATIVE DE L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE :	77
3.7 – DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR :	78
3.8 – LITIGE OU ARBITRAGE :	80
3.9 – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ÉMETTEUR :	80
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT	81
4.1 PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2010 :	81
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2010 :	81
4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2010 :	86
4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB au premier trimestre 2011 :	88
4.2 ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES POSTÉRIEURS AU 31/12/2010 :	88
4.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2010 :	89
4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2010 :	89

ACTIF89

4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010:	125
4.3.3 Tableau des mouvements des capitaux propres :	136
4.3.4. Affectation des résultats :	136
4.3.5. Evolution des dividendes : Unité : en dinars	136
4.3.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :	137
4.3.7 Evolution des bénéfices nets :	137
4.3.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement :	138
4.3.9. Emprunts obligataires garantis par l'UIB :	138
4.3.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB :	138
4.3.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB :	139
4.3.12 Principaux indicateurs et ratios :	139
4.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2010 :	141
4.4.1. Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2010:	141
4.6 INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR UIB :	168
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION UIB ET DE L'INDICE TUNINDEX EN 2010 :	168

CHAPITRE 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes169

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION :	169
5.1.1 Membres des organes d'administration :	169
5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque :	169
5.1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :	170
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :	171
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :	171
5.2 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE POUR L'EXERCICE 2009 :	171
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :	171
5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction :	172
5.3 CONTRÔLE :	172
5.3.1 Contrôleur d'Etat :	172
5.3.2 Commissaires aux Comptes :	172
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPÉRATIONS CONCLUES DEPUIS LE DÉBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU UN CONSEILLER :	173

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....176

6.1 EVOLUTION RÉCENTE ET ORIENTATIONS :	176
6.1.1 Evolution récente :	177
6.1.2 Stratégies de Développement d'avenir :	180

6.2 PERSPECTIVES D'AVENIR :	181
6.2.1 Analyse des modifications opérées et des écarts enregistrés par rapport aux informations prévisionnelles 2008-2013 :	182
6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2011-2015 :	193
6.3.1 BILANS PREVISIONNELS :	193
6.3.2 Etat des engagements Hors Bilan Prévisionnels :	194
6.3.3 ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS :	195
6.3.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS :	196
6.4.1 INDICATEURS PREVISIONNELS :	197
6.4.2 RATIOS PREVISIONNELS :	197
6.4.3 CASH FLOW PRÉVISIONNEL :	198
6.5 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES :	198

L'UIB : présentation résumée de l'Union Internationale de Banques

Impact des événements sociopolitiques

Suite aux événements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le mois de décembre 2010, l'UIB tient à préciser que :

- Elle dispose d'un plan de continuité d'activité qui permet la continuité de l'exploitation de la banque dans des conditions normales.
- Le système d'information centralisé fait l'objet des sauvegardes quotidiennes et aucune perte de donnée n'a été constatée.
- Une cellule de crise a été mise en place.
- Jusqu'au 15 février 2011, 33 sites ont été touchés de diverses façons allant d'un simple impact sur une façade à la destruction complète du site. On compte aussi 24 DABs abîmés dont 14 seulement seraient réparables. Parmi les agences touchées, 11 ont été totalement endommagées. Des sites de repli ont été trouvés (nouveaux locaux ou autres agences) pour assurer la continuité de leurs activités.
Les 22 autres agences sont restées toujours ouvertes et certains dégâts subis (bris de vitres) ont été ou vont être réparés à brève échéance. Les travaux concernant les agences fortement endommagées ont été d'ores et déjà engagés. Les dépenses de remise en état du réseau sont estimées à 1.5 millions de TND. L'indemnisation de la banque devrait être à hauteur de 0.8 millions de TND, notamment du fait de l'existence d'une extension de police couvrant les émeutes.
- Durant les premiers jours qui ont suivi la révolution, l'activité de l'UIB a été impactée, comme toute autre banque par des perturbations au niveau de la présence de son personnel ainsi que l'affluence des clients.
- Depuis le 24/01/2011, l'activité de la banque se déroule normalement
- Concernant le Business Plan, la banque estime qu'il n'y a pas de raisons pour l'instant pour qu'elle modifie les estimations préparées. Les réalisations du cinq premiers mois de l'année 2011 ne sont pas en dessous du budget 2011. Par ailleurs, l'impact prévisionnel sur le recouvrement ne peut être déterminé pour l'instant.

L'Union Internationale de Banques est une banque commerciale créée en 1963, par le regroupement de cinq grandes banques internationales, à savoir **le Crédit Lyonnais, la Banque of America International, la Banca Commerciale Italiana, la Commerz Bank et la Société Franco Tunisienne de Banque et de Crédit**. L'actionnaire tunisien de référence était la **Société Tunisienne de Banque**.

En 2002, les pouvoirs publics ont décidé de privatiser la banque par la cession de 52% du capital à une institution financière internationale. Huit (8) banques internationales ont manifesté un intérêt pour l'UIB. Cette opération a été couronnée de succès et a abouti au rachat des participations publiques (52 % du capital), pour un montant global de **102 MD**, par une grande banque internationale : la Société Générale.

- 2004 - 2007 : de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés:
 - La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,
 - La mise en place d'un nouveau système d'information, à même d'accompagner les nouvelles ambitions de l'UIB,

□ La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale en agence afin d'accroître l'efficacité commerciale de l'agence,

□ Un effort de formation afin d'adapter les compétences du personnel aux nouveaux métiers. Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé en décembre 2004 à une augmentation de capital de 36 millions de dinars.

Cette recapitalisation, n'a pas permis à la Banque, d'atteindre les ratios de solvabilité et de liquidité requis du fait de l'importance des créances douteuses et litigieuses.

Les ressources et les emplois de l'UIB ont évolué depuis 2008 comme suit :

Ressources

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
DEPOTS A VUE	722 922	644 827*	689 735
DEPOTS D'EPARGNE	726 632	666 185	606 296
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	544 125	629 760*	401 688
CERTIFICATS DE DEPOT	184 873	9 978	4 495
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 230	55 402	72 678
TOTAL	2 250 782	2 006 152	1 774 892

*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Emplois

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	265 156	314 937	375 722
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE (*)	2 258 473	1 854 996*	1 637 133*
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	16 173	15 894	17 845
S.TOTAL	2 539 802	2 185 827	2 030 700
PROVISION POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(129 089)	(165 133)	(232 581)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(111 559)	(140 095)	(157 528)
TOTAL	2 299 154	1 880 599	1 640 591

(*) les autres concours à la clientèle 2009 ont été retraités

Les ratios de solvabilité et de liquidité ont évolué sur la même période (2008 – 2010) de la manière suivante :

Ratios prudentiels	2010	2009	2008
Ratio de liquidité*	81,68%	106,55%	88,17%
Ratio de solvabilité**	9,05%	9,22%	8,00%

* Actifs réalisables (y compris les propres titres de la banque) / passifs exigibles

** Fonds propres nets/risques encourus

Enfin les créances classées ont évolué ainsi :

En mDT

Désignation	2010	2009	2008
Créances Brutes bilan et hors bilan (a)	2 763 742	2 453 691	2 252 379
Classe 0	1 930 162	1 605 019	1 280 255
Classe 1	320 477	195 861	166 683
Créances clientèle (classe 0 et 1)	2 250 639	1 800 880	1 446 938
Classe 2	9 763	6 089	21 958
Classe 3	12 001	11 689	10 470
Classe 4	491 339	635 033	773 014
<i>Dont contentieux</i>	<i>385 959</i>	<i>477 326</i>	<i>596 171</i>
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3 et 4) (b)	513 103	652 811	805 441
Provisions affectées en couverture des CDL	(115 420)	166 767	238 545
Agios réservés affectées en couverture des CDL	(108 261)	137 004	157 527
Provisions et Agios réservés (c)	(223 681)	303 771	396 072
Taux de créances classées (b)/(a)	18,57%	26,61%	35,76%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	43,59%	46,52%	49,17%

Le taux de créances classées passe de 36% en 2008 à 27% à fin 2009 et à 19% au 31 Décembre 2010. En conséquence, entre 2008 et 31/12/2010 la part des créances classées de l'UIB est passée de (805 MD) à (513 MD) soit une diminution de 292 MD (-36%).

La répartition par classe des engagements en milliers de dinars se présente respectivement ainsi :

Au 31/12/2010 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 930 162	320 477	9 763	12 001	105 380	385 959

Au 31/12/2009 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements Préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 605 019	195 861	6 089	11 689	157 707	477 326

Au 31/12/2008 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 280 255	166 683	21 958	10 470	176 843	596 171

- 2007 : L'UIB décide de passer dans ses comptes l'intégralité des provisions requises.

En application des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008, l'Union Internationale de Banques a procédé avec succès à :

- L'augmentation de son capital de 90 millions de dinars par :
 - L'émission de 7.000.000 d'actions nouvelles au nominal de 10 dinars pour porter le capital de 106.000.000 dinars à 176.000.000 dinars. Cette opération a été clôturée le 12/09/2008 avec succès ;
 - L'émission de 2.000.000 de certificats d'investissement au nominal de 10 dinars. Ces certificats d'investissement entièrement réservés au groupe Société Générale ont été souscrits intégralement par la Société Générale le 7/10/2008.
- L'émission de deux emprunts subordonnés intégralement souscrits par la Société Générale:
 - 40 millions de dinars à durée déterminée
 - 40 millions de dinars à durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration de l'Union Internationale de Banques (UIB) s'est réuni le 08 Avril 2011 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il ressort des comptes de l'UIB arrêtés au 31/12/2010 les points importants suivants :

Une nette rupture de tendance qui se traduit par :

- Des produits d'exploitation bancaire en progression de 17,20 %, passant de 157 MD en 2009 à 184 MD en 2010 ;
- Des charges générales d'exploitation une hausse de 13,58 %, passant de 16,2 MD en 2009 à 18,4 MD en 2010;
- Un total bilan en hausse de 17,51% en 2010 par rapport au total bilan à 2009 ;
- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de 12,21% passant de 2 006 MD fin 2009 à 2 251 MD fin 2010;
- Accroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de 22,22% passant de 1 881 MD à fin 2009 à 2 299 MD fin 2010;

Cette rupture de tendance a permis un retour à l'équilibre, enregistrant un résultat positif de 7 397 mD à fin 2009 et 18 571 mD à fin 2010 contre une perte importante en 2007,

Avec ce retour à la profitabilité, accompagné d'un net renforcement des fonds propres de la Banque, les fondamentaux de l'UIB se sont consolidés avec:

- Une amélioration de la structure des engagements;
- Une hausse du taux de couverture des créances classés par les provisions;

- Une diminution du taux des créances classées;
- Un ratio de solvabilité de 9.05 % à fin 2010 conforme aux normes réglementaires.

Avec la mise en œuvre du plan de reconstitution de ses fonds propres, l'UIB se couvre de manière optimale contre les risques de ses crédits non performants, marque une rupture avec le passé en matière de sous provisionnement, conforte ses ratios de solvabilité et de couverture de ses actifs classés par les provisions et s'inscrit, désormais, dans une démarche qui compte l'assainissement des créances et la maîtrise des risques et des coûts parmi ses priorités. L'UIB prend, ainsi, l'option d'une démarche lui permettant d'asseoir une image de responsabilité et de rigueur en matière de gestion des risques.

L'UIB a d'ores et déjà décidé de mettre en œuvre un modèle de croissance plus équilibré, en axant sa démarche sur la diversification du portefeuille de ses métiers et le renforcement de son positionnement sur une clientèle plus diversifiée.

Ce modèle de croissance vise une clientèle plus diversifiée et une offre produit plus étoffée.

La clientèle visée est celle :

- Des particuliers
- Des professions libérales et des commerçants
- Des artisans
- Des associations
- Des petites et moyennes entreprises
- Des grandes entreprises locales
- Des multinationales

Quant à l'offre de produits, elle vise :

- La Banque au quotidien (ouvertures de comptes, cartes de crédits, banque à distance...etc)
- Le financement (crédits à la consommation, crédits immobiliers, crédits revolving, leasing...etc) ;
- L'épargne et les placements (comptes d'épargne, dépôts à terme, assurance vie...ect) ;
- La prévoyance et l'assurance dommages (multirisques Habitation, assurance moyens de paiement ...etc.).

Grâce à cette nouvelle stratégie, l'UIB a l'ambition de conforter sa position dans le paysage bancaire tunisien en tirant le meilleur parti de son réseau qui compte à ce jour 118 points de ventes.

Après la restructuration financière effectuée en 2008, et l'emprunt obligataire lancé en 2009, l'UIB poursuit sa reconstruction et son développement. Cette poursuite se traduit par la mise en place du plan "Ambitions 2015", plan qui s'inscrit complètement dans les perspectives du Groupe Société Générale, actionnaire de référence de l'UIB.

En 2009 l'UIB a repris le chemin des bénéfices, ce chemin, qui se consolidera en 2010 et au cours des années qui vont suivre va nous permettre d'entretenir une dynamique de croissance saine orientée vers le bénéfice des actionnaires, des clients, des collaborateurs et des marchés.

La période 2011- 2015 reste un enjeu fort pour l'UIB car au cours de cette période, nous devons confirmer la tendance montrée depuis les 36 derniers mois. Les investissements engagés et l'implication des collaborateurs nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, et tout en état conscient des challenges qui nous attendent encore, nous sommes résolument optimistes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2011

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

2- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2011, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2011.

2-2 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES POUR LA DETERMINATION DE CERTAINS INDICATEURS

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- Faits marquants

- Au 31 mars 2011, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **17,74 %** par rapport au 31 mars 2010 (+356,6 millions de dinars).
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **11,38 %** à fin mars 2011 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2010 atteignant un montant de 2 287,6 millions de dinars (+233,6 millions de dinars). S'agissant des dépôts à vue, ils ont progressé de **14,1%** au cours de ladite période ; le ratio dépôts/crédits étant de **96,7%**.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 239,4 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 253,2 millions de dinars à fin mars 2010; cette baisse est due au remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en juillet 2009.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 49,9 millions de dinars au 31/03/2011, soit une progression de 8,8 millions de dinars par rapport à la même période en 2010, ce qui correspond à une évolution de **21,57 %** par rapport au 31/03/2010.
- La marge d'intérêt a atteint 20,3 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 16,7 millions de dinars au 31/03/2010 soit en progression de **21,82%**.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au 31 mars 2011 un montant de 31,5 millions de dinars contre 27,5 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une progression de 3,9 millions de dinars correspondant à une évolution de **14,28%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au titre du premier trimestre 2011 contre 12,1 millions de dinars pour la même période en 2010, soit une progression de **8,6 %**.
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 4,2 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 4,3 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une baisse de **2,13 %**.
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de 2,8 millions de dinars. Il passe ainsi de 10 millions de dinars au titre du premier trimestre 2010 à 12,8 millions de dinars au cours du premier trimestre 31 mars 2011, soit une évolution de **27,52%** ; quant au coefficient d'exploitation, il est passé à **55,03%** contre **59.43%** au 31/03/2010.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 Mars 2011
(En milliers de Dinars)

	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Au 31/12/2010	Variation T1- 2011 /T1-2010
1 Produits d'exploitation bancaire répartis en :	49 890	41 040	49 890	41 040	183 515	21,57%
- Intérêts	38 119	29 454	38 119	29 454	135 309	29,42%
- Commissions en produits	8 837	8 783	8 837	8 783	37 011	0,61%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 934	2 803	2 934	2 803	11 195	4,69%
2 Charges d'exploitation bancaire réparties en :	18 427	13 509	18 427	13 509	61 507	36,40%
- Intérêts encourus	17 807	12 780	17 807	12 780	58 451	39,34%
- Commissions encourues	620	729	620	729	3 056	-15,00%
3 Produit net bancaire	31 463	27 531	31 463	27 531	122 008	14,28%
4 Autres produits d'exploitation	2	2	2	2	65	17,16%
5 Charges opératoires dont :	17 314	16 364	17 314	16 364	68 705	5,81%
- Frais de personnel (2)	13 145	12 104	13 145	12 104	50 340	8,60%
- Charges générales d'exploitation (2)	4 169	4 260	4 169	4 260	18 365	-2,13%
6 Structure du portefeuille :	-	-	57 570	68 793	56 918	-16,31%
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	3 037	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	57 570	65 756	56 918	-12,45%
7 Encours des crédits(3)	-	-	2 366 974	2 010 303	2 299 154	17,74%
8 Encours des dépôts dont :	-	-	2 287 644	2 053 995	2 250 782	11,38%
- Dépôts à vue	-	-	759 376	665 771	722 922	14,06%
- Dépôts d'épargne	-	-	733 313	683 451	726 632	7,30%
9 Emprunts et ressources spéciales	-	-	239 433	253 264	238 495	-5,46%
10 Capitaux propres (1)	-	-	111 051	90 324	98 295	22,95%

(1) Les capitaux propres au 31/03/2010, au 31/12/2010 et au 31/03/2011 y compris les résultats de la période.

(2) Les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation au 31/03/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

(3) Les encours des crédits à la clientèle arrêtés au 31/03/2010 et au 31/12/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

CHAPITRE 1: RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Kamel NEJI

Directeur Général de l'Union Internationale de Banques

1.2 Attestation du responsable du document de référence

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Directeur Général de l'Union Internationale de Banques

Kamel NEJI



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2008 :

Cabinet AMC ERNST & YOUNG, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Noureddine HAJJI.
Boulevard de la terre – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Cabinet Deloitte, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Ahmed MANSOUR.
51, Avenue Aboulbaba El Ansari - 2091 El Menzah 6 – Tunis

Etats financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2009 et 2010 :

Cabinet ECC – MAZARS, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Cherif.
Immeuble ASTREE, Rue du Lac D'ANNECY
Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cabinet FINOR, cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB
Imm. International City Center
Tour des bureaux, Centre urbain nord de Tunis-1082 –Tunis.



Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2008

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008 ont fait l'objet d'un audit effectué par AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Noureddine Hajji et Deloitte représenté par Monsieur Ahmed Mansour selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont émis les opinions suivantes :

AMC Ernst & Young

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations non performantes sans que cette reprise ne résulte d'un recouvrement effectif ni d'une amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est, en conséquence, sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié dans la mesure où la provision ainsi comptabilisée ne correspond pas au passif encouru à la date du 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif, par référence aux normes internationales (IAS 19), est estimé à 2 266 KDT ;

- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 18) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2008, sont en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La banque a mis en place au cours de l'exercice 2008 un plan de restructuration pour garantir la continuité de son exploitation et permettant à terme de pallier à l'insuffisance de ses capitaux propres.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

Tunis le 23 mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé que la Banque réservait antérieurement à l'exercice les intérêts impayés sur les créances courantes. Cette méthode a été abandonnée au cours de l'exercice audité. L'impact de ce changement de méthode a eu pour effet d'améliorer les résultats de l'exercice de 1,373 MDT. La correction rétroactive en pro format des états financiers de 2007, jugée par la Banque non significative (0,297 MDT), n'a pas été opérée.

Ce changement de méthode, n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

5. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.

- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficultés pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 16 mars 2009 à la Direction Générale de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

6. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du quart environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- c. Un avocat sur les 39 mandatés par la banque n'a pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 4 correspondants tunisiens et de 19 correspondants étrangers sur respectivement 11 et 55 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- d. L'indisponibilité de rapprochement entre les positions de change scripturales telles que figurant au niveau de la comptabilité et celles figurant au niveau des états de suivi extra-comptable détenu par la division Back office de la Banque.

7. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.856,154 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.790,464 MDT et ont fait apparaître des écarts négatifs de 335,563 MDT dont 330,413 MDT au titre des crédits dématérialisés octroyés aux clients particuliers.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

8. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT. Les états financiers de 2007, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 14 à 39 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

10. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

11. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2008, sur 1.794 MDT dont 430 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 61% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 143,506 MDT et représentent environ 8,00% du total des actifs pondérés.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les deux premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 245,310 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 157,527 MDT, soit un total de 402,837 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 95% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 2.236,361 MDT sur un total de 2.348,821 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 17% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2009

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par ECC MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali EIAOUANI CHERIF et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont émis l'opinion suivante :

I. Opinion sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.414.460 mille dinars et un bénéfice net de 7.397 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières ne sont pas encore entièrement respectées par la banque.

Tunis, le 23 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2010

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par ECC MAZARS représenté par Monsieur Mohamed Ali EIAOUANI CHERIF et FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont émis l'opinion suivante :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.837.259 mille dinars et un bénéfice net de 18.571 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérfications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par ECC-Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani & FINOR représenté par Monsieur Mustapha Medhioub selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont émis l'opinion suivante :

Messieurs les Actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques - UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.456.994 mille dinars et un déficit consolidé de 3.386 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « Union Internationale de Banques - UIB », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques – UIB », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la

situation financière du groupe au 31 Décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

I. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 23 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par ECC-Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani & FINOR représenté par Monsieur Mustapha Medhioub selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont émis l'opinion suivante :

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques - UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.877.669 mille dinars et un bénéfice consolidé de 4.626 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « Union Internationale de Banques - UIB », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques – UIB », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

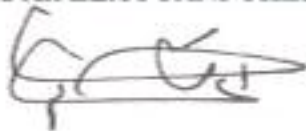
Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



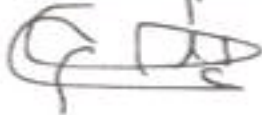
FINOR
Mustapha MEDHIOUB



Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurants dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimés nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB



1.4. Responsable de l'information

Pierre ALOUGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque :

2.1.1. Dénomination et siège social :

- Dénomination sociale : UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »
- Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
- Téléphone : (216) 71 120 200
- Télèx : UNIB 15 397 TN
- Fax : (216) 71 120 308
- Site web : www.uib.com.tn
- E-mail : web-uib.@uib.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :

- Forme juridique : Société Anonyme
- Législation particulière applicable : la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3. Date de constitution et durée :

- Date de constitution : le 09 décembre 1963
- Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social : (article 3 des statuts)

La Société a pour objet l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque et généralement, toutes opérations suivantes dont la liste a un caractère seulement énonciatif et non limitatif :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, à préavis ou à terme.
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale, des crédits d'escompte, et en conséquence, escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeur, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le Trésor Public ou les collectivités publiques ou semi-publiques et en général, toutes sortes d'engagements résultant d'opérations agricoles, industrielles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toute administration publique, négociier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques.
3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous des formes quelconques en vue d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, étant précisé que ces avances ou crédits devront être définis quant à leur montant, leur objet et leur échéance et la durée de leur validité ne devra pas dépasser la durée de l'opération à financer.

- a) Faire des avances mobilisables par escomptes des valeurs émises par les sociétés agricoles, industrielles, commerciales ou financières, tunisiennes ou étrangères.
- b) Octroyer des crédits à moyen et long terme dans le cadre de la réglementation en vigueur.
4. Recevoir tous titres, valeurs et dépôts, accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettre de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toutes espèces de fonds publics, d'actions, ou d'obligations ou de parts bénéficiaires.
5. Souscrire tous engagements de garanties, cautions ou avals.
6. Opérer toutes acquisitions, ventes mobilières et immobilières et toutes prises à bail ou locations d'immeubles : accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts, toutes affectations hypothécaires ou toutes autres garanties, dans la mesure où de telles opérations sont liées à des opérations de banque.
7. Procéder ou participer à l'émission, au placement, à la négociation de tous titres de collectivités publiques ou privées, soumissionner à tous emprunts des collectivités publiques ou privées, assurer la constitution de sociétés et accepter tous mandats ou pouvoirs, acquérir ou aliéner tous titres, effets publics, actions, parts ou obligations, bons ou effets de toutes natures de ces collectivités. Créer ou prendre des participations dans toute société d'études, souscrire à son capital et le libérer, y accepter toutes fonctions de direction rémunérées ou non.
8. Prendre des participations dans le capital de toute société tunisienne ou étrangère, étant expressément stipulé que ces prises de participations ne pourront être décidées qu'à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés du Conseil d'Administration.
9. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations sans exception, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société ou permettant d'en assurer le développement.
10. En outre, d'une manière générale, effectuer toutes opérations pouvant rentrer dans le cadre de l'activité bancaire dans la mesure où elles sont susceptibles d'être traitées suivant les critères généralement admis pour les banques d'affaires, les banques de dépôts et les banques de commerce international.

La Société se conformera dans l'exercice de son activité, aux obligations découlant des réglementations arrêtées par la Banque Centrale de Tunisie aucune disposition statutaire ne pouvant faire obstacle à ces dites obligations.

2.1.5. Registre de commerce :

Registre de commerce n° B 615 1996

2.1.6. Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Clauses statutaires particulières :

a)- Répartition statutaire des bénéfices : (article 49 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont liés,
- les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

b)- Paiement des dividendes : (article 50 des statuts)

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques et aux caisses désignées par l'Assemblée Générale, ou, à défaut par le Conseil.

Tous intérêts et dividendes régulièrement perçus ne peuvent être objet de report ou de restitution sauf les cas prévus par la loi. Ceux non touchés cinq ans après la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

c)- Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires & Extraordinaire :

✓ Convocation des assemblées générales: (article 33 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; l'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur deuxième convocation.

Préalablement à l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que la liste des actionnaires seront tenus au siège de la Société à la disposition des actionnaires quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

- ✓ **Droit de siéger à une Assemblée Générale: (article 34 des statuts)**
Sous réserve des dispositions de l'article 39, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été inscrites à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrégé le délai ci-dessus fixé.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les pouvoirs dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

- ✓ **Présidence et bureau de l'Assemblée Générale : (article 35 des statuts)**
L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. Toutefois, l'Assemblée convoquée par le mandataire de justice ou le commissaire aux comptes en cas d'urgence est présidée par l'un d'eux.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée. Le secrétaire peut être désigné en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés, et le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée et déposée au siège social et mise à la disposition de tout requérant.

Les fonctions du bureau se limitent exclusivement à assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant également la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

✓ **Ordre de jour de l'Assemblée Générale: (article 36 des statuts)**

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après que le ou les actionnaires précités ont adressé à la Société une lettre recommandée avec accusé de réception à cet effet.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

✓ **Procès Verbal de l'Assemblée Générale:(article 37 des statuts)**

Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale contient les énonciations suivantes :

- la date et le lieu de sa tenue,
- le mode de convocation,
- l'ordre du jour,
- la composition du bureau,
- le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint,
- les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale,
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et tout éventuel refus de l'un d'eux de signer doit être mentionné.

Les copies et extraits des procès-verbaux sont certifiés et signés soit par le Président, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Adjoint ou par un administrateur spécialement délégué ou éventuellement par celui qui a présidé l'Assemblée.

Après dissolution et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par le (ou les) liquidateur (s).

✓ Effet de délibérations (**article 38 des statuts**)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les actionnaires absents, les actionnaires dissidents ou les actionnaires incapables.

d)-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire:(**article 42 des statuts**)

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués, seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

l'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la Société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration,

elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et, d'une façon générale, examine les actes de gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur,

elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des commissaires aux comptes à peine de nullité.

elle nomme, révoque, remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectués par le Conseil d'Administration,

elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit Interne conformément aux dispositions en vigueur,

elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a autorisé,

elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur,

elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente en bourse des actions de la Société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.

Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

e)-Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire: **(article 46 des statuts)**

- L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications et ce dans le respect de la législation en vigueur. Elle ne peut toutefois, ni changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :
 - la transformation de la Société en toute forme de société compatible avec les lois sur les établissements de crédit,
 - la fusion de la Société avec toute société constituée ou à constituer,
 - la modification de l'objet social,
 - la modification de la dénomination sociale,
 - le transfert du siège social à une autre ville,
 - l'augmentation ou la réduction du capital social,
 - la modification de la durée de la Société, sa réduction, son extension ou sa dissolution anticipée et sa liquidation,
 - la modification des caractéristiques des actions,
 - la réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs,
 - la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire,
 - La cession du fonds de commerce, ou de l'un de ses éléments, ou de la location-gérance du fonds de commerce,

et ce, dans le respect de la réglementation du marché financier.

- Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des actionnaires avant la date de la réunion.

f)- Transmission des actions: **(article 14 des statuts)**

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2.1.8. Capital social :

Le capital social s'élève à 196 000 000 dinars divisé en 17 600 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement de nominal 10 dinars entièrement libérés.

2.1.9. Nationalité :

Tunisienne

2.1.10. Régime fiscal :

Droit commun

2.1.11. Matricule fiscal :

002708/Q/P/M/000

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :

Siège de la banque : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis 1000

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :

Pierre ALOUGES
Secrétaire Général
65, Avenue Habib Bourguiba -1001 Tunis
Tel : 71 104 766 – Fax : 71 104 831
E-mail : pierre.alouges@uib.com.tn

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque :

Capital social	: 196 000 000 dinars
Nombre d'actions	: 17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	: 2 000 000
Nominal des actions et des certificats d'investissement	: 10 dinars
Forme des actions et des certificats d'investissement	: Nominative
Catégorie des actions et des certificats d'investissement	: Ordinaire
Libération des actions et des certificats d'investissement	: Intégrale
Jouissance des actions et des certificats d'investissement	: 1 ^{er} janvier 2008

2.3. Evolution du capital :

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
		Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement	Montant en dinars	Nombre d'actions et certificats d'investissement
A.G.C du 09/12/1963	Capital initial	-	-	700 000	70 000
A.G.E du 16/12/1971	Augmentation de capital en numéraire	800 000	80 000	1 500 000	150 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	500 000	50 000	2 000 000	200 000
A.G.E du 22/01/1976	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	3 000 000	300 000
A.G.E du 17/02/1977	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	100 000	4 000 000	400 000
A.G.E du 17/09/1981	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	200 000	6 000 000	600 000
	Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 000 000	100 000	7 000 000	700 000
A.G.E du 29/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	300 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 28/06/1990	Augmentation de capital en numéraire	25 000 000	2 500 000	35 000 000	3 500 000
A.G.E du 07/12/1995	Augmentation de capital en numéraire	35 000 000	3 500 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 26/08/2004	Augmentation de capital en numéraire	36 000 000	3 600 000	106 000 000	10 600 000
A.G.E du 09/08/2008	-Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions	70 000 000	7 000 000	176 000 000	17 600 000
	-Augmentation de capital en numéraire par émission de certificats d'investissement	20 000 000	2 000 000	196 000 000	2 000 000

2.4. Répartition du capital au 31/05/2011 :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actionnaires Tunisiens	3 337	8 388 640	83 854 140	48%	9 338 302	48%
* Personnes Morales :	190	2 693 226	26 932 260	15%	2 999 274	15%
Ayant 3% et plus						
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 047 061	10 470 610	5,95%	1 166 045	5,95%
Ayant au maximum 0,5%	184	1 646 165	16 461 650	9,35%	1 833 229	9,35%
* Personnes Physiques :	3 147	5 695 414	56 921 880	32%	6 339 028	32%
Ayant 3% et plus			-			
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 626 986	16 884 440	9,59%	1 880 312	9,59%
Ayant au maximum 0,5%	3 141	4 068 428	40 037 440	22,75%	4 458 716	22,75%
Actionnaires Etrangers	8	9 214 586	92 145 860	52%	10 261 698	52%
* Personnes Morales :	1	9 211 360	92 113 600	52%	10 258 105	52%
Ayant 3% et plus	1	9 211 360	92 113 600	52,34%	10 258 105	52,34%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-					
Ayant au maximum 0,5%						
* Personnes Physiques :	7	3226	32260	0%	3593	0%
Ayant 3% et plus						
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%						
Ayant au maximum 0,5%	7	3 226	32 260	0,02%	3 593	0,02%
Total	3 345	17 600 000	176 000 000	100%	19 600 000	100%

* Certificats d'investissement

Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de détenteurs de certificats d'investissement	de	Nombre de certificats d'investissement	de	Montant en dinars	en	% du capital
Actionnaires Etrangers							
* Personnes Morales :							
Ayant 3% et plus		1	2 000 000		20 000 000		10.20%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%		-	-		-		-
Ayant au maximum 0,5%		-	-		-		-
Total			2 000 000		20 000 000		10.20%

2.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital au 31/05/2011 :

* Actions ordinaires						
Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Actionnaires Tunisiens						
* Personnes Morales :		0	0	0,00%	0	0,00%
* Personnes Physiques : Ayant 3% et plus		0	0	0,00%	0	0,00%
Actionnaires Etrangers						
* Personnes Morales : Société Générale	1	9 211 360	92 113 600	52.34 %	10 258 105	52.34 %
* Personnes Physiques : Ayant 3% et plus		0	0	0,00%	0	0,00%
* Certificats d'investissement						
Détenteurs de certificats d'investissement	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital			
Actionnaires Etrangers						
* Personnes Morales : Société Générale		2 000 000	20 000 000	10.20%		
Total		2 000 000	20 000 000	10.20%		

2.4.2. Capital détenu par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 31/05/2011:

* Actions ordinaires						
Désignation	Qualité	Nombre d'actions ordinaires	Montant en dinars	% d'actions ordinaires	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr Bernard DAVID	Président du Conseil d'Administration	1	10	0,00%	1	0,00%
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%	0	0,00%
La Société Générale représentée par Mr Patrick LE BUFFE	Administrateur	9 211 360	92 113 600	52,34%	10 258 105	52,34%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	216 759	2 167 590	1.23%	241 391	1.23%
Mr Mohamed El Aziz MILED	Administrateur	122 050	1 457 280	0.83%	162 288	0.83%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Jean Louis MATTEI	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Christian SCHRICKE	Administrateur	0	0	0,00%	0	0,00%
Mr Tahar EL MATERI	Administrateur	14 600	0	0,00%	0	0,00%
Total		9 564 769	95 738 480	54.40%	10 661 785	54.40%

* Certificats d'investissement				
Désignation	Qualité	Nombre de certificats d'investissement	Montant en dinars	% du capital
Mr Kamel NEJI	Directeur Général	0	0	0,00%
La Société Générale représentée par Mr Patrick LE BUFFE	Administrateur	2 000 000	20 000 000	10.20%
Mr Moncef MZABI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Mohamed El Aziz MILED	Administrateur	0	0	0,00%
Mme Véronique DE LA BACHELERIE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Jean Louis MATTEI	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Christian SCHRICKE	Administrateur	0	0	0,00%
Mr Tahar El MATERI	Administrateur	0	0	0,00%
Total		2 000 000	20 000 000	10.20%

2.4.3. Nombre d'actionnaires :

Le capital de l'Union Internationale de Banques est réparti entre actionnaires au 31/05/2011 :

- 191 personnes morales (dont une personne morale étrangère)
- 3154 personnes physiques (dont 8 personnes physiques étrangères).

2.5 – Description sommaire du groupe UIB au 31/12/2010

2.5.1. Présentation générale du groupe :

2.5.1.1 Présentation des sociétés du groupe au 31/12/2010 :

Au 31/12/2010, L'UIB est à la tête d'un groupe de 5 sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance.

Unité : en milliers de dinars

Sociétés	Secteur	Méthode de consolidation	Valeur comptable de la participation directe au 31/12/2010	Taux de participation directe	% de contrôle	% d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	Intégration Globale			100%	100%
Internationale de Recouvrement de Créances –IRC-	Financier	Intégration Globale	1 000	99,97%	99,97%	99,97%
Intermédiaire International	Financier	Intégration Globale	660	60,34%	60,34%	60,34%
Internationale SICAR	Financier	Intégration Globale	1 715	34,00%	34,00%	36,60%
Arab International Lease	Financier	Mise en Equivalence	2 000	20,00%	20,00%	20,00%

Ci-après une description sommaire de ces sociétés :

1) L'Union Internationale de Banques « UIB »

L'UIB est une banque commerciale qui a démarré son activité au courant du mois de décembre 1963. Son capital au 31/12/2010 est de 196 MD détenu à hauteur de 47,64% par des actionnaires Tunisiens et 52,36% par des actionnaires étrangers (hors certificats d'investissement).

L'actionnaire étranger de référence est la Société Générale. Son objet social est l'exercice des opérations de banque et notamment de faire pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation, sur le territoire de la République Tunisienne ou à l'étranger, toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières liées aux opérations de banque.

L'UIB a été introduite à la côte de la Bourse le 18/08/1996.

Ses principaux indicateurs enregistrés au 31/12/2010 se présentent comme suit :

- un total bilan de 2 837 MD
- un volume de dépôts clientèle de 2 251 MD
- un volume de crédits clientèle de 2 299 MD
- Produit Net Bancaire de 122 MD

L'UIB se caractérise aujourd'hui par un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté – 118 points de vente - avec une dynamique d'ouverture d'agences - 18 nouvelles agences au cours de la période 2009-2013.

En outre, elle dispose, au 31/12/2010, d'un fond de commerce important :

- **187 504 comptes à vue pour les Particuliers.**
- **374 534 comptes épargnes.**
- **14 431 PME & Professionnels.**
- **2 595 Grands Ensembles.**

2) L'Internationale de Recouvrement de Créances « IRC »

L'Internationale de Recouvrement de Créances est une société qui exerce dans le cadre de la loi 98-04 du 02/02/1998 ainsi que les textes subséquents. Elle a été créée le 25 janvier 2001. Son objet social consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers tel que défini par l'article 3 de la loi précitée. Son capital est de 1 millions de dinars divisé en 200 000 actions de nominal 5 dinars intégralement libérées, et détenu par l'UIB à hauteur de 99,97%, et ce, au 31/12/2010.

3) Intermédiaire International « INI »

L'Intermédiaire International est une Société d'Intermédiation en bourse créée le 14/11/1995 dans le cadre de la loi 94 -117 relative à la réforme du marché financier.

L'INI a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières ou toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de l'INI est de 1,09 MD, divisé en 22 800 actions de 48 dinars de nominal, détenu à hauteur de 60.34 % par l'UIB et 39,47 % par la BTE, et ce, au 31/12/2010.

4) Internationale SICAR « IS »

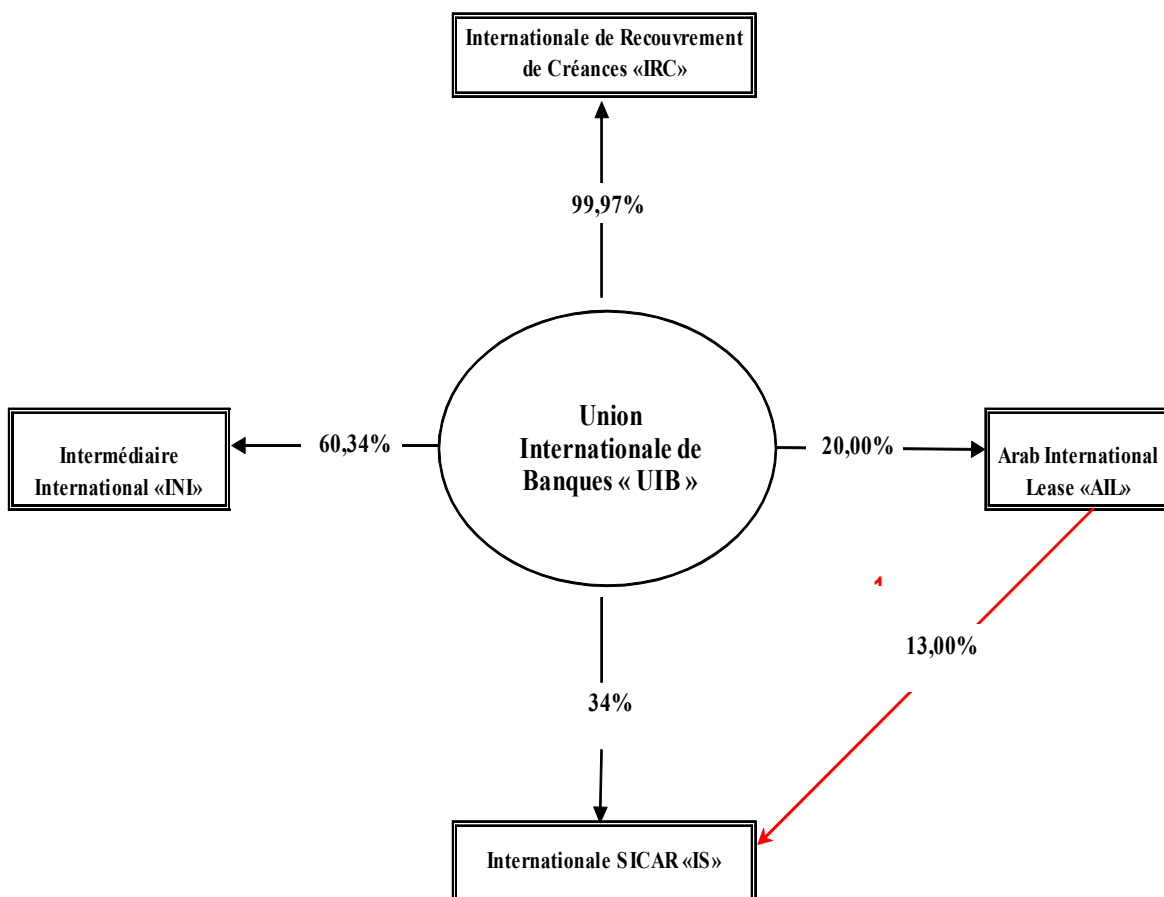
L'Internationale Sicar est une société d'investissement à capital risque (SICAR) régie par la loi n° 88-92 du 02/01/1988 relative aux sociétés d'investissement. Elle a été créée en décembre 1999 avec un capital de 5 MD, divisé en 500 000 actions de 10 dinars de nominal. Son objet consiste en des prises de participation au sein d'entreprises, pour son compte ou pour le compte de tiers, en vue de les rétrocéder à terme.

La part de l'UIB dans le capital s'élève au 31/12/2010 à 34 %.

5) Arab International Lease «AIL»

L'Arab International Lease est créé le 16 décembre 1996. Elle a pour objet d'effectuer les opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel ou professionnel, meubles et immeubles. Son capital est de 10 MD, divisé en 1 000 000 actions de 10 dinars de nominal dont 20% est détenu par l'UIB au 31/12/2010.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2010 :



2.5.1.3 Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2010 :

Sociétés	IRC	INI	Internationale SICAR	AIL
UIB	99,97%	60,34%	34%	20,00%
IRC				
INI				
Internationale Sicar				
AIL			13,00%	

2.5.1.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2010 et la date d'élaboration du document de référence :

Aucun événement récent n'a modifié le schéma financier du groupe.

2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2010 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	CAPITAUX PROPRES (1)	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	RESULTAT D'EXPLOITATION	RESULTAT NET	DETTES GLOBALES (2)	CHARGES FINANCIERES	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2009
UIB	98 294	183 515	18 830	18 571	2 738 965	58 451	
IRC	1 776	1 589	1 120	789	502	0	420
INI	530	304	-87	-69	532	0	
Internationale Sicar *	6 503	702	272	261	30 421	0	77
AIL	15 637	10 834	3 028	2 004	110 256	4 876	100

* Données provisoires

(1) Il s'agit des capitaux propres avant affectation

(2) Il s'agit du total du Passif

2.5.1.6. Les engagements financiers du groupe au 31/12/2010 :

Unité : en milliers de dinars

SOCIETES	IRC	SICAR	INI	AIL	UIB
Crédits extérieurs					116 785
Emprunt obligataire				33 000	93 098
Emprunt Bancaire					
Emprunts et Ressources spéciales				52 087	25 791
Découvert					
Fonds gérés		30 235			19 202
Billets de trésorerie					
Leasing					
Compte courant associés					1 654
TOTAL	0	30 235	0	85 087	256 530

2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter- société du groupe :

Les sociétés du groupe n'ont pas eu recours en 2010 à des financements auprès de l'UIB

2.5.2 Relations avec les sociétés du groupe UIB au 31/12/2010 :

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits Reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de l'UIB s'élève à 2 061mDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 211 mDT et en dépôts à terme à hauteur de 1850 mDT.

Unité : en milliers de dinars

Ste du Groupe	Nature du dépôt	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
IRC		45	1 850	1 895
INI		181	0	181
Internationale SICAR		(23)	0	(23)
AIL		8	0	8
TOTAL		211	1 850	2 061

Prêts Octroyés

Néant

2.5.2.2 Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Reçus :

Néant

Données :

Néant

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus :

Néant

Donnés :

INI : L'UIB a souscrit en 2009 à l'augmentation du capital de l'INI pour un montant de 182,4 mDT entièrement libéré, soit 100% de l'augmentation ce qui porte sa participation à 60.3%.

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008 :

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
IRC	199 940	0	0	0
INI	9 958	0	0	0
Internationale Sicar	155 000	0,450	69 750	2 000
AIL	199 990	0,400	**80 000	0

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution des dividendes

** encaissés au 3^{ème} trimestre 2009

2.5.2.5 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par l'UIB et distribués par les sociétés du groupe en 2010 au titre de l'année 2009 :

(en dinars)

	Nombre d'actions détenues par l'UIB*	Dividende /action	Dividendes encaissés par l'UIB	Jetons de présence perçus par l'UIB
IRC	199 940	2,100	420 000	0
INI	13 744	0	0	0
Internationale Sicar	169 990	0,450	76 500	3 000
AIL	200 000	0,500	100 000	12 500

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution des dividendes

2.5.2.6 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2009 au titre de l'année 2008 :

Néant

2.5.2.7 Les dividendes distribués par l'UIB aux sociétés du groupe en 2010 au titre de l'année 2009 :

Néant

2.5.2.8 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

Reçues :

Néant

Données

Néant

2.5.3 Relations commerciales entre l'UIB et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2010:

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe :

- Encaissé :

	(en dinars)	
	Commissions	Intérêts
IRC	358	0
INI	0	0
Internationale Sicar	0	0
AIL	0	0

- Décaissé :

Au titre des commissions l'UIB a décaissé 207 mDT au profit de l'Internationale Sicar et 3 mDT au profit de l'INI ce qui totalise la somme de 210 mDT

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :

Achats :

Néant

Ventes :

L'UIB a cédé au dinar symbolique à la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » des créances portant un nominal de 78 892 mDT totalement provisionnée par la Banque, pour un prix total de 8.298 dinars.

2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

► INI :

L'UIB a confié à la société « l'intermédiaire international – INI », une mission de préparation du prospectus abrégé à l'occasion de l'augmentation du capital de la Société Générale dans le cadre du plan mondial au profit du personnel de l'UIB. Les honoraires facturés en 2010 par l'INI au titre de cette convention, s'élèvent à 3.000 dinars HTVA.

► Internationale SICAR :

L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 34% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré par l'International SICAR s'élève au 31 décembre 2010 à 19.202 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 207 KDT au titre de commissions de gestion.

L'UIB a conclu avec l'International Sicar une convention de suivi de son portefeuille de participations. Ce contrat a été établi pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel hors taxes de 10 mDT.

► **I.R.C :**

Au 31/12/2010, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de sa filiale l' IRC, s'élève à 66 KDT.

2.5.3.4 Les contrats de gestion :

► **I.R.C :**

- L'U.I.B a conclu avec sa filiale « Internationale de Recouvrement des créances - IRC » un avenant daté du 1er février 2006 adossé à une convention du 13 mai 2005 ; les dits avenant et convention ont été ratifiés, à titre de régularisation, par le Conseil d'Administration de la banque en date du 6 avril 2006. Ils portent sur la définition des termes d'un mandat attribué à la filiale pour assister la banque dans le recouvrement de ses créances ainsi que sur les conditions de rémunération correspondantes.

Ces conditions prévoient la rétribution du mandataire à raison de 8% à servir à l'encaissement de tout montant recouvré à l'amiable, et de 20% à l'encaissement des montants recouverts par voies contentieuses dont les frais sont assumés en sus par le mandant sur présentation des justifications correspondantes. Pour les créances supérieures à 50 000 dinars, les parties ont la faculté de convenir d'un taux différent des 8% prévus ; à défaut, ce dernier taux est appliqué. Un droit fixe d'ouverture de dossier à raison de 45 dinars HT par dossier transféré est dû par la banque à l'encaissement du recouvrement.

En vertu de cette convention, un portefeuille de créances de 943 mDT a été confié en 2007 à «l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC ».

La convention et l'avenant précités, approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de l'UIB du 29 mai 2006, ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2011.

- En 2009 L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99,9% du capital, un contrat pour la cession de créances pour un total d'engagements cédés de 103.379 KDT et à un prix de cession de 2,4 KDT.
- En 2010 L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99,9% du capital, un contrat pour la cession de créances pour un total d'engagements cédés de 78.892 KDT et à un prix de cession de 3 KDT.

► **I.N.I :**

L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 60.34% une convention soumise, à titre de régularisation, au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à «l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2010, sur un volume de transactions de 3 MDT. A ce titre, les montants perçus par la banque en 2010 s'élèvent à 10.674 dinars HTVA. Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité.

2.5.3.5 Les contrats de location :

► I.R.C :

L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2010.

A la fin de l'exercice 2008, l'UIB a mis à la disposition de « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux un autre immeuble abritant actuellement son siège social en remplacement de l'immeuble cité ci-dessus

► I.N.I :

L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1996 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2010 s'élève à 7,3 mDT HT.

2.5.3.6 Les fonds gérés :

Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 34% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 mDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 mDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 mDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours des fonds est arrêté à 19.202 mDT, suite à l'apurement d'un placement de 75 mDT reconnu totalement irrécouvrable et au rapatriement de 7.789 mDT sur des fonds non utilisés et des échéances en principales.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;

- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2010, sur 207 mDT hors taxes.

2.6 Relations de l'UIB avec les autres parties liées* au 31/12/2010

2.6.1 Informations sur les engagements :

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration et de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux concernent Messieurs Moncef M'ZABI et Aziz MILED et s'élèvent au 31/12/2010 à 34.406 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2009 à 17 769 KDT.

* Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006 ;

2.6.2 Transferts de ressources :

L'UIB ne détient pas de participations directes dans le capital de sociétés promues par les membres de son Conseil d'Administration et de direction ainsi que ses Conseillers.
L'UIB n'a pas distribué des jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

2.6.3 Relations Commerciales :

2.6.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2010 :

Chiffre d'affaires de l'UIB avec ses Administrateurs :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2010, à 19 470 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
USD	795	1 137
EUR	8 574	16 395
SEK	9 100	1 938
TOTAL GENERAL		19 470

- L'encours, au 31 décembre 2010, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 56 402 KDT.
- Les garanties reçues au 31-12-2010 de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 218 817 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2010, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 7 890 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2010, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 2 908 KDT.

- L'encours, au 31 décembre 2010, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 14 026 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
YEN	41 705	734
USD	2 883	4 124
EURO	4 570	8 739
TND	429	429
TOTAL GENERAL		14 026

- L'encours, au 31 décembre 2010, des opérations de SWAP s'élèvent à 8 844 KDT
- L'encours, au 31 décembre 2010, des opérations d'achat au comptant s'élèvent à 10 945 KDT, détaillés comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
ACHAT COMPTANT	EUR	1 115	2 132
	CAD	10	14
	GBP	9	19
	CHF	9	14
	USD	6 128	8 766
TOTAL			10 945

Chiffre d'affaires des Administrateurs avec l'UIB :

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars donnée en 2008. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Au 31/12/2009, cette garantie s'élevait à 42.214 KDT. Courant 2010, cette garantie à été réduite à 41.898 KDT suite à :
 - 1- Une main levée systématique de 316 KDT suite à une baisse de l'engagement des clients ayant fait l'objet de garantie.
 - SCIMACO MEGA BETON : 81 KDT
 - SOCIETE MARBRERIE CENTRALE SO MA CE: 64 KDT
 - STE PROMOTION TOURI CULTURELLE : 171 KDT
 Courant 2010, la banque a encouru des commissions sur garantie reçue de 215 KDT.
- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à la relation SONOBRA et ce pour un montant total de 43.464 KDT. Les commissions hors taxes encourus au titre de cette garantie se sont élevées en 2010 à 109 KDT HTVA
- L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement des engagements sur le groupe Elloumi du ratio prudentiel de 25% des fonds Propres Nets tel que prévu par la circulaire BCT 99-04 pour un total de 42.500 KDT Ladite garantie à généré des commissions hors taxes au 31 décembre 2010 pour la banque de 158 KTD.

- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale le 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes
 - **Nominal** : 30.000.000 USD
 - **Date opération** : 23/11/2009 / **Date échéance** : 23/11/2016
 - **Amortissement** : constant / **Périodicité de Remboursement** : Semestrielle
 - **Taux** : Libor 6 Mois+0,66%

Les intérêts courus en 2010 au titre dudit emprunt s'élèvent à 374 KUSD soit 535 KDT.

- Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%, devenu à 4,50% à partir du 17/02/2009 après la baisse de la BCT de son taux directeur. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2010, sur 1 825 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

- Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%, devenu à 4,50% à partir du 17/02/2009 après la baisse de la BCT de son taux directeur. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2010, sur 1 825 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2010, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 212 K € (406 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2010 qui prévoit une rémunération de 840 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.

Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'UIB :

Néant

Chiffre d'affaires de l'UIB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, membres de Direction et Conseillers :

Au cours de l'exercice 2010, l'UIB a réalisé un chiffre d'affaires avec le groupe Aziz MILED de 29,2 millions de dinars, un chiffre d'affaires de 46,7 millions de dinars avec le groupe MZABI, se détaillant comme suit

Groupe	Dénomination sociale	Chiffre d'Affaires 2010
MILED	STT	0 mD
MILED	NOUVELAIR TUNISIE	4097mD
MILED	TABARKA BEACH HOTEL	15 236 mD
MILED	HOTEL PHENICIA	0 mD
MILED	SOHBATO	0 mD
MILED	STE JERBA BEACH HOTEL	3 520 mD
MILED	TTS	0 mD
MILED	SAHARA BEACH	6 346 mD
MZABI	SOCIÉTÉ ETS DALMAS ET CIE	9 710 mD
MZABI	ARTES AUTO RESEAU TUNISIEN SERVICE	37 066 mD
MZABI	SID	-

2.6.3.2 Cession et acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées :

L'UIB n'a pas procédé à des acquisitions et/ou cessions d'actions émises par des sociétés en relation avec ses administrateurs, membres de Direction et Conseillers.

2.6.3.3 Prestation de services reçues ou données :

⇒ Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 840 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swift net.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)
- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

=>Le contrat d'assistance signé en 2010, stipule que le contrôle via le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux via SWIFT est facturé forfaitairement à 5.000 € hors taxes par an. Les honoraires supportés par la banque au titre de cette convention s'élèvent à 9.561 dinars HTVA.

=>L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total hors taxes des frais relatifs à ces prestations s'établit à 65 KEUR soit 124.6 KDT pour l'année 2010.

=> L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant hors taxes des charges au titre de 2010 s'élève à 40 KEUR soit 76,5 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009.

2.6.3.4 Contrat de location en 2010 :

Néant

2.7 Dividendes :

Désignation	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
Dividende (en dinars)	3 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions	7 000 000	7 000 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	17 600 000	17 600 000	17 600 000
Nombre de certificats d'investissement							2 000 000	2 000 000	2 000 000
Dividende par action (en dinars)	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	5%	-	-	-	-	-	-	-	-
Date de détachement	10/07/2003	-	-	-	-	-	-	-	-

2.8 Marché des titres :

Les actions UIB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'UIB a émis courant 2009, un emprunt obligataire négociable de 100 MD négociable sur le marché Tunisien, ci-après les caractéristiques :

Libellés de l'emprunt	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	1ère Échéance	Dernière Échéance
UIB 2009-1	UIB0719 5,25%AP10	5,25	10	100	297 000	29,7	17/07/2010	17/07/2019
UIB 2009-1	UIB0724 5,5%AP15	5,5	15	100	250 000	25	17/07/2010	17/07/2024
UIB 2009-1	UIB0729 5,85%AP20	5,85	20	100	453 000	45,3	17/07/2010	17/07/2029

2.9 Notation de la Banque :

La Banque n'est pas notée.

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

Impact des événements socio-politique

Suite aux évènements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le mois de décembre 2010, l'UIB tient à préciser que :

- Elle dispose d'un plan de continuité d'activité qui permet la continuité de l'exploitation de la banque dans des conditions normales.
- Le système d'information centralisé fait l'objet des sauvegardes quotidiennes et aucune perte de donnée n'a été constatée.
- Une cellule de crise a été mise en place.
- Jusqu'au 15 février 2011, 33 sites ont été touchés de diverses façons allant d'un simple impact sur une façade à la destruction complète du site. On compte aussi 24 DABs abîmés dont 14 seulement seraient réparables. Parmi les agences touchées, 11 ont été totalement endommagées. Des sites de repli ont été trouvés (nouveaux locaux ou autres agences) pour assurer la continuité de leurs activités. Les 22 autres agences sont restées toujours ouvertes et certains dégâts subis (bris de vitres) ont été ou vont être réparés à brève échéance. Les travaux concernant les agences fortement endommagées ont été d'ores et déjà engagés. Les dépenses de remise en état du réseau sont estimées à à 1.5 millions de TND. L'indemnisation de la banque devrait être à hauteur de 0.8 millions de TND, notamment du fait de l'existence d'une extension de police couvrant les émeutes.
- Durant les premiers jours qui ont suivi la révolution, l'activité de l'UIB à été impactée, comme toute autre banque par des perturbations au niveau de la présence de son personnel ainsi que l'affluence des clients.
- Depuis le 24/01/2011, l'activité de la banque se déroule normalement
- Concernant le Business Plan, la banque estime qu'il n'y a pas de raisons pour l'instant pour qu'elle modifie les estimations préparées. Les réalisations du cinq premiers mois de l'année 2011 ne sont pas en dessous du budget 2011. Par ailleurs, l'impact prévisionnel sur le recouvrement ne peut être déterminé pour l'instant.

3.1 Présentation sommaire de l'UIB :

Créé le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat de 52% de son capital par le Groupe Société Générale.

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux.

- Une banque universelle

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans la plupart des pays du monde.

■ Un grand réseau national et International

Le réseau de l'UIB compte actuellement 118 points de vente répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales du Groupe Société Générale.

Depuis la privatisation, de grands chantiers de mise à niveau ont été lancés dont notamment :

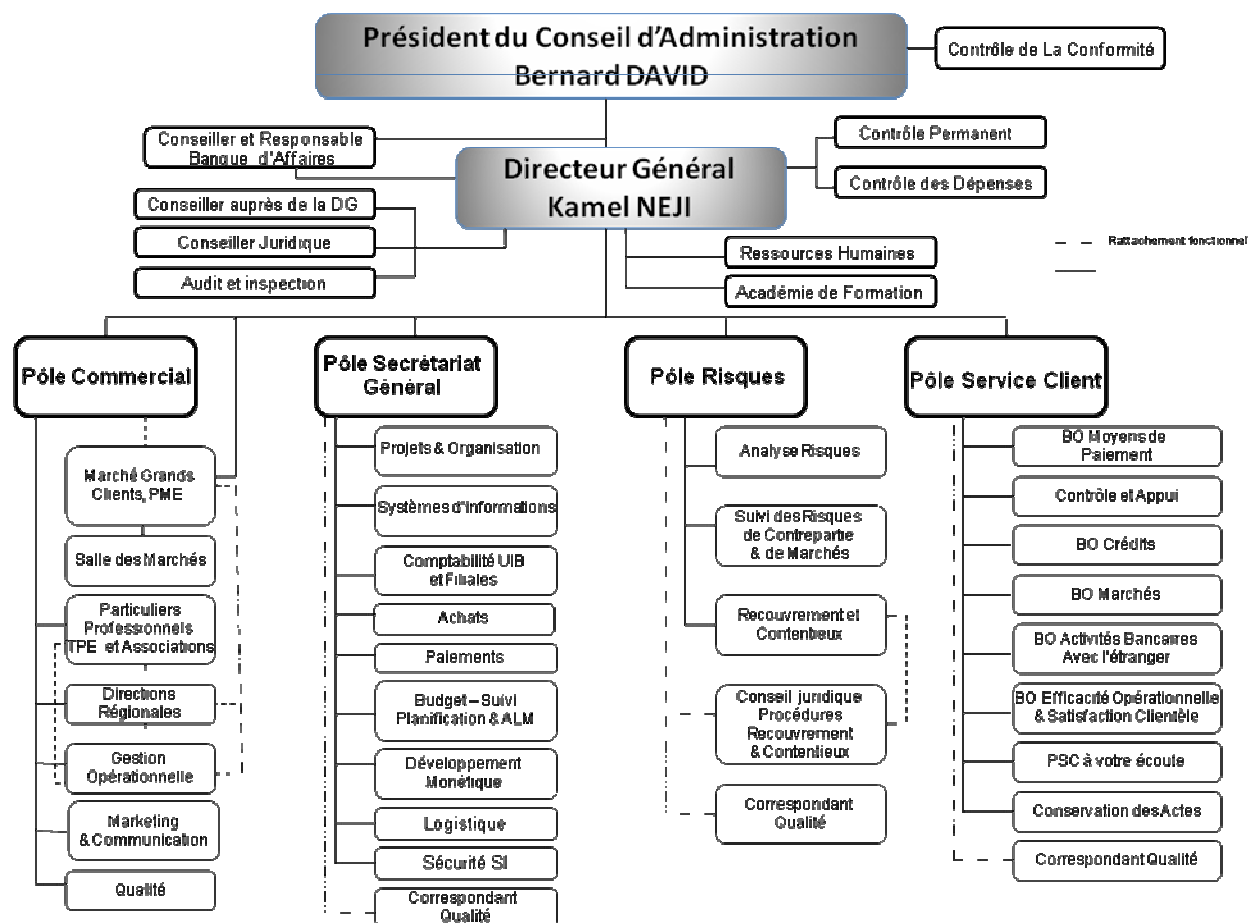
- La mise en place de nouvelles structures afin d'optimiser le fonctionnement de l'UIB,
- La mise en place d'un nouveau système d'information,
- La mise en place d'une nouvelle organisation commerciale,
- Un effort exceptionnel de formation du personnel,

Pour accompagner ces chantiers, la Banque a procédé à une première augmentation de capital en 2004 de **36 MD**.

En 2008, une nouvelle augmentation de capital de **90 MD**, a été réalisée dans le but de reconstituer les fonds propres nets de base de la banque et de remettre à niveau ses ratios prudentiels.

3.2 Organisation de la Banque :

3.2.1 Organigramme de l'UIB au 31/12/2010 :



3.2.2 Gouvernance :

Conformément aux standards internationaux, l'Union Internationale de Banques a fait évoluer son organigramme d'une manière plus adaptée à l'étape qu'elle traverse actuellement. Désormais, la Banque est organisée en quatre pôles :

- Pôle Commercial ;
- Pôle Secrétariat Général ;
- Pôle Risques ;
- Pôle Service Client.

Les mécanismes de gouvernance au sein de l'UIB, se présentent comme suit :

- Le Conseil d'Administration : a pour mission de tracer les grandes lignes du développement de la Banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Le Conseil est présidé par Monsieur Bernard David et la Direction Générale est assurée par Monsieur Kamel Neji.

Le Conseil d'Administration est assisté par :

Le Comité Permanent d'Audit

La composition du comité permanent d'audit a été modifiée par décision du Conseil d'Administration du 11 novembre 2008. Le nouveau comité permanent d'audit est composé comme suit :

- Monsieur Patrick LE BUFFE (Président du Comité),
- Mme Véronique de la BACHELERIE (Administrateur),
- Monsieur Mohamed Aziz MILED (Administrateur),
- Monsieur Moncef MZABI (Administrateur),
- Monsieur Christian SCHRICKE (Administrateur)

Ce comité est chargé notamment :

- De veiller à la mise en place d'un système de contrôle interne efficient,
- De veiller à l'efficacité du système de contrôle des risques,
- De s'assurer de la production dans les délais et de donner son avis sur les états financiers ainsi que sur le rapport annuel.

Le Comité Exécutif de Crédit

Ce comité a été créé par le Conseil d'Administration du 9 Juin 2008, il est constitué des membres suivants :

- Monsieur Kamel NEJI Président du Comité
- Monsieur Bernard DAVID (Président du Conseil d'Administration)
- Monsieur Bernard HUBERT (Responsable du Risque Société Générale)

Le Responsable de l'organe de contrôle de la conformité

M. Adel Bou Derham

Le Médiateur

M. Chafik BEN HAMZA

La Direction Générale

La Direction Générale a pour mission :

- De veiller à l'application des axes stratégiques arrêtés par le Conseil d'Administration,
- De veiller à la bonne marche de la société dans tous ses aspects fondamentaux afin d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

Dans sa mission la Direction Générale est assistée par :

- Un conseiller auprès de la Direction Générale responsable du Pôle Banque d'affaires. Ce conseiller a pour mission le contact et la mise en relation de l'UIB avec les investisseurs étrangers.
- Les comités suivants :

Comités internes

	Compétences	Présidé par
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'évolution générale de la Banque ▪ Partager l'information et rechercher de façon permanente des synergies ▪ Traiter les problèmes soumis à l'attention du Comité et recherche des solutions ▪ Discuter des questions transversales afin d'établir un plan de régularisation et en assurer le suivi ▪ Informer et conseiller la Direction Générale sur tout sujet d'intérêt général 	Le Directeur Général
Comité Financier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traiter les questions liées à la situation financière de la Banque ▪ Informer et conseiller la Direction sur l'évolution de la situation économique et financière du pays ▪ Définir les grands principes relatifs à la couverture des équilibres bilanciaux et des risques financiers (risque de change, risque de taux, risque de liquidité...) ▪ Assurer la cohérence entre la tarification clientèle et les conditions des marchés financiers 	Le Directeur Général
Comité des ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre la politique de ressources humaines en fonction des directives établies par la Direction Générale ▪ Traiter les questions relatives à la politique de formation ▪ Discuter tout thème particulier ou questions d'actualité afin de définir les actions à entreprendre 	Le Directeur Général
Comité de suivi des grands risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser l'évolution des engagements portés sur des clients dont le risque pour la Banque est supérieur à 1 million de dinars ▪ Définir, si nécessaire, les stratégies de recouvrement et nommer le responsable en charge de la mise en œuvre ▪ Assurer un suivi de la réalisation des décisions prises lors des précédents Comités 	Le Directeur Général
Comité de recouvrement amiable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner les dossiers classés en recouvrement amiable (gel du compte ou impayés > 90 jours) dont l'encours est supérieur à 100 mDT <ul style="list-style-type: none"> • Décider, pour ces dossiers, du classement de la créance et déterminer l'action à entreprendre • Suivre l'évolution du recouvrement des créances 	Le Directeur Général
Comité de Recouvrement Contentieux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter l'action de recouvrement /contentieux ▪ Statuer sur les propositions de règlement présentées par la clientèle 	Le Directeur Général

3.2.3 Contrôle interne :

L'Union Internationale de Banques a mis en œuvre dès 2003, un dispositif général de contrôle interne responsabilisant chaque échelon de la hiérarchie et permettant à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes, ainsi qu'aux orientations définies par la banque.

Ce dispositif se compose de deux niveaux de contrôle :

-Un contrôle de premier niveau : chargé de garantir la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées.

-Un contrôle de deuxième niveau : un dispositif permanent et indépendant, ayant pour objet d'évaluer, l'efficacité du système de contrôle interne.

Complètement intégré au dispositif de contrôle interne de la banque, la Direction de l'Audit et Inspection assure le contrôle périodique des activités de la banque. Rattachée à la Direction Générale, la Direction de l'Audit et Inspection est chargée de superviser les dispositifs de contrôle interne de premier niveau. Elle assure également les travaux de contrôle de deuxième niveau découlant des missions de contrôle des agences (inspection) et d'audit des directions et des filiales de la banque (audit interne). Elle évalue dans une approche objective, rigoureuse et indépendante l'efficacité du système de contrôle interne. Ses missions couvrent l'ensemble des activités de la banque sous tous ses aspects sans restriction d'aucune sorte. Chaque mission donne lieu à la rédaction d'un rapport consécutif à ses travaux.

Ce dispositif est complété par le Comité Permanent d'Audit Interne réunissant les principaux animateurs du contrôle interne de la banque, des administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes. Rendant compte au Conseil d'Administration, le Comité Permanent d'Audit Interne informe ce dernier sur les principaux événements à venir ou passés concernant l'activité du contrôle interne ainsi que sur la qualité des états financiers de la banque.

En 2009, la Direction de l'Audit et de l'Inspection a couvert le réseau de toutes les agences ouvertes avant l'année 2008, soit 92 agences, à travers 3 types de missions. C'est ainsi que 9 agences ont fait l'objet de missions de vérification où toutes les procédures sont contrôlées. Aussi, 50 agences ont vu des missions de suivi des préconisations, avec un taux global de mise en place de 69% des recommandations. Enfin, la vérification d'une dizaine de procédures sensibles a porté sur 33 agences avec l'application de 65% des axes de contrôle examinés.

De plus, une part croissante du budget est consacrée à la couverture des Directions du siège à travers des missions d'audit thématiques. Ces audits d'efficacité ou de management s'interrogent sur les mesures prises par rapport aux objectifs poursuivis et proposent des recommandations concrètes afin d'optimiser et sécuriser l'organisation en place. Au cours de l'année 2009, les missions d'audit ont concerné le Back Office Titres, l'intermédiaire en bourse INI, l'Internationale Obligataire SICAV, la télécompensation, les reporting réglementaires, les crédits aux particuliers de l'agence EL FAHS ainsi que les engagements de l'agence GAFSA.

Les synergies avec le Groupe Société Générale sont nombreuses et se sont manifestées par la discussion avec les départements en charge du Groupe Société Générale d'un certain nombre de sujets à l'instar des risques opérationnels, la lutte contre le blanchiment, la surveillance permanente. Outre la participation de certains inspecteurs à des missions conduites par des auditeurs du groupe Société Générale.

La Direction de l'Audit et Inspection a également réalisé des missions de conseils et d'assistance ponctuelles dans le cadre de grands projets de la banque (limites décisionnelles, escompte des effets, gestion des DAB...) et a répondu à des demandes d'enquêtes spéciales émanant de la Direction Générale, du Département Qualité ou suite à des lacunes relevées lors de ses propres missions.

Enfin, la Direction de l'Audit et Inspection a procédé au suivi de recommandations des autres corps de contrôle interne (Inspection générale et audit du siège) ainsi que des corps de contrôle externes (commissaires aux comptes et Banque Centrale Tunisienne).

3.2.4 Système d'information :

La refonte du Système d'Information au sein de l'UIB vise à contribuer à un développement soutenu et sécurisé des actions stratégiques de la banque d'une part, et à veiller à la bonne marche du nouveau système d'information Delta Bank et son évolution d'autre part.

L'architecture fonctionnelle du SI de l'UIB s'appuie sur :

- Un logiciel bancaire (DELTA BANK) qui assure une grande partie des traitements bancaires.
- Des applications métiers qui assurent des fonctions complémentaires à DELTA (Gestion de Ressources Humaines, BOURSE, Gestion Du Contentieux, BACK OFFICE Change, ARHM pour la gestion du budget, TRANSACT pour le scoring des crédits, MEGARA FOREX pour le traitement des opérations des marchés change et monétaire).
- Des applications « techniques » ou « externes » permettant la connectivité de l'UIB avec ses différents partenaires et ses clients (BCT, SMT, SIBTEL, REUTER, SWIFT, WESTERN UNION, LA POSTE, SMS, EXTRANET, UIBPHONE).

L'architecture technique quand à elle s'appuie sur :

- Un site principal sis à l'immeuble LAFAYETTE.
- Un site de secours sis à l'immeuble HABIB BOURGUIBA, qui assure aujourd'hui le secours de l'application DELTA BANK et qui est prévu à assurer le secours de l'ensemble des fonctions critiques de la banque.
- Un site par agence, direction régionale ou siège connectés via des liaisons Frame Relay sécurisées par RNIS.

Principaux travaux réalisés en 2010

Poursuite du remplacement des équipements informatiques obsolètes : les anciens serveurs sont remplacés au fur et à mesure par des serveurs de type « BLADE » qui sont plus économes en énergie, en maintenance et en place.

Delta Achats : Mise en place du module « gestion des achats » de Delta.

Rénovations complète des infrastructures liées à la télé-compensation : (matériels et logiciels)

Evolutions prévues pour 2011

Solution monétique locale : pour les modules autorisations et back office, en vue d'améliorer la réactivité commerciale et la gestion des risques et des incidents de paiements.

La rénovation TELECOM : un projet de rénovation complète des télécommunications de la banque a été lancé, les opérateurs ont été sélectionnés, une consultation est en cours pour les équipements et la mise en place opérationnelle s'étalera sur le second semestre 2011.

La construction du plan de continuité d'activité (PCA) est en cours suite à la réalisation en 2010 des diagnostics nécessaires. Pour des raisons d'optimisations de planning, une partie du secours informatique sera remplacée dès le mois d'Août 2011, c'est-à-dire avant la fin complète des études nécessaires pour ce PCA.

Trade Net : Gestion des Credoc en ligne par les clients, solution mise en œuvre par BHF.M.

Internet Banking Entreprise : Mise en place d'un site internet transactionnel orienté clientèle commerciale et grandes entreprises. Cette solution en cours de mise en œuvre devrait être opérationnelle pour Septembre 2011.

3.2.5 Politique sociale :

L'effectif de l'U.I.B a atteint 1278 employés au 31/05/2011 contre 1265 au 31/12/2010, suite au départ de 26 employés, une réintégration de trois employés et au recrutement de 40 cadres et 4 agents.

Ainsi la proportion de cadres dans le total effectif a été portée de 69% en 2010 à 75% au 31/5/2011.

– Formation du Personnel :

Le programme de formation, dispensé en 2010, a porté principalement sur les activités liées aux métiers de la banque. Le volume horaire global de formation s'est élevé à **23 341** heures dont **75 %** à l'intérieur de la banque. Le nombre de participants s'est élevé à 1196.

Cet effort de formation s'est largement consolidé durant le premier semestre de l'année 2011 puisque le volume horaire a atteint **7 472** heures, et ce malgré le contexte difficile qui a caractérisé cette période.

– Politique d'Intéressement du personnel :

En application des principes fondamentaux du Groupe SG, la Direction Générale a mis en place un dispositif de rémunération qui prend en compte les objectifs et le contexte de la Banque, la performance individuelle et collective et le contexte du marché. Une rémunération attractive permet en effet, d'attirer, de motiver et de fidéliser les collaborateurs compétents dont la Banque a besoin. Si la part fixe de la rémunération est identique dans le secteur bancaire tunisien, la part variable constitue le seul levier répondant aux principes évoqués supra.

La politique d'intéressement a concerné en 2010 l'ensemble du personnel. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Des commissions sont octroyées aux agents placeurs pour le placement des différents produits offerts par la Banque à la clientèle.

- Les chefs d'agences ayant atteint les objectifs fixés par la Direction Générale bénéficient des primes de performance récompensant leurs efforts.
- Pour les cadres des départements centraux, une prime d'intéressement est également servie aux cadres performants.

3.2.6 Effectifs et réseau de la banque :

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution et la répartition de l'effectif de l'UIB au cours de la période 2008 – Mai 2011 :

CATEGORIE	2008	2009	2010	Mai-11
CADRES SUPERIEURS	253	232	238	234
PERSONNEL D'ENCADREMENT	620	598	639	728
PERSONNEL D'EXECUTION	473	412	386	313
PERSONNEL DE SERVICE	2	2	2	3
TOTAL EFFECTIF PERMANENT	1348	1244	1265	1278

Réseau d'agences :

Soucieuse d'être toujours plus proche de ses clients, l'UIB poursuit ses actions, entamées depuis 2008, visant la densification et l'optimisation de son réseau d'agences.

La dernière ouverture, en date du 23 août 2010, d'une deuxième agence à Monastir porte à 118 le nombre total des agences de l'UIB ; l'ouverture de 4 autres nouvelles agences étant prévue en 2011, à Tataouine, Metlaoui, Sfax Sakiet Eddaier et Sfax Taparura.

Par ailleurs et afin de mieux servir les clients de l'UIB, les ouvertures de 24 nouvelles agences ont été accompagnées par la rénovation de 28 agences et le transfert de 7 autres dans des sites plus appropriés à l'extension de l'activité.

Une nouvelle classification par zone a été mise en place pour assurer le meilleur maillage possible du territoire national.

<i>Directions Régionales</i>	<i>Agences</i>	<i>Total Agences</i>
Direction Régionale Tunis Sud	<i>Centrale</i>	17 agences
	<i>Belhassen</i>	
	<i>Bab Jedid</i>	
	<i>Sidi El Bahri</i>	
	<i>Ben Arous</i>	
	<i>El Mourouj</i>	
	<i>Ezzahra</i>	
	<i>Megrine</i>	
	<i>Boumhel</i>	
	<i>Hrayria</i>	
	<i>Ouardia</i>	

	<i>Etats-Unis</i>	
	<i>El Jazira</i>	
	<i>Afrique</i>	
	<i>Souks</i>	
	<i>Misr</i>	
	<i>Alain Savary</i>	

<i>Directions Régionales</i>	<i>Agences</i>	<i>Total Agences</i>
<i>Direction Régionale Tunis Nord</i>	<i>Le Bardo</i>	<i>22 agences + 3 box</i>
	<i>El Menzah</i>	
	<i>El Manar</i>	
	<i>Ennasser</i>	
	<i>Oued Ellil</i>	
	<i>Borj El Amri</i>	
	<i>La Marsa</i>	
	<i>Saadi</i>	
	<i>Marsa Plage</i>	
	<i>Kheireddine</i>	
	<i>Douar Hicher</i>	
	<i>Charguia</i>	
	<i>Sidi Bousaid</i>	
	<i>La Goulette</i>	
	<i>Ariana</i>	
	<i>Box La Goulette Départ</i>	
	<i>Box Tunis Carthage</i>	
	<i>Box La Goulette Arrivée</i>	
	<i>Mnihla</i>	
	<i>Kheireddine Pacha</i>	
	<i>Ariana El Jadida</i>	
	<i>Bardo Bel Air</i>	
<i>El Ghazala</i>		
<i>Ibn Khaldoun</i>		
<i>Berges du Lac</i>		
<i>Directions Régionales</i>	<i>Agences</i>	<i>Total Agences</i>
<i>Direction Régionale Nord</i>	<i>Bizerte</i>	<i>13 agences</i>
	<i>Tabarka</i>	
	<i>Tinja</i>	
	<i>Ras Jebel</i>	
	<i>Mateur</i>	
	<i>Beja</i>	
	<i>Le Kef</i>	
	<i>Menzel Jemil</i>	

	Jendouba	
	Menzel Abderrahmane	
	Ghardimaou	
	Zarzouna	
	Menzel Bourguiba	
Direction Régionale Est	Hammamet	13 agences
	Grombalia	
	Zaghouan	
	Menzel Bouzelfa	
	Menzel Temine	
	Nabeul Rte de Hammamet	
	Hammamet ville	
	Kelibia	
	Dar Chaabane	
	Ennfidha	
	Korba	
	Nabeul Ville	
	Fahs	

Directions Régionales	Agences	Total Agences
Direction Régionale Centre	Chebba	19 agences + 1 box
	Kairouan	
	Kalaa Kébira	
	Sousse	
	Monastir	
	Mahdia	
	Teboulba	
	Hammam Sousse	
	Sousse Nejma	
	M'saken	
	Sidi Amor Bouhajla	
	Kheniss	
	Sousse Corniche	
	Box Skanes Monastir	
	Sahloul	
	Sousse Cité Erriadh	
	Ksar Hellal	
	Monastir II	
Jemmal		
Sousse Jawhara		
Direction Régionale Sud Est	Moulinville	18 agences + 1 box
	Sfax Hedi Chaker	
	Gabes	
	Midoun	

	<i>Kerkennah</i>	
	<i>Medenine</i>	
	<i>Houmet Essouk</i>	
	<i>Rex Palace</i>	
	<i>Zarzis</i>	
	<i>Box Houmet Essouk</i>	
	<i>Sakiet Ezzit</i>	
	<i>Sfax Rte Mz Chaker</i>	
	<i>Sfax Rte de Gabes</i>	
	<i>Gabes Boulbeba</i>	
	<i>Sfax Chihia</i>	
	<i>El Hamma</i>	
	<i>Sfax Poudrière</i>	
	<i>Sakiet Eddaier</i>	
	<i>Sfax El Jadida</i>	
<i>Direction Régionale Sud Ouest</i>	<i>Nafta</i>	<i>12 agences</i>
	<i>Degache</i>	
	<i>Tozeur</i>	
	<i>Sidi Bouzid</i>	
	<i>Gafsa</i>	
	<i>Cebbala</i>	
	<i>Sidi Ali Ben Aoun</i>	
	<i>Gafsa Ennour</i>	
	<i>Kasserine</i>	
	<i>Tataouine</i>	
	<i>Metlaoui</i>	
	<i>Sbiba</i>	
<i>TOTAL AGENCES</i>	<i>114</i>	
<i>TOTAL BOX</i>	<i>5</i>	
<i>TOTAL AGENCES GRANDES ENTREPRISES</i>	<i>4</i>	

3.3 Activités et performances de la Banque au 31/12/2010 :

3.3.1 Les Ressources :

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle :

Les dépôts collectés auprès de la clientèle présentent un solde de 2 251 MDT au 31/12/2010 contre 2 006 MDT au 31/12/2009, soit une progression de 12,19% (+244,6 MDT). Ils sont ventilés de la façon suivante :

Désignation	En mDT			
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
DEPOTS A VUE*	722 922	644 827	689 735	12,11%
DEPOTS D'EPARGNE	726 632	666 185	606 296	9,07%
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE*	544 125	629 760	401 688	-13,59%
CERTIFICATS DE DEPOTS	184 873	9 978	4 495	1752,81%
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 230	55 402	72 678	30,37%
TOTAL	2 250 782	2 006 152	1 774 892	12,19%

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

La part de marché de l'UIB en terme de dépôts clientèle au 31 Décembre 2010 est de l'ordre de 6,48%.

3.3.1.2 Les emprunts et ressources spéciales :

Ce poste présente au 31 décembre 2010 un solde de 238 MDT contre 248 MDT au 31 décembre 2009 soit une diminution de 9,05 MDT. La rubrique Emprunts obligataire a enregistré une baisse de 6.902 KTND en capital suite au règlement de la 1ère échéance de l'Emprunt Obligataire émis par L'UIB le 20/07/2010

	En mDT			
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en%
Emprunts et ressources spéciales	238 495	247 546	109 134	-3,66%

3.3.1.3 Les capitaux propres :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué durant les 3 derniers exercices ainsi qu'au 31 Décembre 2010 de la manière suivante :

Libellé	En mDT		
	2010	2009	2008
Capital	196 000	196 000	196 000
Réserve légale	4 760	4 760	4 760
Réserve Ordinaire	9 015	8 852	8 678
Réserve à Régime Spécial	289	289	0
Primes liées au capital	0	0	0
Résultats reportés	(130 341)	(137 738)	(138 366)
Résultat net de l'exercice	18 571	7 397	917
Total des capitaux propres	98 294	79 560	71 989

3.3.2 Les Emplois :

3.3.2.1 Les crédits à la clientèle :

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde de 2 299 MDT contre 1 881 MDT au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 418,6 MDT

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009*	31/12/2008*	Variation 2010/2009 en %
Comptes Ordinaires Débiteurs	265 156	314 937	375 722	-15,81%
Autres Concours A La Clientèle *	2 258 473	1 854 996	1 637 133	21,75%
Crédits Sur Ressources Spéciales*	16 173	15 894	17 845	1,75%
S.TOTAL	2 539 802	2 185 827	2 030 700	16,19%
Provisions pour risque de contrepartie	(129 089)	(165 133)	(232 581)	-21,83%
Agios et intérêts réserves	(111 559)	(140 095)	(157 528)	-20,37%
TOTAL	2 299 154	1 880 599	1 640 591	22,26%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

La part de marché en termes de crédits à la clientèle a évolué durant les 3 dernières années de la manière suivante :

Année	Part de marché
2008	7%
2009	7%
2010	6,73%

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risque se présente ainsi :

Désignation	2010	2009	2008
Créances Brutes bilan et hors bilan (a)	2 763 742	2 453 691	2 252 379
Classe 0	1 930 162	1 605 019	1 280 255
Classe 1	320 477	195 861	166 683
Créances clientèle (classe 0 et 1)	2 250 639	1 800 880	1 446 938
Classe 2	9 763	6 089	21 958
Classe 3	12 001	11 689	10 470
Classe 4	491 339	635 033	773 014
<i>Dont contentieux</i>	<i>385 959</i>	<i>477 326</i>	<i>596 171</i>
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3 et 4) (b)	513 103	652 811	805 441
Provisions affectées en couverture des CDL	(115 420)	166 767	238 545
Agios réservés affectées en couverture des CDL	(108 261)	137 004	157 527
Provisions et Agios réservés (c)	(223 681)	303 771	396 072
Taux de créances classées (b)/(a)	18,57%	26,61%	35,76%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (c)/(b)	43,59%	46,52%	49,17%

La répartition par classe des engagements en milliers de dinars tels que arrêtée par le commissaire aux comptes se présente respectivement ainsi :

Au 31/12/2010 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements Préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 930 162	320 477	9 763	12 001	105 380	385 959

Au 31/12/2009 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements Préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1605 019	195 861	6 089	11 689	157 707	477 326

Au 31/12/2008 :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements Préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 280 255	166 683	21 958	10 470	176 843	596 171

Le solde des provisions pour risque de contrepartie a été arrêté à 131 161 mDT au 31/12/2010 contre 167 129 mDT au 31/12/2009.

3.3.2.2 Le Portefeuille titres :

3.3.2.2.1 Portefeuille-titres Commercial :

Cette rubrique présente un solde nul au 31 décembre 2010. En effet un reclassement des titres de transaction en titres de portefeuille d'investissement de 3.000 KTND relatif à des obligations BH dont l'intention est de les détenir jusqu'à échéance.

3.3.2.2.2 Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 56 918 mDT au 31 décembre 2010 contre 65 153 mDT au 31 décembre 2009. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
-Titres D'investissement	55 153	60 182	66 585	-8,36%
-Titres De Participation	4 062	4 415	4 742	-7,97%
-Part Dans Les Ent. Associees Et Co-Eses	3 715	3 715	3 550	0,00%
-Part Dans Les Entreprises Liees	1 660	1 660	2 996	0,00%
S.Total	64 590	69 972	77 873	-7,69%
-Provisions /Dépréciation Fonds Geres Sicar	(5 058)	(2 415)	(2 626)	109,44%
-Provisions /Dépréciation Dans Entrep Liees	(299)	(286)	(1 961)	4,54%
-Provisions Pour Dépréciation De Titres	(2 315)	(2 118)	(2 178)	9,30%
TOTAL PROVISIONS	(7 672)	(4 819)	(6 765)	59,20%
TOTAL	56 918	65 153	71 108	-12,64%

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Emprunt Obligataire	500	1 000	1 500	-50,00%
Créances Rattachées Sur Emprunt Obligataire	14	25	45	-44,00%
BTA Titres D'investissement	33 000	30 000	36 000	10,00%
Créances Rattachées Sur BTA	440	404	676	8,91%
Fonds Géré Sicar	19 202	26 991	27 066	-28,86%
Créances rattachées sur Fonds gérés SICAR	1 997	1 762	1 298	13,34%
S.TOTAL	55 153	60 182	66 585	-8,36%

Le poste des Fonds Gérés SICAR a enregistré une diminution de 7.789 KTND en 2010 et ce suite au rapatriement des échéances recouvrées en principal de 4.408 KTND et des fonds non utilisés qui s'élèvent à 3.381 KTND.

3.3.2.3 Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées accusent au 31 décembre 2010 un solde de 35 099 mDT contre 35 871 mDT au 31 décembre 2009.

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Immobilisations nettes	35 099	35 871	30 126	-2,15%

3.3.3 Les résultats d'exploitation :

3.3.3.1 Le Produit Net Bancaire

A 122,01 MD au 31/12/2010, le PNB a progressé de 15,94% (+16,8 MDT) par rapport au 31/12/2009.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	En mDT
				Variation 2010/2009 en %
Produit Net Bancaire	122 008	105 233	90 507	15,94%

3.3.3.2 La marge d'intérêt

La marge d'intérêt se situe à 76 858 mDT en 2010 contre 67 204 mDT en 2009 soit une progression de 9 654 mDT équivalente à une hausse de 14,37%.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	En mDT
				Variation 2010/2009 en %
Intérêts et revenus assimilés *	135 309	116 404	104 639	16,24%
Intérêts encourus et charges assimilées *	58 451	49 200	52 540	18,80%
	76 858	67 204	52 099	14,37%

* Données 2008, 2009 et 2010 retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.3 Les commissions nettes

Les commissions nettes progressent de 4 974 mDT au 31/12/2010 pour passer de 28 981 mDT à 33 955 mDT.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	En mDT
				Variation 2010/2009 en %
Commissions perçues *	37 011	31 698	30 207	16,76%
Commissions encourues *	3 056	2 717	2 170	12,48%
Commissions nettes	33 955	28 981	28 037	17,16%

* Données 2008, 2009 et 2010 retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.4 Les autres revenus non bancaires

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 7 859 mDT au 31 décembre 2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	En mDT
				Variation 2010/2009 en %
Gain Net Sur Operations De Change	7 859	6 024	7 158	30,46%
TOTAL	7 859	6 024	7 158	30,46%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Revenus du portefeuille investissement :

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 336 mDT au 31 décembre 2010.

Désignation	En mDT			Variation 2010/2009 en %
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	
- Intérêts Sur Bons De Trésor Assimilables	1 931	2 011	2 316	-3,98%
-Intérêts sur Titres D'Investissement Autres	155	0	0	-
- Dividendes Et Revenus Assimilés Sur Titres De Participation	697	245	249	184,49%
- Intérêts Sur Titres D'investissement Sicar	506	689	523	-26,56%
- Intérêts Sur Obligations	47	79	125	-40,51%
TOTAL	3 336	3 024	3 213	10,32%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.5 Les pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières :

Il n'y a pas de pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières en 2010.

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Pertes sur portefeuille titres Commercial et opérations financières	0	0	0	0

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.6 Les frais d'exploitation (charges opératoires) :

Les frais d'exploitation de la Banque s'élèvent à 73 729mDT au 31/12/2010 contre 71 321 mDT au 31/12/2009, affichant ainsi une augmentation de 3,38% :

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Frais de personnel	50 340	50 993*	50 187	-1,28%
Charges générales d'exploitation	18 365	16 186*	15 801	13,46%
Dotations aux amortissements	5024	4 141	4 497	21,32%
Frais d'exploitation	73 729	71 320	70 485	3,38%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.7 Les soldes en pertes de créances :

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 155 241 mDT au 31/12/2010 contre 190 200 mDT au 31/12/2009 soit une baisse de 34 959 mDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Provisions Pour Risques De Contre Partie	131 161	167 129	238 545	-21,52%
Provisions Pour Dépréciation De Titres	2 614	2 404	4 139	8,74%
Provisions Pour Dépréciation Fonds Gere Sicar	5 058	2 415	2 626	109,44%
Provisions Pour Risques Sur Autres Postes D'actif	12 435	12 580	12 235	-1,15%
Provisions Pour Passif Et Charges	3 973	5 672	12 159	-29,95%
TOTAL	155 241	190 200	269 704	-18,38%

* Données retraités pour les besoins de la comparabilité.

Le détail de la rubrique « PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES » se présente ainsi :

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
Provisions Pour Risque Administratif	2 243	3 923	9 943	-42,82%
Provisions Pour Actions En Justice	201	241	709	-16,60%
Provisions Pour Risques Divers	1 529	1 508	1 507	1,39%
Provisions sur eng par signature			5 963	
TOTAL	3 973	5 672	18 122	-29,95%

3.3.3.8 Le résultat net :

Le résultat net est passé de 7 397 mDT à 18 571 mDT au 31/12/2010 affichant ainsi une augmentation de 151,06%.

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	18 571	7 397	917

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2011
(En milliers de Dinars)
(Publiés au BO du CMF du 15 Avril 2011)

	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Au 31/12/2010	Variatio n T1- 2011 /T1-2010
1 Produits d'exploitation bancaire répartis en :	49 890	41 040	49 890	41 040	183 515	21,57%
- Intérêts	38 119	29 454	38 119	29 454	135 309	29,42%
- Commissions en produits	8 837	8 783	8 837	8 783	37 011	0,61%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 934	2 803	2 934	2 803	11 195	4,69%
2 Charges d'exploitation bancaire réparties en :	18 427	13 509	18 427	13 509	61 507	36,40%
- Intérêts encourus	17 807	12 780	17 807	12 780	58 451	39,34%
- Commissions encourues	620	729	620	729	3 056	-15,00%
3 Produit net bancaire	31 463	27 531	31 463	27 531	122 008	14,28%
4 Autres produits d'exploitation	2	2	2	2	65	17,16%
5 Charges opératoires dont :	17 314	16 364	17 314	16 364	68 705	5,81%
- Frais de personnel (2)	13 145	12 104	13 145	12 104	50 340	8,60%
- Charges générales d'exploitation (2)	4 169	4 260	4 169	4 260	18 365	-2,13%
6 Structure du portefeuille :	-	-	57 570	68 793	56 918	-16,31%
- Portefeuille titres commercial	-	-	57	65	56	-12,45%
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	570	756	918	
7 Encours des crédits(3)	-	-	2 366 974	2 010 303	2 299 154	17,74%
8 Encours des dépôts dont :	-	-	2 287 644	2 053 995	2 250 782	11,38%
- Dépôts à vue	-	-	759 376	665 771	722 922	14,06%
- Dépôts d'épargne	-	-	733 313	683 451	726 632	7,30%
9 Emprunts et ressources spéciales	-	-	239 433	253 264	238 495	-5,46%
10 Capitaux propres (1)	-	-	111 051	90 324	98 295	22,95%

(1) Les capitaux propres au 31/03/2010, au 31/12/2010 et au 31/03/2011 y compris les résultats de la période.

(2) Les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation au 31/03/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

(3) Les encours crédits à la clientèle arrêtés au 31/03/2010 et au 31/12/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2011

4- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

5- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-5 PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains »(classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2011, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2011.

2-6 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-7 EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-8 JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES POUR LA DETERMINATION DE CERTAINS INDICATEURS

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

6- Faits marquants

- Au 31 mars 2011, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **17,74 %** par rapport au 31 mars 2010 (+356,6 millions de dinars).
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **11,38 %** à fin mars 2011 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2010 atteignant un montant de 2 287,6 millions de dinars (+233,6 millions de dinars). S'agissant des dépôts à vue, ils ont progressé de **14,1%** au cours de ladite période ; le ratio dépôts/crédits étant de **96,7%**.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 239,4 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 253,2 millions de dinars à fin mars 2010; cette baisse est due au remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en juillet 2009.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 49,9 millions de dinars au 31/03/2011, soit une progression de 8,8 millions de dinars par rapport à la même période en 2010, ce qui correspond à une évolution de **21,57 %** par rapport au 31/03/2010.
- La marge d'intérêt a atteint 20,3 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 16,7 millions de dinars au 31/03/2010 soit en progression de **21,82%**.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au 31 mars 2011 un montant de 31,5 millions de dinars contre 27,5 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une progression de 3,9 millions de dinars correspondant à une évolution de **14,28%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au titre du premier trimestre 2011 contre 12,1 millions de dinars pour la même période en 2010, soit une progression de **8,6 %**.
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 4,2 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 4,3 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une baisse de **2,13 %**.
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de 2,8 millions de dinars. Il passe ainsi de 10 millions de dinars au titre du premier trimestre 2010 à 12,8 millions de dinars au cours du premier trimestre 31 mars 2011, soit une évolution de **27,52%** ; quant au coefficient d'exploitation, il est passé à **55,03%** contre **59.43%** au 31/03/2010.

3.5 – Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques)

Forces

- ❖ Offre commerciale bien étagée

- ❖ Taille et qualité de la couverture géographique du Réseau d'agences,

- ❖ Taille du fonds de commerce clientèle de particuliers,

Opportunités

- ❖ Dynamisme du marché des particuliers

- ❖ Potentiel de recouvrement sur le portefeuille compromis,

- ❖ Potentiel de développement du marché Entreprises à la faveur des synergies avec la SG

Faiblesses

- ❖ Poids des créances douteuses

- ❖ Organisation dispersée sur plusieurs sites

- ❖ Retard dans la mise en œuvre de la banque à distance (GE et international),

- ❖ Offre produits incomplète (monétique, IBE, OPCVM...)

Menaces

- ❖ Pression accrue de la concurrence

- ❖ Risque complémentaire lié au portefeuille en souffrance

- ❖ Forte sensibilité de l'économie au contexte international

3.6 – Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la Banque :

La banque est exposée comme toutes les autres banques de la place, aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représentait 81% du total de ses actifs à fin Décembre 2010.

La situation arrêtée au 31 Décembre 2010, fait apparaître un solde de liquidités et équivalents de liquidités positif de 218 975 KTND.

Le total pondéré des actifs réalisables s'élève à 825 787 KDT, alors que le volume pondéré des passifs exigibles a atteint 1 011 044 KDT.

Le ratio de liquidité est alors de 81,68%, se situant au dessous du seuil minimum de 100% exigé par l'article 13 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2001-04 du 06 Février 2001.

3.7 – Dépendance de l'émetteur :

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire dont le risque est supérieur à 25% des fonds propres nets de la banque**

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

Ce ratio n'est pas respecté par la Banque. En effet, le seuil de 25% a été dépassé par les bénéficiaires suivants, au 31 Décembre 2010 :

(En KDT)

<i>Groupe d'affaires</i>	<i>Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
Groupe ELLOUMI TAOUIK	84 663	47,54%
Groupe TUNISIE TELECOM	70 435	39,55%
STIR STU DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE	50 000	28,08%
Total	205 098	115,17%

- **Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque pour chacun d'entre eux est supérieur à 15% des fonds propres nets de la banque**

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 2 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds.

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la Banque s'élève, au 31 Décembre 2010, à 214 111 KDT, représentant ainsi 1,2 fois les fonds propres nets de la Banque.

Ce ratio est donc respecté par la Banque.

- **Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque**

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque s'élève, au 31 Décembre 2010, à 477 318 KDT, représentant ainsi 2,68 fois les fonds propres nets de la Banque. Ce ratio est donc respecté par la Banque.

- **Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque**

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 précitée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

A ce titre, sur la base des informations mises à notre disposition, nous n'avons pas identifié de risques encourus dépassant le seuil sus-indiqué.

Les risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs, se présentent au 31 Décembre 2010, comme suit :

<i>Code INS</i>	<i>RELATION</i>	<i>Classe décembre 2010</i>	<i>Risque encouru Engagements bilan</i>	<i>Risque encouru sur Engagements Hors Bilan</i>	<i>Total Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
85753	SOCIÉTÉ TOURISTIQUE ET HÔTELIÈRE RYM	0	8 790	0	8 790	5%
4263737	TABARKA BEACH HOTEL	0	6 069	0	6 069	3%
2006732	NOUVELAIR TUNISIE	0	0	3 886	3 886	2%
447177	STE JERBA BEACH HOTEL	0	1 398	0	1 398	1%
	Groupe AZIZ MILED		16 257	3 886	20 142	11%
13367	ARTES AUTO RESEAU TUNISIEN SERVICE	0	0	15 958	15 958	9%
	Groupe MONCEF MZABI		0	15 958	15 958	9%
	Total		16 257	19 844	36 100	20%

- **Concentration des risques encourus sur un même secteur d'activité**

En application de la note aux banques n° 93-23 du 30 Juillet 1993, relative aux termes de référence pour l'audit des comptes (point 7), les concours accordés aux emprunteurs appartenant aux principaux secteurs d'activité économique et représentant 25% ou plus des fonds propres nets se détaillent par secteur comme suit :

En mDT

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Total Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
Industrie Mécanique & électrique	164 384	92,31%
Agro-alimentaire	146 391	82,21%
Divers	141 598	79,52%
Autres Industries	121 859	68,43%
transport & Telecom	77 119	43,31%
Crédits aux particuliers	66 017	37,07%
Mines	62 321	35%
BTP	60 544	34%
Commerce divers	56 128	31,52%
Commerce Agro Alimentaire	52 497	29,48%
Tourisme	44 974	25,26%
Total	993 831	558,11%

- *Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets*

Conformément à l'article 4 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, **les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8 % du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.**

Ce ratio s'établit désormais à 8% au 31/12/2008 ; à 9.22% au 31/12/2009 et à 9.05% au 31 Décembre 2010.

3.8 – Litige ou arbitrage :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors de l'activité normale de la banque.

3.9 – Politique d'investissement de l'émetteur :

Les investissements en cours de réalisation :

- L'expansion du réseau à travers l'ouverture de 30 nouvelles agences pendant la période 2010-2015 et ce afin de permettre au réseau d'avoir un meilleur émaillage géographique,
- Le nombre total des agences est ainsi passé à 118 en 2010 (hors box de changes, qui s'élève à 5) et devrait atteindre 150 d'ici 2015,
- Le réaménagement et la rénovation des agences actuelles pour atteindre une couverture de 100% du réseau à fin 2012
- Les investissements informatiques (licences, serveur monétique, logiciels, renouvellement de matériels bureautiques, acquisition de DAB..).

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT

4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2010 :

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2010 :

4.1.1.1 Terrains :

Unité : en dinars

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	VCN
01/05/76	SIEGE SOCIAL	36 450	36 450
01/03/80	KERKENNAH	2 780	2 780
aout 1980	AVENUE DE LA LIBERTE	185 000	185 000
01/01/81	MENZEL JEMIL	7 000	7 000
01/01/82	LA MARSIA, 14 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	49 466	49 466
01/08/82	EZZAHRA	32 653	32 653
01/03/83	DEGUECHE	173	173
01/03/83	SOUSSE	40 519	40 519
01/04/83	NEFTA (1)	28 014	28 014
01/04/83	NEFTA (2)	15 010	15 010
01/06/83	HAMMAM-LIF	105 510	105 510
01/06/84	MENZEL BOURGUIBA	50 000	50 000
01/11/84	TOZEUR	4 000	4 000
01/09/83	ZAGHAOUN	6 813	6 813
28/11/01	terrain polyclinique Ettaoufik 1030m2	9 046	9 046
30/12/02	terrain agricole sise à SFAX route de MAHDIA km13+terrain de 9300m2	22 794	22 794
22/10/97	Villa Houmet souk	131 266	131 266
07/03/03	Régularisation double emplois	1 189	1 189
01/01/05	Etude de définition du programme fonctionnelle du futur siège social de l'U.I.B	9 874	9 874
01/02/93	SETOF TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	264	264
04/03/03	Certificat de Propriété	16	16
		735 458	735 458

4.1.1.2 Constructions :

Unité : en dinars

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumul 2010	VCN
01/01/64	SIEGE SOCIAL	108 479	108 479	0
01/02/75	IMMEUBLE 5 RUE D'ALGER	35 000	25 102	9 898
01/03/75	INFORMATIQUE	4 686	4 686	0
01/01/76	AG.U S A (1)	28 000	19 602	8 398
01/02/76	U.S.A (1)	4 374	4 374	0
01/12/76	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000	23 860	11 140
01/12/76	AG. SAADI	61 800	42 861	18 939
01/03/77	RUE D'ALGER (1)	496	496	0
01/07/77	MATEUR	2 337	2 337	0
01/07/77	AG. MATEUR	16 000	10 721	5 279
01/10/77	AG. BARDO	65 000	42 462	22 538
01/11/77	AG.CENTRALE	70 210	16 854	53 356
01/12/77	PARKING	2 000	1 323	677
01/09/78	DEPOT BEN AROUS	105 000	67 906	37 094
05/02/79	TOZEUR	75 307	34 646	40 662
01/11/79	AG.BEJA	34 414	21 454	12 961
01/03/80	BARDO	11 308	11 308	0
01/03/80	BEJA	6 722	6 722	0
01/03/80	SAADI	11 635	11 635	0
01/03/80	SAADI	2 613	2 613	0
01/04/80	AG.LA MARSA	86 139	49 965	36 173
01/07/80	TERRAIN KERKENNAH	453	453	0
01/09/80	APPART 8 RUE D'ALGER	35 000	21 235	13 765
01/12/80	TERRAIN BEN AROUS	16 587	16 587	0
01/03/81	MENZEL JEMIL	1 100	1 100	0
01/03/81	RUE D'ALGER (2)	496	496	0
01/08/82	AG. KHEIREDDINE	119 080	65 302	53 778
01/09/82	TERRAIN SFAX	22 108	22 108	0
13/09/82	EZZAHRA	6 003	6 003	0
01/01/83	U.S.A (2)	8 004	8 004	0
01/01/83	AG. U S A (2)	47 000	26 323	20 677
01/01/83	AG. ZAGHOUAN	59 739	33 643	26 096
01/01/83	AG. GAFSA	89 210	39 703	49 507
26/01/83	GAFSA	12 965	12 965	0
01/03/83	TERRAIN SFAX COURGAGE	2 600	2 600	0
01/03/83	KHEIREDDINE	329	329	0
01/04/83	NEFTA	2 162	2 162	0
01/06/83	AG. MENZEL JEMIL	152 173	83 957	68 216
01/08/83	VILLA KEIREDDINE	11 398	11 398	0
01/08/83	TERRAIN ZAGHOUAN	1 442	1 442	0
01/08/83	IMMEUBLE BOUHAJLA	97 163	51 960	45 203
01/10/83	TERRAIN BOUHAJLA	3 650	3 650	0
01/11/83	DEGUECHE	8 944	8 944	0
01/11/83	INFORMATIQUE	70 956	70 956	0
01/11/83	LA GOULETTE	6 498	6 498	0
01/11/83	AG. LA GOULETTE	41 580	22 594	18 986

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2010	VCN
19/12/83	TERRAIN NEFTA	2 552	2 552	0
01/02/84	LOCAL SFAX(D° Reg DU S)	35 000	18 902	16 098
08/02/84	APPARTEMENT SFAX	1 308	1 308	0
02/04/84	U.S.A (3)	6 250	6 250	0
14/12/84	GAFSA	66	66	0
31/12/84	U.S.A (4)	1 131	1 131	0
03/05/85	TOZEUR	10 074	10 074	0
15/05/85	KERKENNAH	3 868	3 868	0
01/12/85	AG.NAFTA	113 836	56 930	56 906
01/01/86	AVENUE DE LA LIBERTE	29 304	29 304	0
03/02/86	TOZEUR	599	599	0
01/07/86	IMMEUBLE AV DE LA LIBERTE	1 614 720	801 486	813 235
07/02/88	GAFSA	839	839	0
04/04/88	SAADI	595	595	0
01/01/89	SOUK EL AHAD SOUSSE	11 112	2 222	8 889
25/03/89	AUTORISATION DE BATIR TOZEUR	55	55	0
10/04/89	AUTORISATION DE BATIR	110	110	0
10/04/89	EZZAHRA	110	110	0
08/07/89	reg. main -levée hypothèque ter.M.BOURGUIBA	5 673	5 673	0
20/09/89	frais de topographie AG. BOUHJLA	446	446	0
20/09/89	frais d'enregistrement AG .BOUHJLA	48	48	0
22/02/90	frais d'établissement des bornes T.F.2576052	421	421	0
16/11/90	frais de bornage local S. AMOR BOUHJLA	44	44	0
21/11/90	TERRAIN AG. MATEUR	322	322	0
13/12/90	BORNES DU TERRAIN M. BOURGUIBA	256	256	0
08/02/91	FRAIS BORNAGE TERRAIN M. BOURGUIBA	12	12	0
28/03/91	FRAIS TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	400	400	0
29/05/91	AUTORISATION DE BATIR M.BOURGUIBA	85	85	0
07/06/93	AUTORISATION DE BATIR ARCHIVE B.AROUS	3 936	3 936	0
22/10/93	FRAIS D'ENREGISTREMENT AG.JENDOUBA	570	570	0
03/02/94	TERRAIN BEN AROUS	120	120	0
04/03/94	SAPRIM REZ-DE CHAUSSEE	228 000	76 772	151 228
04/04/94	FRAIS D'ENREGIS. ARCHIVE B. AROUS	10	10	0
10/09/94	FRAIS D'ETUDE TERRAIN A SFAX	275	275	0
12/10/94	TERRAIN SOUK EL AHAD SOUSSE	339	339	0
14/10/94	F.E. AG. GAFSA	35	35	0
25/10/94	FRAIS DE CONSTRUCTION "UNION VALEURS"	360	360	0
18/11/94	LOCAL SFAX 2000 AL JADIDA	199 445	63 099	136 346
26/01/95	AG. EL MANAR	204 324	64 716	139 608
08/02/95	COMPLEXE KERKENNAH	303 819	96 701	207 118
05/06/95	DOSSIER DU PATRIMOINE AG NAFTA	255	255	0
05/01/96	frais d'enregistrement AG EL MANAR	13 788	13 788	0
22/02/96	Frais d'enregistrement aux berges du lac	17 458	17 458	0
22/04/96	CONSTRUCTION DEPÔT BEN AROUS	622 724	182 491	440 233
17/07/96	MARIE TABARKA acquis;AG TA	287 500	83 141	204 359
02/08/96	Frais d'enregistrement AG ZARZIS	12 160	12 160	0
20/08/96	SOPROGOLF ACQUIS.AG ZAR	202 000	57 918	144 082
13/12/96	Contrat de vente ag.TABARKA	8 835	8 835	0

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumul 2010	VCN
07/04/97	Titre foncier n°249142 Dtion. Reg.SUD	300	300	0
12/05/97	THYNASOL fact n°16 Géo.imm.terrain sousse	3 190	3 190	0
12/05/97	FORACO fact. n°9705 AG. GAFSA	6 660	6 660	0
05/06/97	frais d'acq. immob. AG. EZZAHRA	713	713	0
11/07/97	TF.N°50753 souk el ahed	2 794	2 794	0
16/07/97	ACQ.1er ETAGE N°12 BARDO	150 000	40 258	109 742
09/12/97	Regisseur des recettes de la CPF GAFSA	878	878	0
01/01/98	HOUMT SOUK JERBA (agence+lot)	1 762	352	1 410
18/03/98	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0
18/03/98	Honoraire d'avocat/contrat de vente Tabarka et Bardo.	750	750	0
27/05/98		703	703	0
31/08/98		235	235	0
15/09/98	Règlement frais judiciaires pour immatriculation du terrain Sfax Boudria route Mahdia km13 terrain agricole de1900m2.	661	661	0
22/09/98		450	450	0
24/11/99	ACQUISITION AGENCE AFRIQUE	235 700	52 260	183 440
31/12/99	Frais d'enregistrement du local sis à Douar Hicher	1 460	321	1 139
01/01/00	Acq local AC14 ,Douar hicher"sté SPRIC"	118 500	26 999	91 501
01/01/00	Construction ag EZZAHRA	200 605	40 134	160 470
01/01/00	Construction arch BEN AROUS	214 574	42 938	171 635
01/01/00	Construction ag ML BOURGUIBA	275 349	55 100	220 249
01/01/00	Construction ,imm R+3 GAFSA	688 421	137 760	550 662
01/01/01	Sous sol(p20,sup463m2)rue Tazarka Tunis	1	0	1
01/01/01	Agence ML BOURGUIBA	88 992	17 812	71 180
01/01/01	LOCAL EL MOUROUJ	184 712	34 909	149 803
01/01/01	Agece HOUMT SOUK	229 557	45 899	183 658
01/01/01	Agence SOUK EL AHAD	709 008	138 344	570 664
17/12/03	Syndicat des co-propriétaires de l'immeuble	860	121	739
26/01/04	Certificat de Propriété	8	1	7
01/11/04	Honoraires d'études à la rénovation des installations électriques	1 734	214	1 520
01/11/04	Etude pour la Climatisation de l'agence Saadi	1 734	214	1 521
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Définitif)	33 293	4 105	29 188
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Provisoire)	51 798	6 386	45 412
01/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0045 (Décompte Provisoire)	98 306	12 120	86 186
22/11/04	R / G sur le Décompte Provisoire N°1	5 019	613	4 406
22/11/04	R / G sur le Décompte Provisoire N°2	5 653	690	4 963
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)	43 751	5 344	38 408
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)	49 282	6 019	43 263
22/11/04	Travaux de déménagement de l' Ag.0037 (Décompte Provisoire)+01/01/05 Reprise / Acquisition : décompte provisoire N° 3 (Ag.0037)	54 107	6 742	47 364

Date d'acquisition	Désignations	Valeur d'origine	Amortissement cumulé 2010	VCN
01/01/05	R.G / Décompte N° 1 & 2 : E.B.B (Ag.0045)	17 287	2 073	15 213
03/10/05	Acquisition d'un local ayant une superficie de 2,51 m ² sis à Kalaa Kébira	3 500	367	3 133
18/09/06	évaluation du local Imm.Sis à Tunis 65 ,H.Bourguiba objet du T.F N° 60299 Tunis	2 640	226	2 414
31/12/06	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	120	120	0
02/02/07	Frais d'enregistrement de l'avenant du local abritant notre Ag.El mourouj	6 783	530	6 252
06/07/06	Immeuble M'HIRSI immobilisation Action en défense	61 964	5 565	56 399
06/07/06	Reliquat pour l'acquisition des biens immeubles à la propriété de M.M'hirsi créancier en faveur de l'U.I.B	450 000	40 389	409 611
06/07/06	Etude préliminaire du dossier foncier de chedly Mhirsi	3 300	296	3 004
31/12/09	Reclassement REX	734 700	14 694	720 006
31/12/10	complement rex	28 300	0	28 300
		10 299 210	3 422 151	6 877 059

.1.1.2 Immobilisations hors exploitation :

En mDT

Libellé	V.Brute au 31/12/09	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2010	Amort. 2010	Amort Cum 31/12/2010	VCN au 31/12/2010
Immeubles Hors .Exploitation	2 659	0	2 659	52	388	2 271

4.1.1.3 Immobilisations en cours :

En mDT

Libellé	V. Brute au 31/12/2009	Acquis / Cession	V.Brute au 31/12/2010
Immobilisations En Cours Logiciel	14	200	214
Immobilisations En Cours	1	0	1
TOTAL	15	200	215

4.1.1.4 Immobilisations incorporelles :

- **Logiciel**

En mDT

Libellé	V.Brute au 31/12/09	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2010	Amort Cumulé 2010	VCN 31/12/2010
Logiciels	4 846	752	5 598	3 942	1 656
TOTAL	4 846	752	5 598	3 942	1 656

- **Fonds de commerce**

En mDT

Libellé	V.Brute Au 31/12/09	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2010	Amort Cumulé 2010	VCN 31/12/2010
Fonds De Commerce	277	0	277	137	140
TOTAL	277	0	277	137	140

4.1.2 Portefeuille d'investissement de l'UIB au 31/12/2010 :

Le portefeuille d'investissement est composé des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et des parts dans les entreprises liées.

Au 31 Décembre 2010, le portefeuille titres d'investissement de l'UIB s'élève à 56 918 mDT. Les provisions globales s'élèvent à 7 672mDT.

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
-Titres D'investissement	55 153	60 182	66 585	-8,36%
-Titres De Participation	4 062	4 415	4 742	-7,97%
-Part Dans Les Ent. Associees Et Co-Entreprises	3 715	3 715	3 550	0,00%
-Part Dans Les Entreprises Liees	1 660	1 660	2 996	0,00%
S.TOTAL	64 590	69 972	77 873	-7,69%
-Provisions /Depreciation Fonds Geres Sicar	(5 058)	(2 415)	(2 626)	109,44%
-Provisions /Depreciation Dans Entrep Liees	(299)	(286)	(1 961)	4,54%
-Provisions Pour Depreciation De Titres	(2 315)	(2 118)	(2 178)	9,30%
TOTAL PROVISIONS	(7 672)	(4 819)	(6 765)	59,20%
TOTAL	56 918	65 153	71 108	-12,64%

4.1.2.1. Titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est composé des emprunts obligataires, bons de trésors et les fonds gérés par la SICAR et s'élève à 55 153 mDT au 31/12/2010.

En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Variation 2010/2009 en %
EMPRUNT OBLIGATAIRE	500	1 000	1 500	-50,00%
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	14	25	45	-44,00%
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	33 000	30 000	36 000	10,00%
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	440	404	676	8,91%
FONDS GERES SICAR	19 202	26 991	27 066	-28,86%
Créances rattachées sur Fonds gérés SICAR	1 997	1 762	1 298	13,34%
S.TOTAL	55 153	60 182	66 585	-8,36%

4.1.2.2 Portefeuille des titres de participations au 31/12/2010 :

Ci- après la répartition du portefeuille titres de participations au 31/12/2010

En Dinar

Raison Sociale	Valeur au 31/12/2010	Provision au 31/12/2010
S.T.A.M.	100	0
S. El Fouledh	25 000	25 000
U.Financière	452 370	0
Carthago	207 700	0
S. HOT. Saphir	150 000	150 000
Sototel.H.Président	135 000	135 000
Ind.Mécan.Magh.	100 000	100 000
S.F.C.J.F.	24 750	24 750
S.O.T.U.L.U.B.	126 000	0
S.Tun.Coord.Techn.	5 000	2 855
Maison Du Banquier	497 299	361 787
S.W.I.F.T.	304	0
Monétique Tunisie	230 800	0
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	75 000	1 189
AGROMED	1 320 000	1 320 000
Sté El Mansoura Tabarka	240 000	118 757
Sté de Gestion à l'exportation	20 000	20 000
Sté Inter Bank Services	73 445	0
Internationale Obligataire Sicav	100	0
SIBTEL	193 542	0
S.T.G	130 000	0
Sté.Khadamet	49 445	49 445
Sté.Istikhlass	6 000	6 000
	4 061 855	2 314 783

4.1.2.3. Titres admis au marché principal de la bourse au 31/12/2010:

Néant

4.1.2.4. Parts dans les entreprises associées et co-entreprises au 31/12/2010 :

En dinar

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constituées
INTERNATIONALE SICAR	5 000 000	10	169 990	1 714 900	34%	0
ARAB INTERNATIONAL LEASE	10 000 000	10	2 000 000	2 000 000	20,00%	0
				3 714 900		

4.1.2.5 Parts dans les entreprises liées au 31/12/2010:

En dinar

R. Sociale	Capital social	Val Nom /action	Nbre d'actions détenues	Valeur comptable	% participat directe	Provisions constituées
L'Internationale de Recouvrement	1 000 000	5	199 940	999 700	99,7%	0
L'Intermédiaire International	1 094 400	48	13 744	660 432	60,34%	299 053
				1 660 132		299 053

4.1.3 Mouvements enregistrés au niveau du portefeuille-titres d'investissement de l'UIB au premier trimestre 2011 :

Néant

4.2 Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et financières postérieurs au 31/12/2010 :

En mDT

Libellé	Acquisitions	Cessions
Immob En Cours Logiciels	99	0
Fonds De Commerce	0	0
Immobilisations Incorporelles	99	0
Matériel Roulant	242	0
Aménagements Agencements & Installations	1926	0
Mobilier De Bureau	80	0
Matériels De Bureau	132	0
Immobilisations Corporelles	2380	0
	2 479	0

4.3 Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2010 :

4.3.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2010 :

Les états financiers au 31 décembre 2009 ont été retraités en 2010 pour les besoins de la comparabilité.

4.3.1.1 Bilans comparés au 31 décembre 2010 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2010	31-déc-2009	31-déc-2008
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	132 405	56 999	59 062
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	276 055	336 320	278 829*
AC 3- Créances sur la clientèle	3	2 299 154	1 880 599*	1 640 591*
AC 4-Portefeuille – titres commercial	4	0	3 000*	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	56 918	65 153*	71 108
AC 6- Valeurs immobilisées	6	35 099	35 871	30 126
AC 7- Autres actifs	7	37 628	36 516*	34 363
TOTAL ACTIF		2 837 259	2 414 458	2 114 079
PASSIF				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	110 059	0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	73 271	3 587	76 294
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 250 782	2 006 152*	1 774 892
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	238 495	247 546	109 134
PA 5- Autres passifs	12	66 358	77 613	81 770*
TOTAL PASSIF		2 738 965	2 334 898	2 042 090
CAPITAUX PROPRES				
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	13	14 064	13 901	13 438
CP 5- Résultats reportés		(130 341)	(137 738)	(138 366)
CP 6- Résultat de l'exercice		18 571	7 397	917
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	98 294	79 560	71 989
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 837 259	2 414 458	2 114 079

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir notes 2.8 des Etats Financiers)

4.3.1.2 Etat des engagements hors bilan comparés au 31 Décembre 2010 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2010	31-déc-2009	31-déc-2008
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	452 921	492 656	490 194
HB 2- Crédits documentaires	16	72 425	61 733	75 497
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		525 346	554 389	565 691
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4-Engagements de financement donné		151 798	63 084	122 255
HB 5- Engagements sur titres		0	0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	17	151 798	63 084	122 255
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 7- Garanties reçues	18	751 732	817 023	814 461*
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		751 732	817 023	814 461

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

4.3.1.3 Etat de résultat comparé au 31 Décembre 2010 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-déc-2010	31-déc-2009	31-déc-2008
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	19	135 309	116 404	104 639*
PR 2- Commissions perçues	20	37 011	31 698	30 207*
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	7 859	6 024	7 158
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 336	3 024	3 213
Total produit d'exploitation bancaire		183 515	157 150	145 217
<u>Charge d'exploitation bancaire</u>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	23	58 451	49 200	52 540*
CH 2- Commissions encourues	24	3 056	2 717	2 170*
Total charges d'exploitation bancaire		61 507	51 917	54 710
PRODUIT NET BANCAIRE		122 008	105 233	90 507
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(27 090)	(27 257)*	(17 656)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(2 424)	26	(729)
PR 7- Autres produits d'exploitation		65	28*	25
CH 6- Frais de personnel	27	(50 340)	(50 993)*	(50 187)
CH 7- Charges générales d'exploitation	28	(18 365)	(16 186)*	(15 801)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 024)	(4 141)	(4 497)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 830	6 710	1 662
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	29	(59)	862	(595)
CH 11- Impôt sur les sociétés	30	(200)	(175)	(150)
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 571	7 397	917
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0	0
Résultat après modifications comptables		18 571	7 397	917
Résultat par Action (en DT)	32	0,947	0,377	0,047

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.3.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 Décembre 2010 :

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<u>Flux d'exploitation</u>				
Produits d'exploitation encaissés		152 628	144 519	152 956
Charges d'exploitation décaissées		-66 475	-47 171	-55 223
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		5 090	-2 575	-9 804
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		-39	7	-157
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-419 718	-271 229	-360 964
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		249 213	228 916	156 727
Titres de placement / Titres de transaction		3 000	-3 000	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-66 503	-68 339	-59 668
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-10 903	10 583	10 306
Impôt sur les bénéfices		-1 034	-1 174	-384
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-154 742	-9 462	-166 211
<u>Flux d'investissement</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 380	2 614	2 639
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		6 767	6 391	-11 586
Acquisition/Cession sur Immobilisations		-4 904	-9 877	-5 809
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		4 243	-872	-14 756
<u>Flux de financement</u>				
Emission/Remboursement d'Emprunts		-9 462	139 344	80 000
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		567	-3 272	-3 312
Emission d'actions		0	0	90 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-8 895	136 071	166 688
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-159 394	125 737	-14 278
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		378 369	252 632	266 910
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	33	218 975	378 369	252 632

4.3.1.5 Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 :

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2010 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2010.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2010. Le montant de cet engagement de paiement est de 41.898 KTND.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 155.241 KTND au 31/12/2010 contre 190.200 KTND au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	131 161	167 129
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 614	2 404
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	5 058	2 415
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 435	12 580
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 973	5 672
TOTAL	155 241	190 200

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%,16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2010, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2009 :

Rubrique Retraitée	Montant (KTND)	Commentaires
PR 5/CH4 –Dotations aux provisions & résultat des corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif	146	- Reclassement Autres Gain/Elément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
PR7- Autres produits d'exploitation	-146	- Reclassement Autres Gain/ Élément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
CH6 – Frais de personnel	6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) en CH6
CH7 – Charges générales d'exploitation	-6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) de CH7en CH6
AC3-Créances sur la clientèle	-43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) en AC7
AC7-Autres actifs	43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTES A COMPENSER en AC7
AC7-Autres actifs	+1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTES A COMPENSER de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG en AC7
AC7-Autres actifs	940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) en AC7
AC7-Autres actifs	321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU en AC7
AC7-Autres actifs	794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT en AC7
AC7-Autres actifs	44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT de AC3 en AC7

PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	-120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	+120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme

Notes explicatives :

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2010 un solde débiteur de 132.405 KTND contre 56.999 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ESPECES (DINARS & DEVICES)	13 942	11 175
ESPECES EN ROUTE	437	1 604
REMISE DES FONDS A IBS	2 842	1 314
ALIMENTATION GAB*	5 909	4 349
BCT COMPTE ORDINAIRE	108 864	39 001
I B S TRANSPORT DE FONDS	0	0
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 048	168
S.TOTAL	133 042	57 611
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(637)	(612)
TOTAL	132 405	56 999

(*) L'encours Alimentation GAB au 31 décembre 2009 comportait un écart de 645 KTND reclassé à fin décembre 2010 au poste autre actif avec un encours de 715 KTND.

La provision constituée sur les postes de cette rubrique pour 637 KTND au 31 décembre 2010 contre 612 KTND au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(41)	(31)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT	(145)	(144)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(451)	(437)
TOTAL	(637)	(612)

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 276.055 KTND au 31 décembre 2010 contre 336.320 KTND au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	274 924	333 851
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	1 290	2 573
S.TOTAL	276 214	336 424
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	276 055	336 320

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent 274.924 KTND au 31 décembre 2010 contre 333.851 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PLACEMENT DINARS CHEZ BCT	7 000	24 000
PLACEMENT DEVISES CHEZ BCT	160 355	183 887
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	19 470	84 845
PLACEMENT CHEZ LES CONFRERES	53 000	16 000
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	28 156	14 320
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	0	0
AUTRES CREANCES / CONFRERES	6 000	6 000
AUTRES CREANCES/ SG	0	3 807
AUTRES CONCOURS	943	992
S.TOTAL	274 924	333 851
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	274 765	333 747

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2010 un solde de 2.299.154 KTND contre 1.880.599 KTND au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 418.557 KTND et se détaillent ainsi.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	265 156	314 937
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	2 258 473	1 854 996
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	16 173	15 894
S.TOTAL	2 539 802	2 185 827
Provisions pour risque de contrepartie	(129 089)	(165 133)
Agios et intérêts réserves	(111 559)	(140 095)
TOTAL	2 299 154	1 880 599

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(129 089)	(165 133)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(129 089)	(165 133)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(66 219)	(92 327)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(9 282)	(9 413)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 403)	(3 141)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(28 947)	(30 445)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 326)	(2 482)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(412)	(490)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(1 970)	(1 797)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(111 559)	(140 095)
TOTAL	(240 648)	(305 228)

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Engagements bilan(*)	2 035 793	1 544 378	498 521	637 384	2 534 314	2 181 762
Engagements hors bilan	214 846	256 502	14 582	15 427	229 428	271 929
Total	2 250 639	1 800 880	513 103	652 811	2 763 742	2 453 691
Autres Engagements					5 488	4 065
Total	2 250 639	1 800 880	513 103	652 811	2 769 230	2 457 756

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de **12 221 KTND** & créances sur Tunisie Factoring pour un montant de 1 290 KTND.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ	(165 133)
Dotations	(46 843)
Reprises	21 621
Utilisations	61 266
Stock Final	(129 089)

Note 4 : Portefeuille-titres Commercial

Cette rubrique présente un solde nul au 31 décembre 2010. En effet un reclassement des titres de transaction en titres de portefeuille d'investissement de 3.000 KTND relatif à des obligations BH dont l'intention est de les détenir jusqu'à échéance.

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 56.918 KTND contre 65.153 KTND au 31 décembre 2009. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
-TITRES D'INVESTISSEMENT	55 153	60 182
-TITRES DE PARTICIPATION	4 062	4 415
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 715	3 715
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 660	1 660
S.TOTAL	64 590	69 972
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES D'INVESTISSEMENT	(5 058)	(2 415)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 315)	(2 118)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(299)	(286)
TOTAL PROVISIONS	(7 672)	(4 819)
TOTAL	56 918	65 153

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TITRES D'INVESTISSEMENT	33 000	30 000
FONDS GERES SICAR	19 202	26 991
EMPRUNT OBLIGATAIRE	500	1 000
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 997	1 762
CREANCES RATTACHEES SUR TITRES INVES	440	404
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	14	25
TOTAL	55 153	60 182

Le poste des Fonds Gérés SICAR a enregistré une diminution de 7.789 KTND en 2010 et ce suite au rapatriement des échéances recouvrées en principal de 4.408 KTND et des fonds non utilisés qui s'élèvent à 3.381 KTND.

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 35.099 KTND au 31 décembre 2010 contre un Solde de 35.871 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/09	Acquis /Cession/ Reclassement	V.Brute au 31/12/10	Amort. Au 31/2/2009	Dotations Nettes 2010	Amort. 2010	VNC
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	4 846	752	5 598	(3 116)	(826)	(3 942)	1 656
MATERIEL POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	10 058	0	10 058	(10 058)	0	(10 058)	0
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	9 257	707	9 964	(4 253)	(1 235)	(5 488)	4 476
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	10 494	(195)	10 299	(3 397)	(25)	(3 422)	6 877
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 659	0	2 659	(336)	(52)	(388)	2 271
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	25 312	5 348	30 660	(13 452)	(1 811)	(15 263)	15 397
TERRAINS	4 348	(3 613)	735	0	0	0	735
FONDS DE COMMERCE	277	0	277	(123)	(14)	(137)	140
DROIT AU BAIL	0	20	20	0	0	0	20
MATERIEL ROULANT	1 686	(201)	1 485	(1 413)	96	(1 317)	168
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	9 131	595	9 726	(6 107)	(511)	(6 618)	3 108
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	101	2	103	(59)	(8)	(67)	36
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	14	200	214	0	0	0	214
IMMOBILISATIONS EN COURS	1	0	1	0	0	0	1
TOTAL	78 184	3 615	81 799	(42 314)	(4 386)	(46 700)	35 099

Le poste Agencements, Aménagements & Installations a enregistré une évolution de 5.348 KTND qui découle principalement des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement des agences nouvellement créées et des réaménagements et extension des agences existantes.

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 37.628 KTND au 31 décembre 2010 contre 36.516 KTND au 31 décembre 2009 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	36 027	34 983
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	12 221	13 093
AUTRES	1 019	304
S.TOTAL	49 267	48 380
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 353)	(9 866)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(1 286)	(1 998)
S.TOTAL	(11 639)	(11 864)
TOTAL	37 628	36 516

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CREDITS AU PERSONNEL	9 045	9 278
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	3 894	3 779
ETAT IMPOTS & TAXES	3 148	2 191
ACTIONS EN DEFENSE *	2 619	3 035
PRODUITS A RECEVOIR	795	466
CHARGES PAYEES D'AVANCE	658	902
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	15 868	15 332
TOTAL	36 027	34 983

* Les actions en défense sont provisionnées à hauteur de 1.286 KTND au 31 décembre 2010, le reliquat de 1.333 KTND non provisionné est jugé non risqué

** Les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 10.353 KTND au 31 décembre 2010: le reliquat du solde de ce poste, soit 5.515 KTND constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déboucement normal n'est pas écoulé.

Note 8 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2010 à 110.059 KTND constitué par un appel d'offre positif de 110.000 KTND.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT	110 000	0
DETTES RATTACHEES	59	0
TOTAL	110 059	0

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & Financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2010 à 73.271 KTND contre 3.587 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	72 880	3 138
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	331	370
AUTRES SOMMES DUES	60	79
TOTAL	73 271	3 587

L'évolution de cette rubrique au 31 décembre 2010 est expliquée principalement par le recours de la banque un emprunt au jour le jour en dinars sur le marché monétaire de 59.000 KTND

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.250.782 KTND au 31 décembre 2010 contre 2.006.152 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DEPOTS A VUE	722 922	644 827*
DEPOTS D'EPARGNE	726 632	666 185
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	544 125	629 760*
CERTIFICATS DE DEPOTS	184 873	9 978
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 230	55 402
TOTAL	2 250 782	2 006 152

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 238.495 KTND au 31 décembre 2010 contre 247.546 KTND au 31 décembre 2009 il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESSOURCES SPECIALES	25 791	25 225
EMPRUNT OBLIGATAIRE	93 098	100 000
EMPRUNT EN DEVISES	36 784	39 344
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	2 822	2 977
TOTAL	238 495	247 546

La rubrique Emprunts obligataire a enregistré une baisse de 6.902 KTND en capital suite au règlement de la 1ère échéance le 20-07-2010 de l'Emprunt Obligataire émis par L'UIB.

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 66.358 KTND au 31 décembre 2010 contre 77.613 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	12 619	12 487
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	33 929	42 684
AUTRES COMPTES DE PASSIF	13 765	14 774
PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES	6 045	7 668
TOTAL	66 358	77 613

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	2 072	1 996
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	201	241
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 529	1 507
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	2 243	3 924
TOTAL	6 045	7 668

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	2 869	4 554
SAISIES ARRETS CLIENTS	5 045	7 450
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMENT	19	9
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	58	52
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	347	319
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	3 802	3 695
TVA & RETENUES A LA SOURCE	3 821	3 059
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	838	1 046
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	746	230
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	54	168
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	613	675
AUTRES CHARGES A PAYER	13 391	15 087
DIVERS COMPTES de SUSPENS	2 326	6 341
TOTAL	33 929	42 684

Le poste AUTRES COMPTES DU PASSIF se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES DU PERSONNEL	10 821	10 537
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	2 894	4 231
AUTRES	50	7
TOTAL	13 765	14 775

Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 14.064 KTND au 31 décembre 2010 contre 13.901 KTND au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 163 KTND découlant des remboursements de l'année 2010 sur le fonds social de l'UIB. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVE A REGIME SPECIAL	289	289
FONDS SOCIAL	9 015	8 852
TOTAL	14 064	13 901

Note 14 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 196.000 KTND composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 98.294 KTND au 31 décembre 2010 contre 79.560 KTND au 31 décembre 2009, soit une variation 18.734 KTND se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Résultats reportés	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2009	196 000	4 760	(137 738)	8 852	289	7 397	79 560
Affectation du résultat			7 397			(7 397)	0
Réserves fonds Social				163			163
Résultat au 31-12-2010						18 571	18 571
Solde au 31-12-2010	196 000	4 760	(130 341)	9 015	289	18 571	98 294

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010 contre 492.656 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	134 665	192 495
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	293 887	273 039
AVALS DONNES EN DINAR	4 334	4 371
AVALS DONNES EN DEVISES	20 035	22 751
TOTAL	452 921	492 656

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 72.425KTND au 31 décembre 2010 contre 61.733 KTND au 31 décembre 2009. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	49 525	32 904
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	14 206	13 925
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	3 656	3 093
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	1 523	1 635
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	41	37
S.TOTAL CREDOC IMPORT	68 951	51 594
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	2 686	5 871
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	788	4 268
S.TOTAL CREDOC EXPORT	3 474	10 139
TOTAL	72 425	61 733

Note 17: Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 151.798 KTND au 31 décembre 2010 contre 63.084 KTND au 31 décembre 2009.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	151 798	63 084
TOTAL	151 798	63 084

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 751.732 KTND au 31 décembre 2010 contre 817.023 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	54 684	56 455
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	446 352	438 208
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	250 696	322 360
TOTAL	751 732	817 023

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 54.684 KTND au 31 décembre 2010 contre 56.455 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
SOTUGAR	17 545	16 424
FNG ET FOPRODI	5 157	5 014
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	31 982	35 017
TOTAL	54 684	56 455

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 446.352 KTND au 31 décembre 2010 contre 438.208 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	293 887	273 039
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	4 324	7 345
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	57 696	59 593
CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT	3 474	10 139
GARANTIES DONNEES PAR LA SG	84 398	84 715
GARANTIE RECUE COMPAGNIE D'ASSURANCES	2 573	3 377
TOTAL	446 352	438 208

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 250.696 KTND au 31 décembre 2010 contre 322.360 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	2 820	3 000
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES	247 877	319 360
TOTAL	250 696	322 360

Note – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

ACHAT AU COMPTANT	11 399
VENTE AU COMPTANT	16 931

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

ACHAT A TERME	14 209
VENTE A TERME	52 623

- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 135.309 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 807	3 742
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	125 758	105 859
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	7 744	6 803
TOTAL	135 309	116 404

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 37.011 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 588	4 621
COM/OPERATION DE CAISSE	886	773
COMMISSIONS SUR CREDITS	8 967	6 983
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	8 950	7 273
AUTRES COMMISSIONS	3 879	3 546
COMMISSIONS SUR MDP	5 378	5 101
AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	4 363	3 401
TOTAL	37 011	31 698

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 7.859 KTND au 31 décembre 2010 provenant principalement des gains de change.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 859	6 024
TOTAL	7 859	6 024

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement.

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.336 KTND au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	1 931	2 011
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES	155	0
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	697	245
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	506	689
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	47	79
TOTAL	3 336	3 024

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 58.451 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(5 078)	(1 626)
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (CHARGES)	(42 005)	(40 749)
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(9 824)	(6 759)
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	(1 544)	(66)
TOTAL	(58 451)	(49 200)

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 3.056 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
-COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	72	61
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	16	268
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	171	160
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	20	96
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	405	356
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	56	41
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	319	247
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	735	454
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	313	255
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	88	89
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	861	690
TOTAL	3 056	2 717

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 27.090 KTND au 31 décembre 2010 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(27 056)	(29 228)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	(34)	1 971*
TOTAL	(27 090)	(27 257)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(47 225)	(69 652)
PERTES COUVERTES DE CONTREPARTIE	(61 266)	(99 700)
PERTES NON COUVERTES DE CONTREPARTIE	(1 761)	(980)
REPRISES SUR PROV DE CONTREPARTIE DEVENUE DISPONIBLE	21 930	41 402
REPRISE SUR PROVISIONS DE CONTREP UTILISEES	61 266	99 702
Coût Net du Risque de Contrepartie	(27 056)	(29 228)

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS R& C	(868)	(1 869)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(4 536)	(4 320)
REPRISES SUR PROVISIONS R& C	1 125	4 183
GAIN SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	2 660	147*
REPRISE SUR PROVISIONS R&C UTILISEES	1 585	3 830
TOTAL	(34)	1 971

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Le coût net du risque sur le portefeuille d'investissement s'élève à 2.424 KTND au 31 décembre 2010 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(209)	(218)
DOTATION AUX PROV / TITRES D'INVESTISSEMENT	(2 726)	(211)
PERTES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	(75)
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	428	0
PERTES / TITRES PARTICIPATION	0	(1 518)
PERTE NON DEDUCTI /TIT DE PARTICIPATION	0	(327)
REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION	0	1 953
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	83	422
TOTAL	(2 424)	26

Note 27: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 50.340 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
REMUNERATION DU PERSONNEL	(37 662)	(38 265)
CHARGES SOCIALES	(10 356)	(10 216)
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(2 322)	(2 512)*
TOTAL	(50 340)	(50 993)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Note 28 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 18.365 KTND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	7 373	6 761
FRAIS DIVERS DE GESTION	10 992	9 426*
TOTAL	18 365	16 187

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7.373 KTND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
LOYERS COMMERCIAUX	2 264	1 927
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	246	344
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	69	129
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	65	76
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	423	429
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	69	76
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	480	489
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	1 033	947
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	29	25
FRAIS JUDICIAIRES	192	222
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	259	141
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	314	206
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	186	189
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	250	266
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	168	118
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	542	394
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	783	783
TOTAL	7 373	6 761

Note 29 : - Solde en gain et perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain et pertes provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31 décembre 2010 à (59) KTND et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PERTES DIVERSES SUR EXERCICES ANTERIEURS	(3)	(3)
PLUS VALUE DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	629	866
P & P EXCEPTIONNELS DIVERS	(32)	(10)
PENALITES	(2)	0
MOINS-VALUES CESS IMMOB CORP	(653)	(20)
AUTRE GAIN /ELTS HORS EXPLOIT°	2	29
S.TOTAL	(59)	862

Note 30 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2010 totalise 200 KTND et s'établit comme suit :

<u>- Résultat comptable avant provisions et impôt</u>	69 799
- Déductions nets des Réintégrations	<13 976>
- Résultat fiscal avant provision	55 823
- Déduction provision 2010	<36 733>
- Réintégration amortissement 2010	5 024
- Déduction report déficitaire 2009	<24 114>
<u>Résultat fiscal</u>	<u>0</u>
Résultat Imposable	<u>0</u>
- Taux d'impôt	<u>35,00%</u>
- Impôt théorique	0
<u>- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)</u>	<u>200</u>

Note 31 : Amortissements différés

Suite à l'insuffisance du résultat fiscal dégagé après déduction de la provision, l'UIB a procédé à la réintégration des dotations aux amortissements de l'exercice 2010 en amortissements différés afin de permettre l'imputation d'une partie de la perte fiscale 2009.

Ci-après le stock d'amortissements différés arrêté au 31 décembre 2010 :

Désignation	Montant
Amortissement différé relatif à l'exercice 2009	4 141
Amortissement différé relatif à l'exercice 2010	5 023
TOTAL	9 164

Note 32 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, est de 0,947 DT :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET (EN KDT)	18 571	7 397
NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,947	0,377

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2010, un solde de 218.975 KTND contre 378.369 KTND au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	133 042	57 611
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	268 839	323 975
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(110 000)	0
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(72 906)	(3 217)
TOTAL	218 975	378 369

3.7- Autres notes aux Etats Financiers

Note 34 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars donnée en 2008. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Au 31/12/2009, cette garantie s'élevait à 42.214 KDT. A fin 2010, cette garantie à été réduite à 41.898 KDT suite à :

Une mainlevée systématique de 316 KDT suite à une baisse de l'engagement des clients ayant fait l'objet de garantie

- SCIMACO MEGA BETON:	81KDT
- SOCIETE MARBRERIE CENTRALE SO MA CE :	64KDT
- STE PROMOTION TOURI CULTURELLE:	171KDT

Courant 2010, la banque a encouru des commissions sur garantie reçue de 215 KDT.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à la relation SONOBRA et ce pour un montant total de 43.464 KDT. Les commissions hors taxes encourues au titre de cette garantie se sont élevées en 2010 à 109 KDT
- L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement des engagements sur le groupe Elloumi du ratio prudentiel de 25% des fonds Propres Nets tel que prévu par la circulaire BCT 99-04 pour un total de 42.500 KDT. Ladite garantie a généré des commissions hors taxes au 31 décembre 2010 pour la banque de 158 KDT.
- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale le 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes
 - **Nominal** : 30.000.000 USD
 - **Date opération** : 23/11/2009 / **Date échéance** : 23/11/2016
 - **Amortissement** : constant / **Périodicité de Remboursement** : Semestrielle
 - **Taux** : Libor 6 Mois+ 0,62%

La charge d'intérêt en 2010 au titre dudit emprunt s'élève à 374 KUSD soit 535 KDT.

A noter à ce jour que le contrat du crédit accordé à TUNISAIR se dénoue normalement dans les délais.

- Les contrats d'emprunts subordonnés conclus par la Banque avec la Société Générale en 2008 pour un total de 80.000 KDT ont généré une charge d'intérêt de 3.650 KDT au titre de l'exercice 2010,
- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2010, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 212 K € (406 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2010 qui prévoit une rémunération de 840 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.
 - Le contrat d'assistance signé en 2010, stipule que le contrôle via le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux via SWIFT est facturé forfaitairement à 5.000 € hors taxes par an,
 - L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total hors taxes des frais relatifs à ces prestations s'établit à 65 KEUR soit 124.6 KDT pour l'année 2010.
 - L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant hors taxes des charges au titre de 2010 s'élève à 40 KEUR soit 76,5 KDT.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2010. L'encours de ces opérations au 31/12/2010 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVISES*	EUR	8 574	16 395
	USD	795	1 137
	SEK	9 100	1 938
TOTAL			19 470
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
			80 000
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	55 682	55 682
	EUR	376	720
TOTAL			56 402
CREDOC IMPORT	TND	429	429
	JPY	41 705	734
	USD	2 883	4 124
	EUR	4 570	8 739
TOTAL			14 026
CREDOC EXPORT	TND	969	969
	USD	1 036	1 483
	EUR	239	456
TOTAL			2 908
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	205
	USD	160	229
	EUR	3 899	7 456
TOTAL			7 890
GARANTIES REÇUES	TND	61 289	61 289
	GBP	765	1 698
	USD	6 533	9 345
	EUR	76 605	146 485
TOTAL			218 817
ACHAT COMPTANT	USD	6 128	8 766
	GBP	9	19
	EUR	1 115	2 132
	CHF	9	14
	CAD	10	14
			10 945
VENTE COMPTANT	USD	1 490	2 131
	EUR	4630	8 853
	CHF	19	29
			11 013
SWAP	EUR/TND	4 625	8 844
			8 844

* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13.

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 34% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré mis à la disposition de la SICAR au cours de la période 2000 à 2007 s'élève à 19.202 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 207 KDT au titre de commissions de gestion.
- L'UIB a conclu avec l'International Sicar une convention de suivi de son portefeuille de participations. Ce contrat à été établi pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel hors taxes de 10 KDT.
- En 2010 l'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99,9% du capital, un contrat pour la cession de 8 298 créances pour un total d'engagements cédés de 78,892 KDT et à un prix de cession de 8,3 KDT.
- L'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances des locaux à titre gratuit depuis le 1^{er} avril 2004.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2010 s'élèvent à 7,3 KDT.
- En 2010, l'INI a reçu en contrepartie de la préparation du prospectus abrégé à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société Générale au profit du personnel de l'UIB 3 KDT.
- Au 31/12/2010, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de sa filiale IRC, s'élève à 66 KDT.
- L'encours total au 31/12/2010 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled se détaille comme suit :
 -
 - Groupe AZIZ MILED, un total engagement de 18 448 KDT.
 - Groupe MONCEF MZABI, un total engagement de 15 958 KDT.
- L'encours total des dépôts des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled se détaille comme suit :
 - Groupe AZIZ MILED, un encours dépôt de 2 585 KDT.
 - Groupe MONCEF MZABI, un encours dépôt de 15 184 KDT.
- La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 09 juin 2008 se détaille comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme :				
- Salaire	324.634	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	151.064	-	-	-
- Charges sociales et fiscales	129.455	22.512	-	-
- Autres avantages	4.698	-	-	-
TOTAL	609.851	22.512	-	-

Note 35 – Evènements post-clôture

Au cours des évènements survenus en janvier 2011, l'UIB a subi des dégâts matériels au niveau de son réseau d'agences dont le coût de remplacement est estimé à 2500 KTND. Ces dégâts font partie du périmètre de couverture des contrats d'assurance souscrits par la Banque.

A ce stade, les travaux sont terminés pour la très grande majorité des points de vente abimés et la procédure administrative d'indemnisation par les assureurs est en cours.

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.3.1.6 Notes complémentaires aux états financiers au 31/12/2010 :

4.3.1.6.1 Note relative à l'application de la circulaire 91-24 :

i. Risques encourus sur un même bénéficiaire dont le risque est supérieur à 25% des fonds propres nets de la banque

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.

Ce ratio n'est pas respecté par la Banque. En effet, le seuil de 25% a été dépassé par les bénéficiaires suivants, au 31 Décembre 2010 :

(En KDT)

<i>Groupe d'affaires</i>	<i>Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
Groupe ELLOUMI TAOUFIK (1)	84 663	47,54%
Groupe TUNISIE TELECOM (2)	70 435	39,55%
STIR STU DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE (3)	50 000	28,08%
Total	205 098	115,17%

(1) Des discussions sont en cours avec la Société Générale en vue d'étendre la garantie consentie par celle-ci et s'élevant actuellement à 42 500 KDT, de manière à ramener les risques encourus sur ce groupe en deçà du seuil légal de 25% des fonds propres.

(2) Les déblocages réalisés jusqu'à fin Mai 2011, totalisent 15 221 KDT uniquement.

(3) La banque a obtenu, le 14 Avril 2011, une garantie de l'Etat dans le cadre de sa participation dans la ligne de financement de l'approvisionnement de la société à hauteur de 70 000 KDT.

ii. Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque pour chacun d'entre eux est supérieur à 15% des fonds propres nets de la banque

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 2 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds.

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la Banque (cf. annexe 6) s'élève, au 31 Décembre 2010, à 214 111 KDT, représentant ainsi 1,2 fois les fonds propres nets de la Banque.

Ce ratio est donc respecté par la Banque.

iii. Risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque est supérieur pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire

n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 5 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque (cf. annexe 5) s'élève, au 31 Décembre 2010, à 477 318 KDT, représentant ainsi 2,68 fois les fonds propres nets de la Banque. Ce ratio est donc respecté par la Banque.

iv. Risques encourus sur les dirigeants, les administrateurs et les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 précitée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la Banque, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

A ce titre, sur la base des informations mises à notre disposition, nous n'avons pas identifié de risques encourus dépassant le seuil sus-indiqué.

Les risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs, se présentent au 31 Décembre 2010, comme suit :

<i>Code INS</i>	<i>RELATION</i>	<i>Classe décembre 2010</i>	<i>Risque encouru Engagements bilan</i>	<i>Risque encouru sur Engagements Hors Bilan</i>	<i>Total Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
85753	SOCIÉTÉ TOURISTIQUE ET HÔTELIÈRE RYM	0	8 790	0	8 790	5%
4263737	TABARKA BEACH HOTEL	0	6 069	0	6 069	3%
2006732	NOUVELAIR TUNISIE	0	0	3 886	3 886	2%
447177	STE JERBA BEACH HOTEL	0	1 398	0	1 398	1%
	Groupe AZIZ MILED		16 257	3 886	20 142	11%
13367	ARTES AUTO RESEAU TUNISIEN SERVICE	0	0	15 958	15 958	9%
	Groupe MONCEF MZABI		0	15 958	15 958	9%
	Total		16 257	19 844	36 100	20%

v. Concentration des risques encourus sur un même secteur d'activité

En application de la note aux banques n° 93-23 du 30 Juillet 1993, relative aux termes de référence pour l'audit des comptes (point 7), les concours accordés aux emprunteurs appartenant aux principaux secteurs d'activité économique et représentant 25% ou plus des fonds propres nets (cf. annexe 8), se détaillent par secteur comme suit :

En mDT

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Total Risque encouru</i>	<i>Risque encouru/FP</i>
Industrie Mécanique & électrique	164 384	92,31%
Agro-alimentaire	146 391	82,21%
Divers	141 598	79,52%
Autres Industries	121 859	68,43%
transport & Telecom	77 119	43,31%
Crédits aux particuliers	66 017	37,07%
Mines	62 321	35,00%
BTP	60 544	34,00%
Commerce divers	56 128	31,52%
Commerce Agro Alimentaire	52 497	29,48%
Tourisme	44 974	25,26%
Total	993 831	558,11%

vi. Ratio de solvabilité

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif pondéré en fonction des risques encourus.

Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31 Décembre 2010 à 178 072 KDT

Les fonds propres nets de la Banque représentent, au 31 Décembre 2010, 9,05% des risques encourus pondérés, contre un taux de 9,22% au 31 Décembre 2009.

Ratio de solvabilité	9,05%
Fonds propres nets	178 072
Actifs nets pondérés	1 967 433

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application de l'article 5 de la circulaire susvisée, s'élève à 1 967 433 KDT et se détaille comme suit :

(En KDT)

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts	Provisions & agios réservés	Engagements nets de provisions & agios réservés	Garanties imputables	Risques encourus nets	Pondération	Risques encourus pondérés
A- RISQUES SUR LA CLIENTELE	2 954 842	250 391	2 704 450	250 170	2 454 280		1 883 147
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	2 575 054	248 320	2 326 734	250 170	2 076 564		1 553 139
Crédits à la clientèle	1 500 045	240 648	1 259 397	245 357	1 014 040	100%	1 014 040
Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	5 124	0	5 124	0	5 124	100%	5 124
crédits à l'habitat	1 031 495	0	1 031 495	0	1 031 495	50%	515 748
Créances sur les administrations régionales ou locales	9 597	0	9 597	0	9 597	20%	1 919
Titres de participation (y compris fonds gérés)	28 293	7 672	20 621	4 313	16 308	100%	16 308
Obligations	500	0	500	500	0	100%	0
II ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	379 788	2 072	377 716	0	377 716		330 008
Pondérés à 100%	284 371	2 072	282 300	0	282 300	100%	282 300
Pondérés à 50%	95 417	0	95 417	0	95 417	50%	47 708
B-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES A L'ETRANGER	402 683	159	402 524	297 361	105 163		21 080
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	47 626	159	47 467	0	47 467		9 493
Comptes ordinaires	28 156	159	27 997	0	27 997	20%	5 599
Placements à vue et à terme	19 470	0	19 470	0	19 470	20%	3 894
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	355 057		355 057	297 361	57 696		11 586
Pondérés à 20%	354 998	0	354 998	297 361	57 637	20%	11 527
Pondérés à 100%	59		59	0	59	100%	59
C- RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES EN TUNISIE	71 135		71 135	0	71 135		15 827
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	66 811		66 811	0	66 811		14 962
Autres concours	61 811		61 811	0	61 811	20%	12 362
Titres de participation libérés	2 000		2 000	0	2 000	100%	2 000
Obligations	3 000		3 000	0	3 000	20%	600
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	4 324		4 324	0	4 324		865
Contre garantie reçues de ces organismes financiers	4 324		4 324	0	4 324	20%	865
D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	59 017	11 638	47 379	0	47 379		47 379
Immobilisations nettes d'amortissements	34 944		34 944	0	34 944	100%	34 944
Autres postes d'actifs	24 073	11 638	12 435	0	12 435	100%	12 435
TOTAL RISQUES ENCOURUS	3 487 677	262 189	3 225 488	547 531	2 677 958	-	1 967 433

4.3.1.6.2 Fonds propres nets:

Le montant des fonds propres nets de la Banque, tels que définis par l'article 5 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, s'élève au 31 Décembre 2010, à 178 072 KDT. Il tient compte du résultat de l'exercice 2010 qui s'élève à 18 571 KDT, et se détaille comme suit :

FONDS PROPRES DE BASE	228 635
Capital libéré	196 000
Réserves légales	4 760
Réserves ordinaires	9 304
Reserve à régime spécial	289
Fonds Social	9 015
Résultats nets de la distribution de dividende	18 571
Report à nouveau débiteur	<130 341>
Non - valeurs nettes d'amortissements	<222>
FONDS PROPRES NETS DE BASE	98 072
II- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	98 072
Emprunts subordonnés (*)	80 000
FONDS PROPRES NETS	178 072

(*) La banque a obtenu en Novembre 2008 auprès de la Société Générale deux emprunts subordonnés de 40 000 KDT chacun.

4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010:

4.3.2.1. Rapport général :



ECC MAZARS

IMMEUBLE ASTREE, RUE LAC D'ANNECT
LES BERGES DU LAC
1053 Tunis
TÉL +216 71 96 48 98 FAX +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
Centre urbain nord – 1082 – Tunis –
TUNISIE
Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-mail : finor@planet.tn

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.837.259 mille dinars et un bénéfice net de 18.571 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

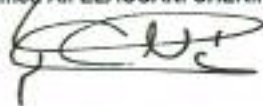
En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les autres dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières sont en cours de mise en place.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha MEDHIQUE



4.3.2.2. Rapport spécial :



ECC MAZARS

IMMEUBLE ASTREE, RUE LAC D'ANNEY
LES BERGES DU LAC
1053 TUNIS
TEL +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail: mazars.tunisie@mazars.com.tn



Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
Centre urbain nord – 1082 – Tunis –
TUNISIE
Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 406
E-mail : finor@planet.tn

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2010.

I. Convention conclue avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 3 Décembre 2010, à la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 78.891.880 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 8.298 dinars.

II. Convention conclue avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

L'UIB a confié à la société « l'intermédiaire international – INI », une mission de préparation du prospectus abrégé à l'occasion de l'augmentation du capital de la Société Générale dans le cadre du plan mondial au profit du personnel de l'UIB. Les honoraires facturés en 2010 par l'INI au titre de cette convention, s'élevaient à 3.000 dinars HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

I. Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

1- L'UIB a mis, depuis le 1^{er} Avril 2004, à la disposition de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » un immeuble abritant actuellement son siège social et ce, à titre gracieux.

Cette convention, a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2005.

2- L'UIB a conclu avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » une convention d'assistance pour le recouvrement de créances, en date du 13 Mai 2005 et ayant fait l'objet d'un avenant le 1^{er} Février 2006, en vertu de laquelle l'IRC perçoit, en contre partie de ses services, une commission variable de 8% hors taxes sur tout montant recouvré ainsi qu'une commission fixe de 45 dinars hors taxes à l'occasion du transfert de toute créance.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2010.

II- Conventions conclues avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

- 1- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « l'intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants perçus par la banque en 2010, s'élèvent à 10.674 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « l'intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque en 2010 se sont élevés à 7.397 dinars HTVA.

III- Convention conclue avec la société « l'International – Sicar »

- 1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants ayant été soumis à la décision du conseil d'administration de la banque.

Au 31 Décembre 2010, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'International Sicar, s'élèvent à 19.202.115 dinars. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;

- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les charges facturées à la banque en 2010 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 207.131 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, le 9 décembre 2009, avec la société « l'International Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA.

IV- Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours des exercices 2008 et 2009, respectivement pour 1.804.000 dinars et 3.806.515 dinars. En outre, elle a accordé en 2009 et 2010, des manœuvres partielles sur ladite garantie, respectivement à hauteur de 2.175.221 dinars et 316.000 dinars et ce, suite à l'amélioration des classes et la baisse des engagements de certaines relations.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2010, à 41.898.264 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie, s'élèvent à 215.757 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Octobre 2009, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par l'une de ses relations du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie, s'élèvent à 158.219 dinars HTVA.

- 3- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant de 43.464.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2010 au titre de cette garantie s'élèvent à 109.565 dinars HTVA.

- 4- L'UIB a eu recours, conformément à la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2010 au titre de cette convention, s'élève à 124.600 dinars HTVA.

- 5- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2010 au titre de cette convention, s'est élevé à 76.500 dinars HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 4,5%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2010 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.825.000 dinars.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du

19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 4,5%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2010 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.825.000 dinars.

- 8- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 29 Juillet 2010, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2010 au titre de cette convention, se sont élevés à 405.601 dinars HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par Swift, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2010 au titre de cette convention s'élèvent à 9.561 dinars HTVA.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 9 Juin 2008. Cette rémunération se compose du salaire, de la prise en charge des cotisations de sécurité sociale, des intéressements sous forme de bonus et d'autres avantages.

- 2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit (en dinar tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme :				
- Salaire (1)	324.634	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus (2)	151.064	-	-	-
- Charges patronales	129.455	22.512	-	-
- Autres avantages	4.698	-	-	-
TOTAL	609.851	22.512	-	-

(1) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 124.634.

(2) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 52.559.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2011.

Les Commissaires Aux Comptes

ECC- MAZARS
 Mohamed Ali ELAQUANI CHERIF


FINOR
 Mustapha MEDHIOUB


4.3.3 Tableau des mouvements des capitaux propres :

Unité : en milliers de dinars

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Réserves à régime spécial	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2007	106 000	4 760	47 658	7 491	0	-5 138	-179 859	-19 088
Augmentation du Capital	90000							90 000
Affectation du résultat			-39 140	-7 491		-133 228	179 859	0
Réserves fonds Social			160					160
Résultat au 31-12-2008							917	917
Solde au 31-12-2008	196 000	4 760	8 678	0	0	-138 366	917	71 989
Affectation du résultat					289	628	-917	0
Réserves fonds Social			175					175
Résultat au 31-12-2009							7 397	7 397
Solde au 31-12-2009	196 000	4 760	8 852	0	289	-137 738	7 397	79 560
Affectation du résultat						7 397	-7 397	0
Réserves fonds Social			163					163
Résultat au 31-12-2010							18 571	18 571
Solde au 31-12-2010	196 000	4 760	9 015	0	289	-130 341	18 571	98 294
Affectation du résultat						18 571	-18 571	
Réserves fonds Social								
Solde au 31-12-2010 après affectation	196 000	4 760	9 015	0	289	-111 770	0	98 294

4.3.4. Affectation des résultats :

En mDT

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net de l'exercice	18 571	7 397	917
Résultats reportés	(130 341)	(137 738)	(138 366)

4.3.5. Evolution des dividendes :

Unité : en dinars

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dividende statutaire	0	0	0
Super dividende	0	0	0
Nombre d'actions et certificats d'investissement	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Dividende par action	0	0	0
% du nominal	0%	0%	0%

4.3.6 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation :

En mDT

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Total produit d'exploitation bancaire	183 515	157 150	145 217
Produit Net Bancaire	122 008	105 233	90 507
Résultat d'exploitation	18 830	6 710	1 662
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre d'actions	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Produit d'exploitation / Action (en dinars)	9,363	8,018	7,409
Produit Net Bancaire / Action (en dinars)	6,225	5,369	4,618
Résultat d'exploitation / Action (en dinars)	0,961	0,342	0,085

4.3.7 Evolution des bénéfices nets :

Unité : En mDT

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital social	196 000	196 000	196 000
Nombre d'actions	19 600 000	19 600 000	19 600 000
Bénéfice avant impôt	18 771	7 572	1 067
Bénéfice net	18 571	7 397	917
Bénéfice consolidé avant impôt	19 978	7 150	1 248
Bénéfice consolidé net	4 770	-3 394	52 269
Bénéfice avant impôt par action	0,958	0,386	0,054
Bénéfice net par action	0,948	0,377	0,047
Bénéfice consolidé net par action	0,243	-0,173	2,677

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2 010 totalise 15 208 KDT et se détaille comme suit :

Unité : En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
- IMPOT COURANT	(611)	(232)	(151)
- IMPOT DIFFERE	(14 597)	(10 313)	52 172
Total	(15 208)	(10 545)	51 021

4.3.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement :

Unité : En mDT

Désignation	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Bénéfice net	18 571	7 397	917
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(27 090)	(27 257)*	(17 656)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 424)	26	(729)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(5 024)	(4 141)	(4 497)
Marge d'autofinancement	53 109	38 821	23 799

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.3.9. Emprunts obligataires garantis par l'UIB :

Néant.

4.3.10 Emprunts obligataires émis par l'UIB :

La banque a émis un Emprunt Obligataire 2009-1 (visa du Conseil du Marché Financier en date du 15 juin 2009) de 100 millions de dinars divisés en 1000 000 obligations de 100 dinars chacune réparties en 3 catégories (A, B et C). Les obligations de l'emprunt ont été offertes à différents taux d'intérêt en fonction de leur catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans : 5,25% brut l'an,
Pour la catégorie B d'une durée de 15 ans : 5,50% brut l'an,
Pour la catégorie C d'une durée de 20 ans : 5,85% brut l'an.

Les souscriptions et versements ont été clôturés le 17 juillet 2009

Libellés de l'emprunt	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	1ère Échéance	Dernière Échéance
UIB 2009-1	UIB0719 5,25%AP10	5,25	10	100	297 000	29,7	17/07/2010	17/07/2019
UIB 2009-1	UIB0724 5,5%AP15	5,5	15	100	250 000	25	17/07/2010	17/07/2024
UIB 2009-1	UIB0729 5,85%AP20	5,85	20	100	453 000	45,3	17/07/2010	17/07/2029

Cet Emprunt obligataire a enregistré une baisse de 6.902 KTND en capital suite au règlement de la 1ère échéance de l'Emprunt Obligataire émis par L'UIB le 20/07/2010.

4.3.11 Encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB :

L'encours des emprunts obligataires souscrits par l'UIB s'élève au 31/12/2010 à 3 500 mDT. Il correspond à l'emprunt obligataire Office des Céréales souscrit le 27/07/2001 et l'emprunt obligataires B.H souscrit le 21/12/2009.

4.3.12 Principaux indicateurs et ratios :

Unité : en milliers de dinars

Indicateurs	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépôts de la clientèle	2 250 782	2 006 152	1 774 892
Créances nettes sur la clientèle	2 299 154	1 880 599*	1 640 591*
Créances douteuses et litigieuses	513 103	652 811	805 441
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	2 763 742	2 453 691	2 252 379
Total des capitaux propres avant résultat	79 723	72 163	71 072
Total des capitaux propres après résultat	98 294	79 560	71 989
Capital social	196 000	196 000	196 000
Total bilan	2 837 259	2 414 458	2 114 079
Produit Net Bancaire	122 008	105 233	90 507
Commissions nettes	33 955	28 981	28 037
Frais d'exploitation	73 729	71 320	70 485
Frais de personnel	50 340	50 993*	50 187
Provisions pour risque de contrepartie	129 089	165 133	232 581
Agios et intérêts réserves	111 559	140 095	157 527
Provisions et agios réservés	240 648	305 228	390 109
Résultat d'exploitation	18 830	6 710	1 662
Résultat net	18 571	7 397	917
Dividendes	0	0	0
Fonds propres nets (en MDT)	178 072	158 776	143 506
Les actifs pondérés par les risques	1 967 433	1 721 417	1 794 198
Effectif	1 265	1 244	1 348

* Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Ratios	2010	2009	2008
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/total bilan	3,46%	3,30%	3,41%
Dépôts de la clientèle / total bilan	79,33%	83,09%	83,96%
Créances nettes sur la clientèle / total bilan	81,03%	77,89%	77,60%
Dépôts de la clientèle / créances nettes sur la clientèle	97,90%	106,68%	108,19%
Ratios de productivité			
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	60,43%	67,77%	77,88%
Commissions nettes / Frais de personnel	67,45%	56,83%	55,86%
Frais de personnel / Produit Net Bancaire	41,26%	48,45%	55,45%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mDT)	1779,27	1 599,80	1 316,69
Frais d'exploitation / Effectif (mDT)	58,28	56,87	52,289
Frais de personnel / Effectif (mDT)	39,79	40,62	37,231
Produit Net Bancaire / Effectif (mDT)	96,45	83,92	67,142

Ratios	2010	2009	2008
Ratios de rentabilité			
R.O.E = résultat net / (total des capitaux propres avant résultat - réserves spéciales de réévaluation)	23,29%	10,25%	1,29%
R.O.A = Résultat net / Total actif	0,65%	0,31%	0,04%
Résultat net / Produit Net Bancaire	15,22%	7,03%	1,01%
Produit Net Bancaire / Total bilan	4,30%	4,36%	4,28%
Dividendes / capital social	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	27,83%	27,54%	30,98%
Ratios prudentiels			
Ratio de liquidité	81,68%	106,55%	88,17%
Ratio de solvabilité	9,05%	9,22%	8,00%
Ratios de risques			
Créances douteuses et litigieuses (en mDT)	513 103	652 811	805 441
Evolution	-21,40%	-18,95%	-1,85%
Provisions et Agios réservés (en mDT)	240 648	305 228	390 109
Evolution	-21,16%	-21,76%	6,08%
Total crédits (Brut dont ag .rés et prov) (en mDT)	2 763 742	2 453 691	2 252 379
Créances douteuses et litigieuses / Total crédits	18,57%	26,61%	35,76%
Provisions et Agios réservés / Créances douteuses et litigieuses	46,90%	46,76%	48,43%

4.4 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2010 :

4.4.1. Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2010:

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	132 406	56 999
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	276 131	336 299
Créances sur la clientèle	(3)	2 299 105	1 880 567 *
Portefeuille-titres commercial	(4)	455	3 368
Portefeuille d'investissement	(5)	64 981	60 128
Titres mis en équivalence	(6)	3 127	5 193
Valeurs immobilisées	(7)	35 215	35 966
Actif d'impôt différé	(8)	27 669	41 727
Autres actifs	(9)	38 581	36 748 *
TOTAL ACTIF		2 877 669	2 456 994
PASSIF			
Banque centrale et C.C.P	(10)	110 059	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11)	73 271	3 587
Dépôts et avoirs de la clientèle	(12)	2 247 089	2 004 709
Emprunts et ressources spéciales	(13)	238 495	247 546
Passif d'impôt différé		1 298	762
Autres passifs	(14)	75 895	77 664
TOTAL PASSIF		2 746 107	2 334 269
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		4 195	246
Intérêts des minoritaires dans le résultat		145	(8)
Total des intérêts des minoritaires		4 340	238
CAPITAUX PROPRES			
Capital		196 000	196 000
Réserves consolidées et assimilées		(73 404)	(70 127)
Résultat reporté		0	0
Actions propres		0	0
Résultat net consolidé		4 626	(3 386)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(15)	127 222	122 486
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		2 877 669	2 456 994

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat des Engagements Hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2010

(Unité: en milliers de dinars)

<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	16	452 921	492 656
HB 2- Crédits documentaires	17	72 425	61 733
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		525 346	554 389

ENGAGEMENTS DONNES

HB 4-Engagements de financement donné	18	151 798	63 084
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		151 798	63 084

ENGAGEMENTS RECUS

HB 7- Garanties reçues	19	751 732	817 023
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		751 732	817 023

Etat de résultat consolidé

Période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

(Unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts et revenus assimilés	(20)	135 527	116 731
Commissions perçues	(21)	37 416	31 961
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(22)	7 868	6 025
Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	3 139	2 874
Total produits d'exploitation bancaire		183 950	157 592
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(24)	58 277	49 151
Commissions encourues	(25)	2 839	2 717
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	84
Total charges d'exploitation bancaire		61 116	51 952
PRODUIT NET BANCAIRE		122 834	105 640
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(25 783)	(26 339) *
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(2 421)	(1 452)
Autres produits d'exploitation		59	15 *
Frais de personnel	(28)	(51 205)	(51 498) *
Charges générales d'exploitation	(29)	(18 757)	(16 324) *
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 085)	(4 174)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		401	400
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 042	6 267
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		(64)	883
Impôts sur les sociétés	(30)	(15 208)	(10 545)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 770	(3 394)
Intérêts des minoritaires		145	(8)
RESULTAT NET CONSOLIDE		4 626	(3 386)
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	(31)	0,236	(0,173)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de Flux de Trésorerie consolidé
Période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
(Unité: en millier de dinars)

	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	153 028	145 477
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(66 475)	(47 171)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	5 090	(2 575)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	(39)	7
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	(419 876)	(271 229)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	247 580	228 281
Augmentation/diminution Titres de Placement	101	(2 624)
Sommes versées au personnel & crédateurs divers	(67 545)	(69 246)
Autres flux de trésorerie	(10 903)	10 586
Impôt sur les sociétés	(1 098)	(1 174)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(160 138)	(9 668)
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 380	2 638
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	2 159	6 391
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(4 976)	(9 894)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(437)	(865)
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
Emission / Remboursement d'emprunts	(9 462)	139 338
Augmentation/diminution ressources spéciales	(3 155)	(3 272)
Dividendes versés	(645)	0
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	182
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	(13 262)	136 249
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(173 836)	125 716
Liquidités et équivalents en début d'exercice	(32)	393 056
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	(33)	378 348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

➤ **REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

➤ **DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

➤ **BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

➤ **PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

Méthodes de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et ajustée ensuite pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	60,34%	Filiale	Intégration Globale	60,34%
Internationale SICAR(*)	Financier	34,00%	Filiale	Intégration Globale	36,60%
Arab International Lease	Financier	20,00%	Associée	Mise en Equivalence	20,00%

(*) Changement de la méthode de consolidation de la filiale International SICAR détenue par la Société Mère l'UIB à 34% avec un pourcentage d'intérêt de 36.6% pour la consolidation des états financiers de l'exercice 2010.

Pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009, le retraitement rétrospectif des chiffres n'a pas été effectué vue l'impact jugé non significatif sur les chiffres publiés au 31/12/2009.

➤ **PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION**

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios et intérêts réservés et non en produits.

Pour l'arrêt des comptes au 31/12/2010 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2010.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

Traitement des impayés

• Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés en contrepartie de comptes d'intérêts réservés. Ils sont ainsi présentés en net à l'actif du bilan. Les intérêts et commissions sur CMT réglés par le débit de comptes clients qui ont été classés douteux à posteriori sont déduits des produits de la banque et logés dans les chapitres d'intérêts et commissions réservés prévus à cet effet.

5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

5.4- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%

Matériel et équipement Amicale

10%

5.5- Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Traitement des titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique "résultat consolidé". Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : "Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence".

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Il a été décidé de procéder aux retraitements suivants, sur les chiffres au 31/12/2009, suite aux retraitements opérés sur les états financiers de la société mère :

Rubrique Retraitée	Montant (KTND)	Commentaires
PR 5/CH4 –Dotations aux provisions & résultat des corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif	+146	- Reclassement Autres Gain/Elément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
PR7- Autres produits d'exploitation	-146	- Reclassement Autres Gain/ Élément d'Exploitation de PR7 en PR 5/CH4
CH6 – Frais de personnel	+6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) en CH6
CH7 – Charges générales d'exploitation	-6	Reclassement Charges Fiscales/Avantage en Nature (Abonnement) de CH7en CH6
AC3-Créances sur la clientèle	-43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) en AC7
AC7-Autres actifs	+43	- Reclassement INT/CMT ORD A RECEV (reprise) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTE A COMPENSER en AC7
AC7-Autres actifs	+1.345	- Reclassement EFFETS ESCOMPTE A COMPENSER de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG en AC7
AC7-Autres actifs	+940	- Reclassement EFF DE MOB A RECOUVRER/NOS AG de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) en AC7
AC7-Autres actifs	+321	- Reclassement IMPAYES EN ROUTE (ESCOMPTE) de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU en AC7
AC7-Autres actifs	+794	- Reclassement CHQ RECUS EN COMP A REG INTERU de AC3 en AC7
AC3-Créances sur la clientèle	-44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT en AC7

AC7-Autres actifs	+44	- Reclassement PRELEVMENT EN COURS TRAITEMENT de AC3 en AC7
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	-120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	+120.279	Reclassement des Placements en Dev clientèle des dépôts à vue en devises à dépôts à terme

➤ **METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION**

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2010 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

➤ **PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES**

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- les commissions entre sociétés du Groupe ;
- les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- les cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
- les charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 132.406 KDT contre 56.999 KDT au 31/12/2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ESPECES EN DINARS	12 937	10 023
ESPECES EN ROUTE	437	1 604
REMISE DES FONDS A IBS	2 842	1 314
ALIMENTATION GAB*	5 909	4 349
CAISSE ESPECES EN DEVICES	1 006	1 152
BCT COMPTE ORDINAIRE	108 864	39 001
I.B.S TRANSPORT DE FONDS	0	0
CCP COMPTES ORDINAIRES	1 048	168
Sous-Total	133 043	57 611
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(637)	(612)
Total	132 406	56 999

(*) L'encours Alimentation GAB au 31 décembre 2009 comportait un écart de 645 KTND reclassé à fin décembre 2010 au poste autre actif avec un encours de 715 KTND.

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 276.131 KDT contre 336.299 KDT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	275 000	333 830
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	1 290	2 573
S.TOTAL	276 290	336 403
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	276 131	336 299

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent 275.000 KDT au 31 décembre 2010 contre 333.830 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PLACEMENT DINARS CHEZ BCT	7 000	24 000
PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT	160 354	183 887
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	72 470	100 845
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	28 156	14 320
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	0	0
AUTRES CREANCES / CONFRERES	6 000	6 000
AUTRES CREANCES/ SG	0	3 807
AUTRES CONCOURS	1 020	971
S.TOTAL	275 000	333 830
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(159)	(104)
TOTAL	274 841	333 726

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2010, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 2.299.105 KDT contre 1.880.567 KDT au 31/12/2009, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	355 277	372 873
AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE	2 385 323	1 953 388
CRÉDITS SUR RESSOURCES SPÉCIALES	16 173	15 894
Total	2 756 773	2 342 155
AGIOS RÉSERVÉS ET PROVISIONS	(457 668)	(461 588)
Total Net des Provisions	2 299 105	1 880 567

Les provisions et les réservations sur crédits à la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES	(264 850)	(271 522)
Total Provisions Risque De Contre Partie	(264 850)	(271 522)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTÉS	(147 479)	(142 299)
INT RÉSERVÉS / CONSOLIDATIONS	(9 282)	(9 413)
INT RESERVES/ CREDITS A COURT TERME	(2 403)	(3 141)
INT/RÉSERVÉS /CRÉDITS MOYEN TERME	(28 947)	(30 445)
INT RÉSERVÉS/CRÉDITS/RESSOURCES SPÉCIALES	(2 326)	(2 482)
COMMISSIONS RÉSERVÉES/CAUTIONS TND	(412)	(490)
AUTRES COMMISSIONS RÉSERVÉES	(1 970)	(1 797)
PRODUITS DIVERS RÉSERVÉS	0	0
Total Intérêts & Agios Réservés	(192 818)	(190 066)
Total	(457 668)	(461 588)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 455 KDT au 31/12/2010 contre 3.368 KDT au 31/12/2009, cette baisse de l'encours est expliquée le reclassement des titres de transaction en titres de portefeuille d'investissement de 3.000 KTND relatif à des obligations BH souscrites par l'UIB dont l'intention est la détention jusqu'à échéance.

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise 64.981 KDT au 31/12/2010 contre 60.128 KDT au 31/12/2009 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
-TITRES D'INVESTISSEMENT	33 883	60 183
-TITRES DE PARTICIPATIONS *	39 030	4 479
S/Total	72 913	64 661
-PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE TITRES DE PART.	(7 932)	(4 534)
Total	64 981	60 128

(*) L'évolution de la rubrique titres de participations est expliquée par le changement de la méthode de consolidation de la filiale Internationale SICAR, de la méthode mise en équivalence à la méthode intégration globale. Il s'agit des titres acquis par la SICAR assortis d'une convention de portage et qui ne peuvent être consolidés au niveau des états financiers du groupe.

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
EMPRUNT OBLIGATAIRE	500	1 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	14	26
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	33 000	30 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	440	404
FONDS GERES SICAR	(0)	26 991
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	(70)	1 762
TOTAL	33 883	60 183

(*) L'encours fonds gérés SICAR est éliminé avec l'encours fonds générés au niveau du poste autre passif correspondant aux fonds mis à la disposition à la SICAR par l'UIB.

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 3.127 KDT à la date du 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TITRES AIL	3 127	2 826
TITRES INTERNATIONAL SICAR	0	2 367
Total	3 127	5 193

(*) La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est expliquée par le changement de la méthode de consolidation appliquée pour l'Internationale SICAR, intégration globale au lieu de mise en équivalence.

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 35.215 KDT au 31/12/2010 contre 35.966 KDT au 31/12/2009 détaillé comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
FONDS DE COMMERCE	277	277
(-) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(137)	(123)
DROIT AU BAIL	20	
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	5 831	5 072
(-) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(4 157)	(3 306)
IMMOBILISATION EN COURS	214	14
Total	2 048	1 935

Immobilisations corporelles :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
IMMEUBLE D 'EXPLOITATION	10 299	10 494
(-) AMORTISSEMENTS	(3 422)	(3 397)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 659	2 659
(-) AMORTISSEMENTS	(388)	(336)
MATÉRIEL ROULANT	1 620	1 755
(-) AMORTISSEMENTS	(1 385)	(1 457)
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	5 537	5 537
(-) AMORTISSEMENTS	(5 172)	(5 051)
MATÉRIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	10 109	10 094
(-) AMORTISSEMENTS	(10 097)	(10 085)
IMMOBILISATIONS MATÉRIELS INFORMATIQUES	9 964	9 257
(-) AMORTISSEMENTS	(5 488)	(4 253)
AMÉNAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	15 790	14 730
(-) AMORTISSEMENTS	(12 198)	(11 592)
TERRAINS	735	4 348
MATÉRIEL AMICAL	18	18
(-) AMORTISSEMENTS	(18)	(18)
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	35	4
(-) AMORTISSEMENTS	(9)	(4)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	103	101
(-) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	(67)	(59)
MOBILIER DE BUREAU	1 888	1 663
(-) AMORTISSEMENTS	(761)	(571)
MATÉRIEL DE BUREAU	2 366	2 008

(-) AMORTISSEMENTS	(761)	(542)
AMÉNAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	12 716	8 864
(-) AMORTISSEMENTS	(2 334)	(1 323)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	315	266
(-) AMORTISSEMENTS	(133)	(101)
CABLAGES	168	106
(-) AMORTISSEMENTS	(38)	(21)
ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	1 695	1 367
(-) AMORTISSEMENTS ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	(581)	(432)
IMMOBILISATIONS EN COURS	1	1
Total	33 166	34 032

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2010, 27.669 KDT contre 41.727 KDT au 31 décembre 2009. Cet actif correspond principalement au droit de déductibilité future des dotations aux provisions constatées en 2007, de l'amortissement différé constaté en 2009 et 2010 et de la perte fiscale reportable constatée par l'UIB en 2009.

Note 9 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 38.581 KDT au 31/12/2010 contre 36.748 KDT au 31/12/2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION	36 380	35 213
CRÉANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	12 221	13 093
AUTRES	1 619	304
S/Total	50 219	48 611
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 353)	(9 866)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(1 286)	(1 998)
S/Total	(11 639)	(11 864)
Total	38 581	36 748

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 10 : Banque Centrale & CCP

L'encours des emprunts auprès de la BCT s'élève au 31 décembre 2010 à 110.059 KTND constitué par un appel d'offre positif de 110.000 KTND.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
EMPRUNT DINARS AUPRES DE LA BCT	110 000	0
DETTES RATTACHEES	59	0
TOTAL	110 059	0

Note 11 : Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2010 à 73.271 KDT contre 3.587 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	72 880	3 138
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	331	370
AUTRES SOMMES DUES	60	79
TOTAL	73 271	3 587

L'évolution de cette rubrique au 31 décembre 2010 est expliquée principalement par le recours de l'UIB à un emprunt au jour le jour en dinars sur le marché monétaire de 59.000 KTND.

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.247.089 KDT au 31 décembre 2010 contre 2.004.709 KDT au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DÉPÔTS À VUE	723 339	645 932
COMPTES EPARGNES	726 632	666 185
COMPTES À TERME ET BONS DE CAISSE	542 268	628 255
CERTIFICATS DE DÉPÔTS	184 873	9 978
AUTRES DÉPÔTS ET AVOIRS	69 978	54 358
Total	2 247 089	2 004 709

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 238.495 KDT au 31 décembre 2010 contre 247.546 KDT au 31 décembre 2009 il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RESSOURCES SPECIALES	25 792	25 225
EMPRUNT OBLIGATAIRE	93 098	100 000
EMPRUNT EN DEVICES	36 784	39 344
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	2 822	2 978
TOTAL	238 495	247 546

La rubrique Emprunts obligataire a enregistré une baisse de 6.902 KDT en capital suite au règlement de la 1ère échéance du 20/07/2010 de l'Emprunt Obligataire émis par L'UIB.

Note 14 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 75.895 KDT au 31 décembre 2010 contre 77.664 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT(*)	12 619	12 487
FONDS GERES POUR COMPTE	8 932	
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	34 023	42 762
AUTRES COMPTES DE PASSIF	14 352	14 813
PROVISIONS POUR PASSIFS	5 971	7 602
TOTAL	75 895	77 664

(*) Le fonds gérés pour compte correspond à l'encours des fonds mis à la disposition de l'Internationale SICAR par des partenaires hors groupe UIB pour la gestion pour compte, en 2009 l'encours est nul du fait de la méthode de consolidation appliquée pour SICAR en 2009 qui était la méthode de mise en équivalence.

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 15 : Capitaux propres

A la date du 31-12-2010, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2009, accusent au 31/12/2010 un total de 127.222 KDT contre 122.486 KDT au 31/12/2009. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2010, se présentent comme suit:

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
Capital	196 000	0	0	0	0	196 000
Réserves consolidées et assimilées	(74 363)	(296)	(217)	646	827	(73 404)
Actions propres	0	0	0	0	0	0
Résultat net consolidé	4 810	(33)	(346)	(206)	401	4 626
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2010	126 447	(329)	(563)	440	1 227	127 222

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 452.921 KTND au 31 décembre 2010 contre 492.656 KTND au 31 décembre 2009. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	134 665	192 495
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	293 887	273 039
AVALS DONNES EN DINAR	4 334	4 371
AVALS DONNES EN DEVISES	20 035	22 751
TOTAL	452 921	492 656

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 72.425KTND au 31 décembre 2010 contre 61.733 KTND au 31 décembre 2009. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	49 525	32 904
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	14 206	13 925
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	3 656	3 093
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	1 523	1 635
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	41	37
S.TOTAL CREDOC IMPORT	68 951	51 594
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	2 686	5 871
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	788	4 268
S.TOTAL CREDOC EXPORT	3 474	10 139
TOTAL	72 425	61 733

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 151.798 KTND au 31 décembre 2010 contre 63.084 KTND au 31 décembre 2009.

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	151 798	63 084
TOTAL	151 798	63 084

Note 19 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 751.732 KTND au 31 décembre 2010 contre 817.023 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	54 684	56 455
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	446 352	438 208
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	250 696	322 360
TOTAL	751 732	817 023

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 54.684 KTND au 31 décembre 2010 contre 56.455 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
SOTUGAR	17 545	16 424
FNG ET FOPRODI	5 157	5 014
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	31 982	35 017
TOTAL	54 684	56 455

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 446.352 KTND au 31 décembre 2010 contre 438.208 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	296 460	276 416
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	4 324	7 345
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	57 696	59 593
CONFIRMATION BANQUE CREDOC EXPORT	3 474	10 139
GARANTIES DONNEES PAR LA SOCIETE GENERALE	84 398	84 715
TOTAL	446 352	438 208

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 250.696 KTND au 31 décembre 2010 contre 322.360 KTND au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	2 820	3 000
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES	247 877	319 360
TOTAL	250 696	322 360

ETAT DE RESULTAT

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 135.527 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPÉRATIONS AVEC LES ÉTAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	1 808	3 742
- OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	125 976	106 187
- AUTRES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	7 744	6 803
Total	135 527	116 731

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 37.416 KDT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- COMMISSIONS SUR COMPTE	4 588	4 621
- COM/OPERATION DE CAISSE	886	773
- COMMISSIONS SUR CREDITS	8 967	6 983
- COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	8 950	7 273
- AUTRES COMMISSIONS	4 284	3 809
- COMMISSIONS SUR MDP	5 378	5 101
- AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	4 363	3 401
TOTAL	37 416	31 961

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève à 7.868 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	11	0
- AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	0	1
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 857	6 024
Total	7 868	6 025

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.139 KDT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	1 931	2 011
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILÉS SUR TITRES DE PARTICIPATION	122	95
- INTÉRÊT / TITRES D'INVESTISSEMENT AUTRES	533	
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	506	689
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	48	79
Total	3 139	2 874

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 58.277 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	5 073	1 617
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	41 836	40 709
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9 824	6 759
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	1 544	67
TOTAL	58 277	49 151

Note 25 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2.839 KDT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	171	160
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	72	61
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	16	268
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	20	96
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	0	0
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	405	356
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	56	41
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	319	247
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	735	454
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	96	255
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	88	89
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	861	690
TOTAL	2 839	2 717

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances non couvertes par provisions s'élèvent à 25.783 KDT au 31/12/2010 :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(23 009)	40 746
COUT NET DU RISQUE DIVERS	(2 774)	(67 085)
TOTAL	(25 783)	(26 339)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent (2.421) KDT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(251)	(176)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(2 725)	(211)
PERTES SUR FONDS GERES SICAR	428	(75)
PERTES SUR TITRES PARTICIPATION	0	(1 518)
PERTE NON DEDUCTI SUR TITRES DE PARTICIPATION	0	(327)
REPRISE DE PROV SUR TITRES PARTICIPATION	44	433
REPRISE PROV SUR FONDS GERE SICAR	83	422
TOTAL	(2 421)	(1 452)

Note 28 : Frais de Personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 51.205 KDT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- REMUNERATION DU PERSONNEL	(38 527)	(38 770)
- CHARGES SOCIALES	(10 356)	(10 216)
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(2 322)	(2 512)
TOTAL	(51 205)	(51 498)

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation totalisent 18.757 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	(7 373)	(6 761)
FRAIS DIVERS DE GESTION	(11 384)	(9 564)
TOTAL	(18 757)	(16 325)

Note 30 : Impôt sur les sociétés:

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%. La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2010 totalise 15.208 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- IMPÔT COURANT	(611)	(232)
- IMPÔT DIFFÉRÉ	(14 597)	(10 313)
TOTAL	(15 208)	(10 545)

Note 31 : Résultat par action

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
RÉSULTAT NET (EN KDT)	4 626	(3 386)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES (EN KDT)	4 626	(3 386)
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS ORDINAIRES	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,236	(0,173)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 32 : Liquidités et Equivalents de liquidités en début l'exercice.

Les liquidités et équivalents de liquidité en début d'exercice s'élèvent à 393.056 KDT au 31/12/2010, ce montant n'est pas conforme aux liquidités et équivalents de liquidité en fin de période 2009 (378.348 KDT), l'écart de 14.699 KTND est expliqué par le changement de la méthode de consolidation appliquée pour l'Internationale SICAR, intégration globale au lieu de mise en équivalence.

Note 33 : Liquidités et Equivalents de liquidités en fin d'exercice.

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période s'élèvent à 219.220 KDT au 31/12/2010 contre 378.348 KDT au 31/12/2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	300 397	265 498
- CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	101 560	116 067
- EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	(110 000)	
- DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	(72 906)	(3 217)
- TITRES DE TRANSACTIONS	169	-
Total	219 220	378 348

4.4.6 Rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2010 :



ECC MAZARS

IMMEUBLE ASTREE, RUE LAC D'ANNOCY
LES BERGES DU LAC
1053 TUNIS
Tél : +216 71 95 48 98 Fax : +216 71 95 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
Centre urbain nord – 1082 – Tunis –
TUNISIE
Tél (L.G) : 70 728 450 – Fax : 70 728 406
E-mail : finor@planet.tn

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques - UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.877.669 mille dinars et un bénéfice consolidé de 4.626 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « Union Internationale de Banques - UIB », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « Union Internationale de Banques – UIB », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

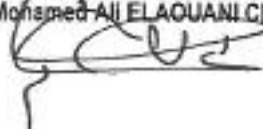
Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 29 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI, CHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB

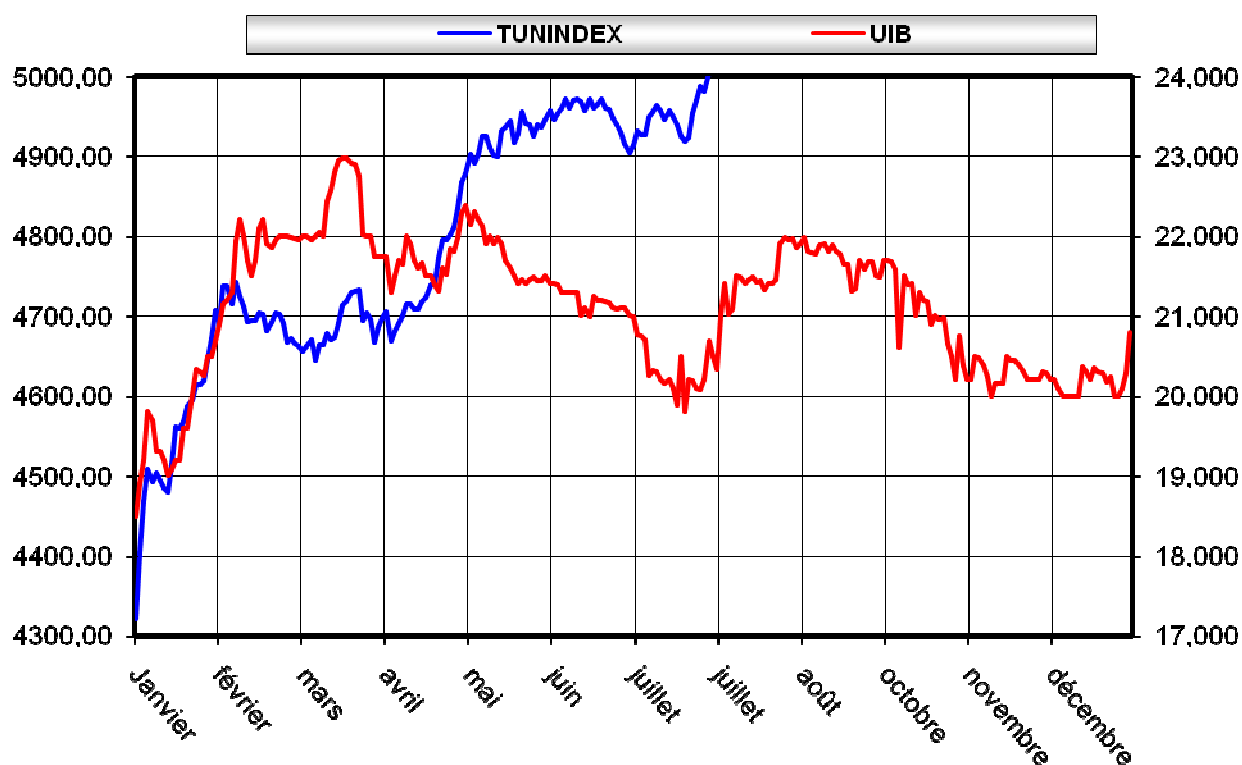


4.6 Indicateurs boursiers de la valeur UIB :

Désignation	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Bénéfice par action (en DT)	0	0	0	0		0
Dividende par action (en DT)	0	0	0	0		0
Taux de dividende en % de la valeur nominale	0	0	0	0		0
Date de détachement	-	-	-	-		-
Nombre d'actions	10 600 000	10 600 000	10 600 000	17 600 000	17 600 000	17 600 000
Nombre de certificats d'investissement	0	0	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Cours le plus haut (en DT)	14,200	16,350	18,200	15,340	18,500	23,000
Cours le plus bas (en DT)	10,500	13,280	12,600	11,200	12,370	18,300
Cours fin de période (en DT)	13,280	15,880	13,980	12,750	18,300	20,800
Capitalisation fin de période (enMDT)	140,8	168,3	148,2	224,4	322,1	366,08
Dividend/ yield (dividende/cours)	0	0	0	-		
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	0	0	0	-		
PER (cours/bénéfice par action)	-	-	-	-		
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,85	1,05	-7,76	4,32*	5,41*	5,26*
Nombre de titres négociés	422 327	653 248	562 893	933 219	8 566 460	4 908 368

* hors certificats d'investissement

Evolution du cours de l'action UIB et de l'indice Tunindex en 2010 :



CHAPITRE 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1 Conseil d'Administration :

5.1.1 Membres des organes d'administration :

N°	Membres	Représenté (e) par	Qualité	Mandat	Référence
1	M. Bernard DAVID	Lui-même	Président du Conseil	2009/2011	PV AGO du 11.4.2009
2	M.Kamel NEJI	Lui même	Administrateur	2010/2012	PV AGO du 30.6.2010
3	La Société Générale	Mme Véronique de la BACHELERIE	Administrateur	2010/2011	PV AGO du 23.6.2010
4	M. Moncef MZABI	Lui-même	Administrateur	2010/2012	PV AGO du 30.6.2010
5	M. Christian Schrike(*)	Lui-même	Administrateur	2009/2011	PV AGO du 30.6.2010

(*) en remplacement de Mr Christian Poirier de l'AGO du 30 Juin 2010

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque :

5.1.2.1 Membres des organes d'administration :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Bernard DAVID	Président du Conseil	Avril 2008	Paris
M. Kamel NEJI	Directeur Général	Juin 2008	Tunis

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.2 Membres des organes de direction :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel NEJI	Directeur Général	Avril 2008	Tunis
M. Pierre ALOUGES	Responsable Pôle Secrétariat Général	Septembre 2007	Tunis
M. Mehdi ELLEUCH	Conseiller du Président C.A & Responsable Banque d'affaires	Octobre 2008	Tunis
M. Guillaume D'ADHEMAR	Responsable Pôle Commercial	Septembre 2008	Tunis
M. Habib BENHADJ	Responsable Pôle Risques	Septembre 2008	Tunis
Mme Lilia MEDDEB	Responsable Pôle Service Client	Septembre 2008	Tunis
M. Vincent DUCLOS	Responsable Inspection & Audit	Octobre 2008	Tunis

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :

Membres	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIMS PRIV Membre du Conseil de Surveillance de la SKB Banka Administrateur de la Société SOGECAP Vice-président du Conseil d'Administration de la Banka Popullore Administrateur de la SG Global Solution
M. Kamel NEJI	Président Directeur Général de la B.T.L. Président Directeur Général de LAFICO
M. Moncef M'ZABI	Président Directeur Général de la Société ARTES Président Directeur Général de la Société Maghreb Motors
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil Administrateur de la Société Générale SCF SGIB FICC Administrateur de la SG Services Administrateur de la Société Generas CEN Generas
M. Christian SCHRICKE	Conseiller du Président Directeur Général du Groupe SG

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés :

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Bernard DAVID	Président Directeur Général de la Société SIVAGEP GIM
M. Moncef M'ZABI	Membre du Conseil d'Administration de sociétés de premier plan en Tunisie
Mme Véronique de la BACHELERIE	Président Directeur Général de la Société Inter Europe Conseil
M. Christian SCHRICKE	Conseiller du Président Directeur Général du Groupe SG

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonctions au sein de la Société qu'il représente
Société Générale	Mme Véronique de la BACHELERIE	Directeur

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque pour l'exercice 2009 :

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme :				
- Salaire (1)				
- Intéressement sous forme de bonus (2)	324.634	-	-	-
- Charges patronales	151.064	-	-	-
- Autres avantages	129.455	22.512	-	-
	4.698	-	-	-
TOTAL	609.851	22.512	-	-

(1) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 124.634.

(2) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au Directeur Général et qui s'élèvent à D : 52.559.

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction :

Les concours accordés par l'UIB aux membres du Conseil d'Administration de Direction et les conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés au 31 décembre 2010 dans le tableau ci-dessous :

En mDT

Membres du Conseil d'Administration	Crédits	Dépôt	Total Concours
Concours en relation avec Mohamed El Aziz MILED	18 448	2 585	21 033
Concours en relation avec Moncef MZABI	15 958	15 184	31 142
Concours en relation avec Tahar EL MATERI	0	0	0
Total	34 406	17 769	52 175

5.3 Contrôle :

5.3.1 Contrôleur d'Etat :

Pas de contrôleur d'Etat

5.3.2 Commissaires aux Comptes :

Nom	Adresse	Mandat
Cabinet ECC-Mazars , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Chérif.	Immeuble Astree, Rue du Lac d'ANNECY Les Berges du Lac 1053- Tunis (ie) Tél. : 71. 96 48 98 Fax.: 71. 96 43 80 E-Mail : www.mazars.com.tn	2009-2011
Cabinet Finor , cabinet inscrit au tableau de l'ordre des Experts comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center – Tour des bureaux, Centre urbain nord de Tunis Tél. : 70.728 450 Fax. : 70.728.405 E-Mail: administration@finor.com.tn	2009-2011

* Nomination décidée par l'A.G.O du 11/04/2009.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ou un Conseiller :

Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars donnée en 2008. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Au 31/12/2009, cette garantie s'élevait à 42.214 KDT. Courant 2010, cette garantie a été réduite à 41.898 KDT suite à :

Une main levée systématique de 0.316 KDT suite à une amélioration de classe des clients ayant fait l'objet de la garantie

- SCIMACO MEGA BETON:	81 KDT
- SOCIETE MARBRERIE CENTRALE SO MA CE :	64 KDT
- STE PROMOTION TOURI CULTURELLE:	171KDT

Courant 2010, la banque a encouru des commissions sur garantie reçue de 215 KDT.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à la relation SONOBRA et ce pour un montant total de 43.464 KDT. Les commissions hors taxes encourus au titre de cette garantie se sont élevées en 2010 à 109 KDT

- L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement des engagements sur le groupe Elloumi du ratio prudentiel de 25% des fonds Propres Nets tel que prévu par la circulaire BCT 99-04 pour un total de 42.500 KDT. Ladite garantie a généré des commissions hors taxes au 31 décembre 2010 pour la banque de 158 KTD.

- l'UIB a contracté auprès de la Société Générale le 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes

- **Nominal :** 30.000.000 USD
- **Date opération :** 23/11/2009 / **Date échéance :** 23/11/2016
- **Amortissement :** constant / **Périodicité de Remboursement :** Semestrielle
- **Taux :** Libor 6 Mois+ 0,62%

La charge d'intérêt en 2010 au titre dudit emprunt s'élèvent à 374 KUSD soit 535 KDT.

- Les contrats d'emprunts subordonnés conclus par la Banque avec la Société Générale en 2008 pour un total de 80.000 KDT ont généré une charge d'intérêt de 3.650 KDT au titre de l'exercice 2010.

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2010, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de

212 K € (406 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2010 qui prévoit une rémunération de 840 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.

- Le contrat d'assistance signé en 2010, stipule que le contrôle via le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux via SWIFT est facturé forfaitairement à 5.000EUR hors taxes par an,

- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total hors taxes des frais relatifs à ces prestations s'établit à 65 KEUR soit 124.6 KDT pour l'année 2010.

- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant hors taxes des charges au titre de 2010 s'élève à 40 KEUR soit 76,5 KDT.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2010. L'encours de ces opérations au 31/12/2010 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVICES*	EUR	8 574	16 395
	USD	795	1 137
	SEK	9 100	1 938
TOTAL			19 470
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
			80 000
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	55 682	55 682
	EUR	376	720
TOTAL			56 402
CREDOC IMPORT	TND	429	429
	JPY	41 705	734
	USD	2 883	4 124
	EUR	4 570	8 739
TOTAL			14 026
CREDOC EXPORT	TND	969	969
	USD	1 036	1 483
	EUR	239	456
TOTAL			2 908
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	205
	USD	160	229
	EUR	3 899	7 456
TOTAL			7 890
GARANTIES REÇUES	TND	61 289	61 289
	GBP	765	1 698

	USD	6 533	9 345
	EUR	76 605	146 485
TOTAL			218 817
ACHAT COMPTANT	USD	6 128	8 766
	GBP	9	19
	EUR	1 115	2 132
	CHF	9	14
	CAD	10	14
			10 945
VENTE COMPTANT	USD	1 490	2 131
	EUR	4 630	8 853
	CHF	19	29
			11 013
SWAP	EUR/TND	4 625	8 844
			8 844

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente et orientations :

Impact des événements sociopolitiques

Suite aux évènements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le mois de décembre 2010, l'UIB tient à préciser que :

- Elle dispose d'un plan de continuité d'activité qui permet la continuité de l'exploitation de la banque dans des conditions normales.
- Le système d'information centralisé fait l'objet des sauvegardes quotidiennes et aucune perte de donnée n'a été constatée.
- Une cellule de crise a été mise en place.
- Jusqu'au 15 février 2011, 33 sites ont été touchés de diverses façons allant d'un simple impact sur une façade à la destruction complète du site. On compte aussi 24 DABs abîmés dont 14 seulement seraient réparables. Parmi les agences touchées, 11 ont été totalement endommagées. Des sites de repli ont été trouvés (nouveaux locaux ou autres agences) pour assurer la continuité de leurs activités.
- Les 22 autres agences sont restées toujours ouvertes et certains dégâts subis (bris de vitres) ont été ou vont être réparés à brève échéance. Les travaux concernant les agences fortement endommagées ont été d'ores et déjà engagés. Les dépenses de remise en état du réseau sont estimées à à 1.5 millions de TND. L'indemnisation de la banque devrait être à hauteur de 0.8 millions de TND, notamment du fait de l'existence d'une extension de police couvrant les émeutes.
- Durant les premiers jours qui ont suivi la révolution, l'activité de l'UIB à été impactée, comme toute autre banque par des perturbations au niveau de la présence de son personnel ainsi que l'affluence des clients.
- Depuis le 24/01/2011, l'activité de la banque se déroule normalement
- Concernant le Business Plan, la banque estime qu'il n'y a pas de raisons pour l'instant pour qu'elle modifie les estimations préparées. Les réalisations du cinq premiers mois de l'année 2011 ne sont pas en dessous du budget 2011. Par ailleurs, l'impact prévisionnel sur le recouvrement ne peut être déterminé pour l'instant.

6.1.1 Evolution récente :

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2011

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 mars 2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

2- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2011, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2011.

2-2 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen virements des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES POUR LA DETERMINATION DE CERTAINS INDICATEURS

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- Faits marquants

- Au 31 mars 2011, l'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de **17,74 %** par rapport au 31 mars 2010 (+356,6 millions de dinars).
- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de **11,38 %** à fin mars 2011 par rapport aux encours arrêtés au 31/03/2010 atteignant un montant de 2 287,6 millions de dinars (+233,6 millions de dinars). S'agissant des dépôts à vue, ils ont progressé de **14,1%** au cours de ladite période ; le ratio dépôts/crédits étant de **96,7%**.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 239,4 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 253,2 millions de dinars à fin mars 2010; cette baisse est due au remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en juillet 2009.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint 49,9 millions de dinars au 31/03/2011, soit une progression de 8,8 millions de dinars par rapport à la même période en 2010, ce qui correspond à une évolution de **21,57 %** par rapport au 31/03/2010.
- La marge d'intérêt a atteint 20,3 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 16,7 millions de dinars au 31/03/2010 soit en progression de **21,82%**.
- Le Produit Net Bancaire a atteint au 31 mars 2011 un montant de 31,5 millions de dinars contre 27,5 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une progression de 3,9 millions de dinars correspondant à une évolution de **14,28%**.
- Les frais de personnel ont atteint 13,1 millions de dinars au titre du premier trimestre 2011 contre 12,1 millions de dinars pour la même période en 2010, soit une progression de **8,6 %**.
- Les charges générales d'exploitation, ont atteint un montant de 4,2 millions de dinars au 31 mars 2011 contre 4,3 millions de dinars au 31 mars 2010, soit une baisse de **2,13 %**.
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de 2,8 millions de dinars. Il passe ainsi de 10 millions de dinars au titre du premier trimestre 2010 à 12,8 millions de dinars au cours du premier trimestre 31 mars 2011, soit une évolution de **27,52%** ; quant au coefficient d'exploitation, il est passé à **55,03%** contre **59.43%** au 31/03/2010.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2011
(En milliers de Dinars)
(Publiés au BO du CMF du 15 avril 2011)

	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Au 31/12/2010	Variation T1-2011 /T1- 2010
1 Produits d'exploitation bancaire répartis en :	49 890	41 040	49 890	41 040	183 515	21,57%
- Intérêts	38 119	29 454	38 119	29 454	135 309	29,42%
- Commissions en produits	8 837	8 783	8 837	8 783	37 011	0,61%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 934	2 803	2 934	2 803	11 195	4,69%
2 Charges d'exploitation bancaire réparties en :	18 427	13 509	18 427	13 509	61 507	36,40%
- Intérêts encourus	17 807	12 780	17 807	12 780	58 451	39,34%
- Commissions encourues	620	729	620	729	3 056	-15,00%
3 Produit net bancaire	31 463	27 531	31 463	27 531	122 008	14,28%
4 Autres produits d'exploitation	2	2	2	2	65	17,16%
5 Charges opératoires dont :	17 314	16 364	17 314	16 364	68 705	5,81%
- Frais de personnel (2)	13 145	12 104	13 145	12 104	50 340	8,60%
- Charges générales d'exploitation (2)	4 169	4 260	4 169	4 260	18 365	-2,13%
6 Structure du portefeuille :	-	-	57 570	68 793	56 918	-16,31%
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	3 037	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	57 570	65 756	56 918	-12,45%
7 Encours des crédits(3)	-	-	2 366 974	2 010 303	2 299 154	17,74%
8 Encours des dépôts dont :	-	-	2 287 644	2 053 995	2 250 782	11,38%
- Dépôts à vue	-	-	759 376	665 771	722 922	14,06%
- Dépôts d'épargne	-	-	733 313	683 451	726 632	7,30%
9 Emprunts et ressources spéciales	-	-	239 433	253 264	238 495	-5,46%
10 Capitaux propres (1)	-	-	111 051	90 324	98 295	22,95%

- (1) Les capitaux propres au 31/03/2010, au 31/12/2010 et au 31/03/2011 y compris les résultats de la période.
(2) Les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation au 31/03/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.
(3) Les encours crédits à la clientèle arrêtés au 31/03/2010 et au 31/12/2010 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

6.1.2 Stratégies de Développement d'avenir :

Présentation du Plan de Développement 2011 - 2015

Le potentiel de développement de l'UIB dépend étroitement de ses capacités à mettre en place une dynamique de développement et d'innovation au profit de ses clients. Les actions identifiées, présentées ci-après, reposent sur un diagnostic exhaustif de la banque et doivent lui permettre de retrouver au plus vite une rentabilité comparable aux meilleurs standards du marché :

■ L'accroissement du réseau d'agences de 118 à fin 2010 pour atteindre 150 à fin 2015 permettra de renforcer le maillage d'ores et déjà dense du territoire tunisien ; ce développement soutenu du réseau s'accompagnera d'une modernisation des outils informatiques et des agences dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'attractivité commerciale.

■ Devenir une banque de référence en termes de conquête de nouveaux clients et de fidélisation de notre clientèle et de notre fonds de commerce actuel sur le marché des Particuliers avec pour objectif sur la période 2011-2015 :

- ❖ la conquête de nouveaux clients avec une moyenne annuelle de 20 000/an
- ❖ Réduction du taux d'attrition (fuite) clients de -50pb/an
- ❖ Augmentation du taux d'équipement de 20 pb/an
- ❖ Passage d'un taux de recommandation client de 68% en 2009 à 80% à horizon 2015
- ❖ Se doter d'une offre complète de banque à distance

■ La dynamisation de son important fonds de commerce Particuliers et Professionnels grâce notamment à une segmentation plus fine, une analyse ciblée des besoins par catégorie de clients et un accroissement des "ventes croisées". Une politique de partenariats permettra également d'accroître la part de marché de l'UIB auprès de cette clientèle, en dépit du caractère concurrentiel de ce segment de marché.

■ La poursuite des efforts d'ores et déjà engagés en matière de diversification du portefeuille d'engagements auprès des Grandes Entreprises, combinée à un rattrapage commercial auprès des PME. Ces efforts seront soutenus par la mise à disposition d'agences spécialisées et par la promotion de nouveaux produits "sur-mesure" à forte valeur ajoutée avec pour objectif sur la période 2011-2015 :

- ❖ Rééquilibrer le poids de la clientèle Entreprise/PRO dans le portefeuille productif de la banque
- ❖ Compléter l'offre de produits pour couvrir les besoins de la clientèle PRO/PME/GE
- ❖ Viser une croissance du PNB/GE de 10% l'an

- Poursuite des actions en matière de risque afin d'améliorer les procédures et les outils de prise et de suivi des risques et accroître l'efficacité de la filière recouvrement (déploiement de nouveaux outils, optimisation et mutualisation des outils et processus existants...)

- La modernisation et l'harmonisation des outils informatiques ce qui accélérera la centralisation des opérations, améliorera le suivi des charges d'exploitation tout en permettant un suivi attentif du coût du risque.

- Enfin, innover en Tunisie pour le financement des projets environnementaux et sociaux avec prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans chacun de nos métiers et la maîtrise et optimisation des impacts directs sur l'environnement et de la banque. L'objectif étant d'atteindre 0,5% de nos encours productifs dans le financement de projets environnements et des institutions de micro-finance à horizon 2015

Face à ces actions à entreprendre, l'UIB dispose de réels atouts au premier rang desquels l'assainissement aujourd'hui achevé de son portefeuille d'engagements. Le poids des créances classées a en effet par le passé perturbé le développement commercial de la banque, en pénalisant ses performances financières.

L'UIB dispose d'autres atouts de tout premier plan :

- Fonds de commerce important (Particuliers, PME et Grandes Entreprises).
- Des équipes hautement qualifiées et fortement impliquées dans le développement de la banque.
- Un maillage optimal (taille et qualité) du territoire tunisien grâce à un réseau d'agences bien implanté dans les zones stratégiques.
- L'expertise du groupe Société Générale en matière de Banque de Financement et d'Investissement et sa présence dans la région méditerranéenne.
- Et enfin, une situation financière renforcée lui permettant d'assurer son développement dans des conditions financières saines et sereines.

6.2 Perspectives d'avenir :

Forte d'une stratégie claire, de moyens financiers et humains de tout premier plan, d'un fonds de commerce à fort potentiel qu'un réseau accru va permettre de redynamiser, l'UIB dispose de tous les moyens désormais pour réussir à restaurer au plus vite sa rentabilité dans des conditions commerciales et financières saines, et ce au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

L'élaboration des prévisions 2011-2015 a été faite en prenant en comptes les nouvelles conditions de marché ainsi que notre nouveau plan stratégique et financier intitulé « Ambitions 2015 ».

Il convient de signaler que les réalisations de l'année 2010 ont révélé une amélioration sensible par rapport aux prévisions déjà publiées en termes de PNB et de RBE. Les réalisations en termes de résultat net s'expliquent notamment par un arbitrage en faveur de l'assainissement accéléré du portefeuille de la banque.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1 Analyse des modifications opérées et des écarts enregistrés par rapport aux informations prévisionnelles 2008-2013 :

Le business plan 2008-2013 et le nouveau business plan 2011-2015 ont les mêmes objectifs mais des modifications et des mises à jour ont été apportés au nouveau business plan pour tenir compte des réalisations 2009 et 2010 ainsi que des événements survenus en 2011 au niveau de la conjoncture nationale et internationale ainsi que des changements opérés au sein du secteur bancaire.

Les principales modifications et mises à jour entre le nouveau BP et l'ancien BP se présentent comme suit :

➤ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers, BCT, CCP et TGT

Le recours au marché monétaire et aux établissements bancaires sera moindre avec l'accroissement du niveau de collecte au niveau de la clientèle.

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	57	61	285	372	530
Nouveau BP	57	132	100	100	100
Ecart	0	71	-185	-272	-430

➤ Dépôts et avoirs de la clientèle

La banque compte profiter de sa performance réalisée au niveau de l'extension de son réseau et de sa stratégie axées sur un effort plus soutenu dans la collecte des dépôts.

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	1 874	2 061	2 269	2 497	2 784
Nouveau BP	2006	2 251	2 590	2 925	3 295
Ecart	132	190	321	428	511

➤ **Créances sur les établissements bancaires et financiers**

L'excédent des dépôts clientèles essentiellement en devises sera placé auprès des établissements bancaires et financiers.

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	374	399	423	449	474
Nouveau BP	336	276	529	686	886
Ecart	-38	-123	106	237	412

➤ **Créances sur la clientèle**

La banque a revu à la baisse le rythme d'accroissement de ses crédits pour la période 2012-2013 aussi bien pour les marchés clientèle commerciale que clientèle privée.

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	1 727	2 013	2 390	2 794	3 349
Nouveau BP	1 881	2 299	2 468	2 750	3 050
Ecart	154	286	78	-44	-299

⇒ **Portefeuille titres d'investissement**

La banque a renoncé à la dotation en fonds géré SICAR qui était prévue dans l'ancien business plan.

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	69	95	95	95	98
Nouveau BP	65	57	63	62	42
Ecart	-4	-38	-32	-33	-56

⇒ **Emprunts et ressources spéciales :**

Pour cette rubrique, les écarts entre les deux business plan se présentent comme suit :

<i>En MTND</i>	2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	212	262	322	382	452
Nouveau BP	248	239	326	405	476
Ecart	36	-23	4	23	24

➤ **Charges d'exploitation bancaires**

Les charges d'intérêts ont augmentés suite à l'accroissement des dépôts rémunérés.

<i>En MTND</i>		2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	Intérêts encourus et charges assimilées	50	56	67,2	79,3	91,4
	Commissions encourues	2	3	2,9	3,1	3,8
	Pertes sur pf titres et op fin	-	-	-	-	-
	Total	52	59	70,1	82,4	95,2
Nouveau BP	Intérêts encourus et charges assimilées	49	58	71,7	83,8	97,4
	Commissions encourues	3	3	3,4	3,9	4,4
	Pertes sur pf titres et op fin	-	-	-	-	-
	Total	52	61	75,1	87,7	101,8
Ecart		0	2	5,0	5,3	6,6

➤ **Produits d'exploitation bancaires**

La révision à la baisse du taux de croissance des crédits a pour conséquence la baisse des intérêts et des commissions perçus.

<i>En MTND</i>		2009	2010	2011	2012	2013
Ancien BP	Intérêts et revenus assimilés	108	122	147,9	184,3	224,6
	Commissions perçues	36	45	51,7	52,8	59,0
	Gains sur pf titres et op fin	5	5	5,1	5,1	5,1
	Revenus du pf d'investissement	3	5	4,7	4,7	4,8
	Total	152	177	209,4	246,9	293,6
Nouveau BP	Intérêts et revenus assimilés	116	135	157,6	179,7	205,1
	Commissions perçues	32	37	40,4	45,7	51,4
	Gains sur pf titres et op fin	6	8	7,5	8,5	9,6
	Revenus du pf d'investissement	3	3	3,1	3,2	2,7
	Total	157	183	208,6	237,1	268,7
Ecart		5	6	-0,8	-9,9	-24,9

6.2.2 Les hypothèses de prévisions retenues 2011-2015 :

Les Etats Financiers Prévisionnels ont été élaborés à partir de données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

	Hypothèses	Vraisemblance
Dépôts		
	Structure de dépôts : DAV en dinars de 22% à 21% sur la période et Epargne de 32% à 30%.	Sur la base d'un taux d'évolution moyenne des ressources clientèles de 13% dont une évolution moyenne de 11% pour l'épargne avec une moyenne de 5 MD d'encours DAV dinars par agence. Cette tendance est confirmée par l'évolution annuelle moyenne actuelle. Par ailleurs, notre stratégie sera axée davantage sur la collecte des dépôts.
	Rémunération des dépôts pour la période 2011 à 2015.	Compte tenu de l'évolution des taux sur le marché monétaire ainsi que de nos marges répondant à une stratégie plus agressive.
	0,6% Dépôts à Vue en dinars	
	0,19% Dépôts en Devises	
	2,5% Dépôts Epargne	
	4,55% Dépôts à Terme en dinars	
Crédits		
	Croissance moyenne sur la période 2011-2015 de 14,2% pour les clicom Rémunération moyenne 6 %	Tendance confirmée par les réalisations au 31 décembre 2010.
	Croissance moyenne sur la période 2011-2015 de 13,5% des crédits aux particuliers Rémunération moyenne 7,9 %	Tendance confirmée par les réalisations au 31 décembre 2010.
	Recouvrement de 40 MD en 2011 et 30 MD par année de 2012 à 2015. Le reliquat de l'encours des créances improductives nettes de provisions serait de 61 MD à fin 2014 avec un taux de créance classé de 8,4% avec pour objectif d'être à 7% à horizon 2015	Efficacité des actions de recouvrement avec la réorganisation et le renforcement de la filière ainsi que l'allègement du portefeuille des créances douteuses par des cessions à la filiale de recouvrement. L'objectif de 40 MTND de recouvrement est ambitieux, mais l'activité a déjà produit environ 8 MTND sur les cinq premiers mois et d'ordinaire la fin de l'année est toujours plus productive que le premier semestre en la matière.
	Moyenne annuelle des provisions sur créances : 25 MDT soit 17% du PNB moyen	
	Produit Leasing	Nouveau produit à proposer par la banque, principalement, à ses clients Grandes Entreprise. 22 MDT en 2012 pour atteindre 45 MDT en 2013, 109 MDT en 2015, soit 6,4% du total engagement productif Clicom. Une ressource ayant une expérience significative dans le groupe SG sera affectée à cette activité.

Risque opérationnel	Risque opérationnel	Couverture annuelle pour risque opérationnel 0,5 MD.
Ressources spéciales :		
	Rémunération des RS : 1 %	Compte tenu des taux proposés sur le marché et du taux à fin décembre 2010.
Immobilisations :		
	Nombre d'agences à ouvrir de 2011 à 2015 : En moyenne 6 agences par année.	
	Construction du nouveau siège social = 35, 3 MD avec début des travaux à partir de 2013 pour une période de 3 ans.	
	Coût moyen d'aménagement d'une agence : 274 MD (y compris l'agencement, le mobilier et le matériel de bureau)	
	Coût moyen de rénovation des anciennes agences : 274 MD (y compris l'agencement, le mobilier et le matériel de bureau)	
Portefeuille investissement :		
	Taux moyen de rémunération de 5,11% sur la période 2011-2015	En parallèle, une provision annuelle de 300 MDT est prévue afin de nous prémunir contre les risques de dévalorisation de notre portefeuille.
Charges du personnel :		
	Effectif moyen fin de période de 1 255 pour 2010 pour se stabiliser sur une moyenne de 1 325 jusqu'à 2015.	Les estimations ont été faites sur les prévisions de départs à la retraite et dans le cadre du plan de départ ainsi que des besoins pour l'extension du réseau.
	Rythme d'évolution des salaires : 8% pour la période 2011 -2015	Conforme à la moyenne du secteur.
Commissions :		
	Taux moyen d'évolution des commissions sur la période : 12%	Tendance confirmée avec les réalisations sur 2009 et 2010.
	Poids des commissions nettes / PNB : 28% en moyenne sur la période	Amélioration de la marge sur commissions.
Charges d'exploitation :		
	Evolution du poste : 7% sur la période 2011-2015	Conforme à la moyenne du secteur tout en renfermant l'impact des investissements engagés par la banque pour le développement de son fond de commerce.
Gains sur opérations financières :		
	Evolution moyenne de 12% sur la période 2011-2015	Comprends les gains sur opérations de change.
Créances sur les établissements bancaires et financiers :		
	Taux de rémunération 4,37% pour 2010 et 4,5% à partir de 2011.	L'excédent de trésorerie induit par la recapitalisation sur la période est placé au taux de marché monétaire.
Dépôts des établissements bancaires et financiers :		
	Taux de rémunération TND : 4,37% pour 2010 et 4,5% à partir de 2011	Il s'agit des taux du TMM

6.2.2.1 Les ressources de la banque :

6.2.2.1.1 Les dépôts de la clientèle :

L'UIB entend renforcer son maillage géographique de façon significative au cours des cinq prochaines années en portant son réseau de 118 agences à fin 2010 à 150 en 2015.

Ces ouvertures s'accompagneront d'un effort de diversification accrue du portefeuille d'engagements auprès des Entreprises et des Particuliers/Professionnels à travers notamment une segmentation plus fine de la clientèle.

Ces actions seront accompagnées d'un plan de développement commercial adapté, visant à renforcer les ressources de la banque au niveau de ses dépôts. Ceux-ci devraient évoluer comme suit:

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPOTS (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
A vue *	480	582	647	717	792	872
Épargne	727	816	906	1 006	1 116	1 236
A terme *	655	699	819	959	1 119	1 269
En devises **	317	431	491	551	611	671
Autres	72	62	62	62	62	62
TOTAL	2 251	2 590	2 925	3 295	3 700	4 110

* Dépôts en dinars tunisiens

** Cette rubrique comprend les dépôts à vue et à terme en devises étrangères.

6.2.2.1.2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Dépôts et avoirs des établissements financiers (MDT)	73	100	100	100	100	100

6.2.2.1.3 Les emprunts et ressources spéciales :

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Emprunts et Ressources spéciales (MDT)	239	326	405	476	548	619

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Emprunts et Ressources spéciales (MDT)	239	326	405	476	548	619
DONT EO 2009	95	88	81	74	67	60
DONT EO 2011	0	100	93	85	78	70
DONT EO 2012/13/14/15	0	0	100	193	285	378
DONT EMP SUB DD	40	40	40	40	40	40
DONT EMP SUB DI	40	40	40	40	40	40
DONT RESS SPECIAL	25	25	25	25	25	25
DONT EMP EN DEV 2009	39	32	26	19	13	6

6.2.2.1.4 Les Capitaux Propres :

Les capitaux propres de l'UIB ont été affectés en 2007 par la dotation d'une provision nette exceptionnelle de 177 MDT. Le montant de cette provision a rendu nécessaire le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque.

La restructuration financière réalisée en 2008 dans l'objectif du renforcement des fonds propres réglementaires de la banque, a permis de restaurer la solidité financière et la mise en œuvre de son plan de développement ; cette restructuration s'est décomposée comme suit :

- Augmentation de capital d'un montant total de 70 MDT,
- Emission de certificats d'investissement pour un montant total de 20 MDT
- Emission de TSDI/TSDD pour un montant total de 80 MDT (50/50).

Dans ce cadre et compte tenu de la montée attendue de la capacité bénéficiaire, les capitaux propres de la banque devront évoluer comme suit :

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Capitaux Propres prévisionnels après recapitalisation (MDT)	98	127	161	207	255	296

6.2.2.2 Emplois de la banque :

6.2.2.2.1 Les crédits à la clientèle :

L'évolution attendue des crédits accordés à la clientèle reflète un double effort de développement du fonds de commerce Particuliers & Professionnels (élargissement de l'offre commerciale, renforcement des ventes croisées etc.) et d'une dynamisation de la pression commerciale auprès des Entreprises (Grandes Entreprises et PME).

Sur ce dernier segment, l'UIB entend développer un réseau d'agences dédiées tout en renforçant sa présence sur les « grosses » opérations de financement (notamment financement de projets à l'échelle nationale).

Sur le segment des Professionnels et des Particuliers, l'UIB entend occuper une position de marché de premier plan via une offre adaptée aux besoins de ses clients.

Sur chacun de ces grands segments de clientèle, l'UIB entend mettre en place des plans de développement commerciaux et fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs afin d'organiser de manière optimale le plan d'actions des équipes commerciales.

Par ailleurs, le programme d'ouverture de nouvelles agences ainsi qu'une politique active de partenariats viendront soutenir cette dynamique de développement des encours de crédits.

ENCOURS PREVISIONNELS DES CREDITS CLIENTELE (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Crédits clientèle	2 283	2 451	2 730	3 029	3 391	3 807
Crédits sur ressources spéciales	16	18	19	21	23	26
Total crédit clientèle	2 299	2 468	2 750	3 050	3 414	3 833

ENCOURS PREVISIONNELS DES CREANCES CLASSEES (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Créances classées Bilan	498	481	458	436	323	307
Engagements hors bilan classées	15	15	15	15	15	15
Total créances classées	513	496	473	451	338	322

6.2.2.2 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Caisse et avoirs auprès de la BCT (MDT)	132	73	82	91	102	112

6.2.2.3 Les créances sur les établissements bancaires et financiers :

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Créances sur les établissements financiers (MDT)	276	529	686	886	1 023	1 100

6.2.2.4 Le Portefeuille d'investissement :

(En MDT)

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Bons de Trésor	30	30	30	10	10	16
Fonds Géré SICAR	16	23	22	22	21	21
Participations	7	7	7	7	6	6
Obligations	3,5	3	3	3	3,5	3
	57	63	62	42	41	46

6.2.2.5 Les valeurs immobilisées :

Le poste devrait atteindre près de 76 MDT à fin 2015 contre 35 MDT à fin 2010. Cette croissance est justifiée par les nombreux investissements que doit réaliser l'UIB afin de mettre en œuvre son plan de développement, à savoir et de façon non exhaustive :

- Poursuite de la modernisation du réseau
- Modernisation et harmonisation des outils informatiques

Ces investissements s'inscrivent dans une double logique de renforcement et d'optimisation de l'organisation fonctionnelle de la banque et d'amélioration de la qualité des services offerts aux clients.

De tels investissements sont nécessaires et s'inscrivent dans une logique de restauration rapide de la capacité bénéficiaire

6.2.2.3 Les Résultats d'exploitation :

6.2.2.3.1 La marge en intérêts :

(En MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Intérêts & Revenus assimilés	135	158	180	205	231	259
Intérêts encourus et charges assimilées	(58)	(72)	(84)	(97)	(111)	(126)
Intérêts nets	77	89	99	110	122	136

Le développement attendu de la marge d'intérêts repose sur plusieurs facteurs :

- Renforcement sur les marchés des Particuliers et Professionnels par l'optimisation des procédures internes, le raccourcissement des délais d'octroi et un élargissement de l'offre commerciale
- Le développement de l'équipement de la clientèle existante et l'acquisition de nouveaux clients
- La dynamisation de l'action de recouvrement

6.2.2.3.2 Les commissions nettes :

EVOLUTION DES COMMISSIONS NETTES (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Commissions nettes	34	45	50	57	64	72

L'amélioration attendue de la contribution des commissions nettes sera permise par le développement d'une offre de services sur-mesure à l'attention des PME et des Grandes Entreprises. Des efforts marketing seront également entrepris pour améliorer l'offre produits orientée vers le segment Particuliers/ Professionnels.

Cet élargissement de l'offre commerciale sera relayé par des opérations commerciales et ponctuelles, visant à la fois la clientèle existante et des prospects.

6.2.2.3.3 Le Produit Net Bancaire :

Le PNB trouve sa croissance à travers l'évolution favorable des marges d'exploitation
Maîtrise des charges opératoires conjuguée à la progression positive des produits nets
L'amélioration du coefficient d'exploitation ci-dessous traduit fidèlement cette tendance
(En MDT)

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Produit Net Bancaire	122	133	149	167	186	207

6.2.2.3.4 Les charges opératoires :

(En MDT)

	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Dotations aux provisions	(29,5)	(25,5)	(25,8)	(25,8)	(25,8)	(25,8)
Frais de personnel	(50,3)	(54,7)	(59,7)	(63,8)	(68,2)	(72,3)
Charges d'exploitation	(18,4)	(19,7)	(21,1)	(22,6)	(24,1)	(25,6)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5,0)	(7,2)	(8,0)	(8,1)	(7,9)	(8,0)
Résultat d'exploitation	18,8	26,3	34,7	46,6	59,6	75,5

L'évolution des charges d'exploitation de la banque reflète l'ensemble des efforts entrepris par celle-ci afin de restaurer sa rentabilité.

La croissance des charges reflète notamment les investissements informatiques attendus et l'accroissement du réseau d'agences. Elle tient également compte du potentiel d'optimisation des ressources existantes. L'UIB orientera ses investissements aux domaines jugés prioritaires et privilégiera ceux ayant un impact direct sur le PNB.

L'UIB veillera de façon spécifique à l'évolution de ses charges, avec un souci de maîtrise de celles-ci dans une optique d'amélioration continue de son coefficient d'exploitation.

EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Charges d'exploitation	(74)	(82)	(89)	(95)	(100)	(106)
Charges d'exploitation (hors Amortissements)	(69)	(74)	(81)	(86)	(92)	(98)
Coefficient d'exploitation	56,3%	55,8%	54,2%	51,8%	49,7%	47,2%

6.2.2.3.5 Les provisions pour risque de crédit et autres risques :

EVOLUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES DE CREDIT (MDT)						
	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Provisions risque de crédit	(27,1)	(25,0)	(25,0)	(25,0)	(25,0)	(25,0)
Autres Provisions pour risques	-	(0,5)	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(0,8)

Cette évolution reflète également les efforts qui sont entrepris par l'UIB en matière de recouvrement (renforcement des équipes, modernisation de l'outil IT...) afin d'optimiser les conditions du recouvrement amiable et du contentieux.

6.2.2.3.6 Le résultat net :

Le résultat net devrait bénéficier jusqu'à 2013 du crédit d'impôts lié à la perte enregistrée en 2007.

(En MDT)

EVOLUTION DU RESULTAT	2010R	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Résultat net	18,6	26,2	34,5	46,4	47,6	60,9

6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2011-2015 :

6.3.1 BILANS PREVISIONNELS :

(En MDT)

<u>Bilan</u>	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
Actif						
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	132	73	82	91	102	112
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	276	529	686	886	1 023	1 100
AC 3- Créances sur la clientèle	2 299	2 468	2 750	3 050	3 414	3 833
AC4-Portefeuille - titres commercial	0	0	0	0	0	0
AC 5-Portefeuille d'investissement	57	63	62	42	41	46
AC 6- Valeurs immobilisées	35	50	52	52	64	76
AC 7- Autres actifs	38	37	37	37	37	37
Total Actif	2 837	3 221	3 669	4 157	4 681	5 204
Passif						
PA 1- Banque centrale et C.C.P	110	0	0	0	0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	73	100	100	100	100	100
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 251	2 590	2 925	3 295	3 700	4 110
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	238	326	405	476	548	619
PA 5- Autres passifs	66	78	78	78	78	78
Total Passif	2 739	3 094	3 508	3 950	4 426	4 908
Capitaux Propres						
CP 1- Capital	196	196	196	196	196	196
CP 2- Réserves	14	14	14	14	14	16
CP 5- Résultats reportés	(130)	(110)	(84)	(49)	(3)	23
CP 6- Résultat de l'exercice	19	26	35	46	48	61
	98	127	161	207	255	296
Total Passif & Capitaux Propres	2 837	3 221	3 669	4 157	4 681	5 204

6.3.2 Etat des engagements Hors Bilan Prévisionnels :

(En MDT)	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
<i>Passifs Eventuels</i>						
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	453	585	644	708	779	857
HB 2- Crédits Documentaires	72	73	81	89	98	108
Total Passifs Eventuels	525	659	724	797	877	965
<i>Engagements donnés</i>						
HB 4-Engagements de financements donnés	152	75	82	91	100	110
HB 5- Engagements sur titres	0	0	0	0	0	0
Total Engagements Donnés	152	75	82	91	100	110
<i>Engagements Reçus</i>						
HB 7- Garanties Reçues	752	971	1 068	1 174	1 292	1421
Total des Engagements reçus	752	971	1 068	1 174	1 292	1 421

6.3.3 ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS :

(En MDT)

<u>Etat de Résultat</u>	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	135	158	180	205	231	259
PR 2- Commissions perçues	37	40	46	51	58	65
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8	8	9	10	11	12
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	3	3	3	3	2	2
Total produit d'exploitation bancaire	184	208	237	269	302	338
Charges d'exploitation bancaire						
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	(58)	(72)	(84)	(97)	(111)	(126)
CH 2- Commissions encourues	(3)	(3)	(4)	(4)	(5)	(6)
CH 3- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total charges d'exploitation bancaire	(62)	(75)	(88)	(102)	(116)	(131)
Produit Net Bancaire	122	133	149	167	186	207
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(27)	(25)	(25)	(25)	(25)	(25)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
PR 7- Autres produits d'exploitation	0	-	-	-	-	-
CH 6- Frais de personnel	(50)	(55)	(60)	(64)	(68)	(72)
<i>CH 7- Charges générales d'exploitation</i>	(18)	(20)	(21)	(23)	(24)	(26)
<i>CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	(5)	(7)	(8)	(8)	(8)	(8)
Résultat d'Exploitation	19	26	35	47	60	76
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CH 11- Impôt sur les sociétés	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(12,0)	(14,6)
RESULTAT DE L'EXERCICE	19	26	35	46	48	61

6.3.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS :

(En MDT)

	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	153	206	234	266	299	336
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(66)	(75)	(88)	(102)	(116)	(131)
Dépôts / Retraits dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5	0	0	0	0	0
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(420)	(194)	(306)	(325)	(390)	(444)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	249	339	335	370	405	410
Titres de placement / Titres de transaction	3	0	0	0	0	0
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(67)	(55)	(60)	(64)	(68)	(72)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(11)	(19)	(21)	(23)	(24)	(26)
Impôts sur les sociétés	(1)	(0)	(0)	(0)	(12)	(15)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(155)	201	94	122	95	59
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2	3	3	3	2	2
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement	7	(6)	1	21	1	(4)
Acquisitions cessions sur immobilisations	(5)	(22)	(10)	(8)	(20)	(20)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	4	(25)	(6)	16	(17)	(22)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>						
Emission d'emprunts	0	100	100	100	100	100
Remboursement d'emprunts	(9)	(7)	(15)	(22)	(22)	(22)
Augmentation / diminution ressources spéciales	1	(7)	(6)	(7)	(6)	(7)
Dividendes versés	0	0	0	0	0	(20)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(8)	86	80	71	72	51
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0	0	0	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(159)	262	167	209	149	88
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	378	219	481	649	857	1 007
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	219	481	649	857	1 007	1 094

6.4 INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS :

6.4.1 INDICATEURS PREVISIONNELS : (En MDT)

	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 251	2 590	2 925	3 295	3 700	4 110
Ressources spéciales & dettes rattachées	238	326	405	476	548	619
Créances sur la clientèle	2 299	2 468	2 750	3 050	3 414	3 833
Créances sur la clientèle (brutes)	2 540	2 749	3 062	3 393	3 692	4140
Capitaux propres	98	127	161	207	255	296
Capitaux propres avant résultat	80	101	127	161	207	235
Capital	196	196	196	196	196	196
Total bilan	2 837	3 221	3 669	4 157	4 681	5 204
PNB	122	133	149	167	186	207
Commissions nettes	34	37	42	47	53	60
Charges d'exploitation (Hors amortissements)	69	74	81	86	92	98
Frais de personnel	50	55	60	64	68	72
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5	7	8	8	8	8
Total provisions et agios réservés	240	281	312	343	278	307
Résultat net	19	26	35	46	48	61
Dividendes	0	0	0	0	0	20

6.4.2 RATIOS PREVISIONNELS :

RATIOS DE STRUCTURE						
	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
Capitaux Propres / Total Bilan	3,5%	3,9%	4,4%	5,0%	5,5%	5,7%
Dépôts / Total Bilan	79,3%	80,4%	79,7%	79,3%	79,0%	79,0%
Créances Nettes / Total Bilan	81,0%	76,6%	74,9%	73,4%	72,9%	73,7%
Dépôts / Créances Nettes	97,9%	104,9%	106,4%	108,0%	108,4%	107,2%

RATIOS DE PRODUCTIVITE						
	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
Coefficient d'exploitation (Hors Dot. Amts)	56,3%	55,8%	54,2%	51,8%	49,7%	47,2%
Commissions nettes / Frais de Personnel	67,5%	67,6%	70,0%	73,7%	77,6%	82,4%

RATIOS DE RENTABILITE						
	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
RoE moyen	20,8%	23,0%	24,0%	25,2%	20,6%	22,9%
RoA moyen	0,7%	0,9%	1,0%	1,2%	1,1%	1,2%
Résultat Net / PNB	15,2%	19,6%	23,1%	27,8%	25,6%	29,4%
PNB / Total Bilan	4,3%	4,1%	4,1%	4,0%	4,0%	4,0%
Commissions nettes / PNB	27,8%	27,7%	28,0%	28,2%	28,5%	28,7%

RATIOS DE RISQUE

	<u>2010R</u>	<u>2011E</u>	<u>2012E</u>	<u>2013E</u>	<u>2014E</u>	<u>2015E</u>
Créances accochées (sans autres actifs) (En MDT)	513	496	473	451	338	322
Evolution	-21%	-3%	-5%	-5%	-33%	-5%
Provisions & Agios réservés (En MDT)	240	281	312	343	278	307
Evolution	-21%	17%	11%	10%	-19%	10%
Total Engagement (B + HB) (En MDT) *	2 763	2 749	3 062	3 393	3 692	4 140
Taux des créances accochées	19%	18%	15%	13%	9%	8%
Taux de couverture des créances accochées	47%	57%	66%	76%	82%	95%

*Créances brutes clientélisées

6.4.3 CASH FLOW PREVISIONNEL :
(En MDT)

	2011E	2012E	2013E	2014E	2015E
Cash-Flow					
Résultat Net	26	35	46	48	61
Dotations aux Provisions	25	25	25	25	25
Amortissements des Immobilisations	7	8	8	8	8
Cash-Flow	58	68	79	81	94

6.5 AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES :